

LE SECTEUR AGRICOLE ET SES PERSPECTIVES  
À L'HORIZON 2000

# ALGÉRIE



COMMISSION  
DES COMMUNAUTÉS  
EUROPÉENNES

Le présent document a été établi pour l'usage interne des services de la Commission. Il est mis à la disposition du public, mais ne peut être considéré comme constituant une prise de position officielle de la Commission.

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 1993

ISBN 92-826-7035-X

© CECA-CEE-CEEA, Bruxelles • Luxembourg, 1993

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

*Printed in Belgium*

Commission des Communautés européennes

**Le secteur agricole et ses perspectives  
à l'horizon 2000**

**ALGERIE**

**Slimane BEDRANI**

*Rapport final*

**Juin 1993**

**Document**

Le présent document a été établi pour l'usage interne des services de la Commission. Il est mis à la disposition du public, mais il ne peut être considéré comme constituant une prise de position officielle de la Commission.

**C.I.H.E.A.M.**

**CENTRE INTERNATIONAL DE HAUTES ETUDES AGRONOMIQUES MEDITERRANEENNES**

**INSTITUT AGRONOMIQUE  
MEDITERRANEEN DE MONTPELLIER**

**Contrat de recherche CEE/DG VI**

**Le secteur agricole et ses perspectives  
à l'horizon 2000**

**ALGERIE**

**Slimane BEDRANI**

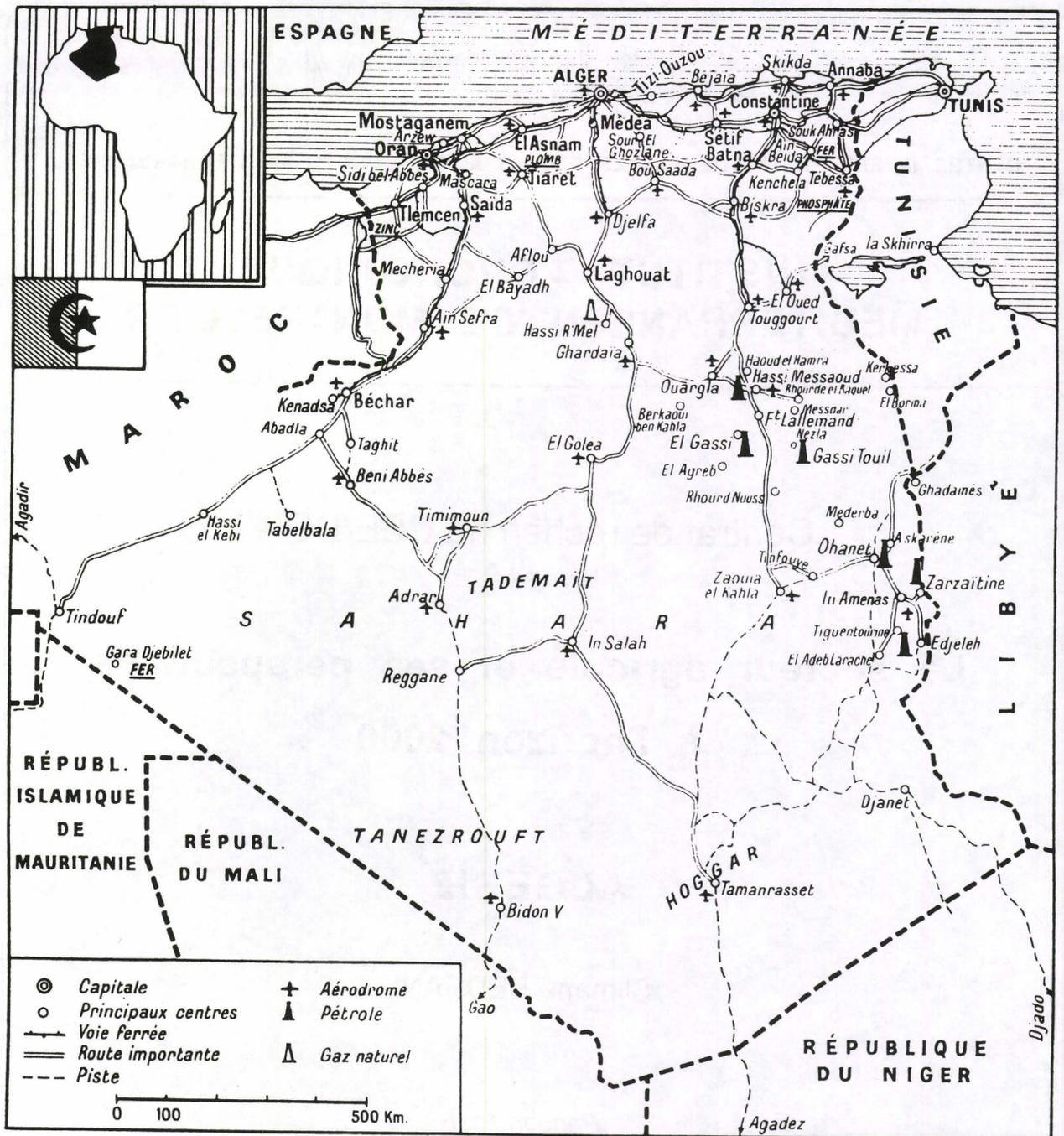
*Rapport final*

**Juin 1993**



**INSTITUT AGRONOMIQUE MEDITERRANEEN  
3191 Route de Mende  
BP 5056**

**34033 MONTPELLIER CEDEX 1 (FRANCE)  
Tél. : 67.04.60.00 - Télex : 480 783 F - Téléfax : 67.54.25.27**



## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
<b>1. Situation de l'économie à fin 1992</b> .....	<b>1</b>
<b>2 Evolution de la production agricole et des rendements</b> .....	<b>4</b>
2.1. La production agricole globale : évolution et rythmes .....	4
2.2. Evolution des principales productions .....	7
2.3. L'évolution des rendements .....	9
2.4. Causes de l'évolution .....	13
2.4.1. Le faible accroissement des superficies cultivées et des superficies irriguées .....	13
2.4.2. La persistance de la jachère .....	15
2.4.3. Les aléas climatiques .....	16
2.4.4. Le manque de biens de productivité sur le marché .....	17
2.4.5. Faiblesse de la formation, de la vulgarisation et de la recherche agronomique .....	19
2.4.6. Les faiblesses du secteur agricole d'Etat .....	20
2.4.7. Les prix à la production .....	22
2.4.8. La part de l'agriculture et de l'hydraulique dans les investissements .....	23
<b>3. La consommation et les besoins alimentaires</b> .....	<b>24</b>
3.1. L'évolution de la consommation alimentaire .....	24
3.2. Besoins alimentaires et taux d'autosuffisance .....	28
<b>4. Les échanges de produits agricoles et alimentaires</b> .....	<b>30</b>
4.1. L'équilibre de la balance alimentaire .....	30
4.2. Les exportations .....	31
4.3. Les importations .....	33
4.3.1. Niveau actuel et évolution passée des importations .....	33
4.3.2. L'origine des importations .....	36
<b>5. Les politiques actuelles en matière d'agriculture et d'alimentation</b> .....	<b>39</b>
5.1. Principales composantes de la nouvelle politique .....	39
5.2. La nouvelle politique dans l'agriculture .....	40
5.2.1. La politique de l'eau et de l'irrigation .....	41
5.2.2. La politique en matière de productions agricoles et de rendements .....	41
5.2.3. La politique en matière de prix et de fiscalité .....	43
5.2.4. La politique en matière de financement et de crédit .....	46
5.2.5. Le statut des terres agricoles du domaine privé de l'Etat .....	47
5.2.6. La politique envers les organisations professionnelles agricoles .....	49
5.2.7. La politique en matière de recherche et formation .....	49
5.2.8. La politique en matière de commerce extérieur .....	50
5.3. La nouvelle politique en matière d'alimentation .....	52
5.4. Les effets probables sur la production et les échanges .....	56
5.4.1. L'évolution probable des productions .....	56
5.4.2. L'évolution probable des échanges .....	61
<b>Bibliographie</b> .....	<b>63</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>66</b>

1	Introduction	1
2	1.1 Objectives of the study	2
3	1.2 Scope of the study	3
4	1.3 Methodology	4
5	1.4 Organization of the report	5
6	2. Literature Review	6
7	2.1 Theoretical background	7
8	2.2 Empirical studies	8
9	2.3 Critical analysis	9
10	2.4 Summary of findings	10
11	3. Methodology	11
12	3.1 Research design	12
13	3.2 Data collection	13
14	3.3 Data analysis	14
15	3.4 Ethical considerations	15
16	4. Results	16
17	4.1 Descriptive statistics	17
18	4.2 Inferential statistics	18
19	4.3 Discussion of results	19
20	5. Conclusion	20
21	5.1 Summary of findings	21
22	5.2 Implications	22
23	5.3 Recommendations	23
24	5.4 Limitations	24
25	5.5 Future research	25
26	6. References	26
27	6.1 Bibliography	27
28	6.2 Appendix	28
29	6.3 Glossary	29
30	6.4 Index	30
31	6.5 Acknowledgements	31
32	6.6 Declaration	32
33	6.7 Certificate	33
34	6.8 Appendix	34
35	6.9 Glossary	35
36	6.10 Index	36
37	6.11 Acknowledgements	37
38	6.12 Declaration	38
39	6.13 Certificate	39
40	6.14 Appendix	40
41	6.15 Glossary	41
42	6.16 Index	42
43	6.17 Acknowledgements	43
44	6.18 Declaration	44
45	6.19 Certificate	45
46	6.20 Appendix	46
47	6.21 Glossary	47
48	6.22 Index	48
49	6.23 Acknowledgements	49
50	6.24 Declaration	50
51	6.25 Certificate	51
52	6.26 Appendix	52
53	6.27 Glossary	53
54	6.28 Index	54
55	6.29 Acknowledgements	55
56	6.30 Declaration	56
57	6.31 Certificate	57
58	6.32 Appendix	58
59	6.33 Glossary	59
60	6.34 Index	60
61	6.35 Acknowledgements	61
62	6.36 Declaration	62
63	6.37 Certificate	63
64	6.38 Appendix	64
65	6.39 Glossary	65
66	6.40 Index	66
67	6.41 Acknowledgements	67
68	6.42 Declaration	68
69	6.43 Certificate	69
70	6.44 Appendix	70
71	6.45 Glossary	71
72	6.46 Index	72
73	6.47 Acknowledgements	73
74	6.48 Declaration	74
75	6.49 Certificate	75
76	6.50 Appendix	76
77	6.51 Glossary	77
78	6.52 Index	78
79	6.53 Acknowledgements	79
80	6.54 Declaration	80
81	6.55 Certificate	81
82	6.56 Appendix	82
83	6.57 Glossary	83
84	6.58 Index	84
85	6.59 Acknowledgements	85
86	6.60 Declaration	86
87	6.61 Certificate	87
88	6.62 Appendix	88
89	6.63 Glossary	89
90	6.64 Index	90
91	6.65 Acknowledgements	91
92	6.66 Declaration	92
93	6.67 Certificate	93
94	6.68 Appendix	94
95	6.69 Glossary	95
96	6.70 Index	96
97	6.71 Acknowledgements	97
98	6.72 Declaration	98
99	6.73 Certificate	99
100	6.74 Appendix	100

## LISTE DES TABLEAUX

<i>No</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
1	Structure de la valeur ajoutée et du PIB	2
2	Part de l'agriculture dans le PIB	4
3	Taux de croissance des productions agricoles	7
4	Comparaison des rendements des céréales au Maghreb	10
5	Taux de croissance des rendements	11
6	Répartition des terres après l'inventaire des terres et forêts de l'Algérie du Nord	13
7	Evolution de la SAU et des superficies irriguées	14
8	Evolution de la répartition générale des terres	16
9	Rapport entre les superficies emblavées et récoltées en céréales	16
10	Importations de matériels agricoles	19
11	Evolution de la structure des dépenses des ménages algériens	25
12	Evolution de la consommation par tête	25
13	Prix constants à la consommation à Alger	26
14	Evolution des subventions aux biens alimentaires	28
15	Evolution du pourcentage d'autosuffisance	29
16	Couverture de la consommation par tête et par an de produits agricoles et alimentaires par les importations	29
17	Les échanges de produits alimentaires	30
18	Exportations de produits agricoles et alimentaires	31
19	Structure des importations alimentaires par pays	36
20	Importations de blé et d'orge	37
21	Contribution estimée à la croissance de la production agricole de différentes actions	43
22	L'ajustement des prix à la consommation	53
23	Taux d'accroissement naturel de la population	55
24	Production céréalière envisagée à moyen et long terme	60
25	Evolution future des productions agricoles	60
26	Offre et demande de produits agricoles en 2010	61
27	Evolution des taux d'autosuffisance	61

LISTE DER TABELLEN

1	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der DDR
2	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der BRD
3	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der Bundesrepublik Deutschland
4	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der DDR (1970-1980)
5	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der BRD (1970-1980)
6	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der Bundesrepublik Deutschland (1970-1980)
7	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der DDR (1981-1985)
8	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der BRD (1981-1985)
9	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der Bundesrepublik Deutschland (1981-1985)
10	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der DDR (1986-1990)
11	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der BRD (1986-1990)
12	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der Bundesrepublik Deutschland (1986-1990)
13	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der DDR (1991-1995)
14	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der BRD (1991-1995)
15	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der Bundesrepublik Deutschland (1991-1995)
16	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der DDR (1996-2000)
17	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der BRD (1996-2000)
18	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der Bundesrepublik Deutschland (1996-2000)
19	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der DDR (2001-2005)
20	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der BRD (2001-2005)
21	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der Bundesrepublik Deutschland (2001-2005)
22	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der DDR (2006-2010)
23	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der BRD (2006-2010)
24	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der Bundesrepublik Deutschland (2006-2010)
25	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der DDR (2011-2015)
26	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der BRD (2011-2015)
27	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der Bundesrepublik Deutschland (2011-2015)
28	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der DDR (2016-2020)
29	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der BRD (2016-2020)
30	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der Bundesrepublik Deutschland (2016-2020)
31	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der DDR (2021-2025)
32	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der BRD (2021-2025)
33	Die Produktion der verschiedenen Wirtschaftszweige in der Bundesrepublik Deutschland (2021-2025)

## LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Titre</i>	<i>Page</i>
Indice de la production agricole (céréales, fourrages, maraîchage)	5
Indice de la production agricole (agrumes, fruits frais, fruits secs, vins)	6
Evolution des effectifs du cheptel	7
Evolution des productions (céréales, fourrages, maraîchage, arboriculture)	8
Evolution des productions (légumes secs, cultures ind., viticulture)	8
Rendements moyens	10
Evolution des rendements de quelques produits agricoles	12
Evolution de la SAU	14
Evolution des superficies irriguées	15
Evolution de l'utilisation des engrais	17
Evolution des prix à la production	22
Prix du litre de lait à la ferme	23
Cotation du franc français en dinars	27
Cotation du dollar US en dinars	27
Evolution des exportations de vins`	31
Evolution des exportations de dattes	32
Evolution des exportations de maraîchage	32
Structure des importations	33
Evolution des importations de blé	34
Evolution de certaines importations	34
Evolution des importations de viandes, beurres et oeufs	35
Evolution des importations de lait, beurre et oeufs	35



## LISTE DES ANNEXES

<i>No</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
1	Evolution des productions agricoles	66
2	Principales productions agricoles	67
3	Productions industrielles pour l'agriculture	68
4	Evolution de certains indices de prix constants	69
5	Importations de produits agricoles et alimentaires (Quantités)	70
6	Importations de produits agricoles et alimentaires (Valeurs)	70
7	Importations de lait en conserve et de lait en poudre	71
8	Importations de légumes secs	71
9	Importations de café et de thé	72
10	Importations de sucre	72
11	Importations d'huile	73
12	Productions et importations en 1989	74
13	Evolution de quelques agrégats	75
14	Dépenses d'investissement annuelles pour la période 1980-1990 et prévisions 1991	76
15	L'ajustement des prix à la consommation	77
16	Importations de machines agricoles et d'engrais	78

The first part of the paper discusses the importance of the  
 research and the objectives of the study. It also outlines the  
 methodology used in the study and the results obtained. The  
 second part of the paper discusses the implications of the  
 findings and the conclusions drawn from the study. It also  
 discusses the limitations of the study and the areas for  
 further research. The paper concludes with a summary of the  
 findings and the conclusions drawn from the study.

## **LE SECTEUR AGRICOLE EN ALGERIE ET SES PERSPECTIVES A L'HORIZON 2000**

La présente étude tente de rendre compte de l'évolution passée et de la situation actuelle de l'agriculture algérienne sur les plans des superficies cultivées, des productions réalisées et des rendements obtenus. Elle analyse succinctement les causes des évolutions d'ensemble constatées.

Cette étude tente par ailleurs de faire le bilan de la situation alimentaire sur les plans quantitatifs et qualitatifs, de façon globale et pour les principaux produits. Elle fournit des explications concernant les écarts entre les besoins et les consommations réelles par tête, aussi bien pour la situation actuelle que pour les périodes passées.

En outre, cette étude analyse les niveaux actuels et passés, et les provenances et destinations des importations et des exportations pour les principaux produits.

Enfin, les politiques actuelles en matière d'agriculture et d'alimentation sont décrites et évaluées quant à leur impact probable sur les productions agricoles et alimentaires et sur les échanges.

Auparavant, il paraît utile, pour situer les problèmes agricoles et alimentaires, de procéder à une brève présentation d'ensemble de l'économie algérienne.

### **1. SITUATION DE L'ECONOMIE A FIN 1992.**

Plus de trente années après l'indépendance, l'Algérie reste encore avec une économie sous-développée : faible industrialisation, mono-exportation, hypertrophie de l'administration et du commerce, ...

Quand on considère la valeur ajoutée par les branches considérées productives par le système de comptabilité nationale algérien, il apparaît que l'économie du pays est dominée en 1992 (dernière année disponible) par les hydrocarbures et la branche du commerce et des services, l'agriculture constituant 15,2 % de la valeur ajoutée totale.

Tableau 1 : Structure de la valeur ajoutée et du P.I.B. (en %)

	Part dans la valeur ajoutée				Part dans le Produit Intérieur Brut			
	1989	1990	1991	1992	1989	1990	1991	1992(1)
Hydrocarbures	24,5	30,0	37,6	32,6	18,9	23,5	29,5	25,9
Commerce & Services	22,9	25,2	21,1	22,6	17,7	19,7	16,6	17,9
Agriculture	16,0	14,1	13,8	15,2	12,4	11,1	10,8	12,0
BTP	15,6	17,4	15,3	16,8	12,0	13,7	12,0	13,3
Industrie	14,3	13,2	12,2	12,7	11,0	10,3	9,6	10,1
Transports & Communications*	6,7				5,2			
Total de la valeur ajoutée	100,0	100,0	100,0	100,0	77,2	78,4	78,6	79,2
V.A. Services non productifs**					22,8	13,5	12,3	13,2
Produit Intérieur Brut					100,0	100,0	100,0	100,0

\* Pour 1990-1992, cette rubrique est comprise dans "Commerce et Services".

\*\* Pour 1990-1992, cette rubrique ne comprend que les administrations publiques, les institutions financières et les affaires immobilières étant comprises dans la rubrique "Commerce et Services".

(1) Préviation de clôture.

Source : ONS et Economie, n° 1, février 1993.

Quant au produit intérieur brut, il est dominé par les hydrocarbures et les services non productifs (administrations publiques, institutions financières et affaires immobilières), ces derniers en formant 22,8% en 1989. L'industrie reste donc très faiblement développée contrairement à l'idée très répandue d'une Algérie ayant fondé son développement sur ce secteur.

L'économie connaît une récession en 1990 et 1991 : la croissance de la production intérieure brute en volume est négative respectivement de -2,2 % et -0,3 %. Elle reprendrait en 1992 avec une prévision de clôture de l'année de 2,7 % et une espérance de 2,1 % en 1993.

L'économie algérienne est handicapée par une dette importante (environ 25 milliards de dollars en 1992, soit plus de deux fois nos recettes annuelles d'exportations) et dont le délai de remboursement s'est raccourci : la durée de vie moyenne des emprunts est passée de 9 années pour la période 1967-1977 à 4 années en 1992 (Touati, 1993). Le service engloutissait 77,8 % des recettes d'exportations en 1992. Les gouvernements successifs ont toujours refusé le rééchelonnement par crainte d'une perte de crédibilité vis-à-vis du marché financier international et d'une ingérence trop grande des institutions internationales dans la définition des objectifs économiques, politiques et sociaux du pays<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le plan 1993, dans ses perspectives jusqu'en 1997, prévoit une réduction du taux de service de la dette de 40 % à cet horizon.

Le chômage est un autre problème préoccupant de l'économie. Il toucherait 22 % de la population active<sup>2</sup>, bien que les entreprises publiques et les administrations continuent de supporter de lourds sur-effectifs. Et la situation en ce domaine ne s'améliore pas. Pour une demande additionnelle d'emploi qui serait de 260 000, le plan pour 1993 ne prévoit la création que de 126 000 emplois nouveaux.

L'inflation connaît une croissance importante depuis 1989. Son taux passe de 10 % en moyenne pour les années 1980-1985 (Kerzabi, 1992) à 10,2 % en 1989, à 17,6 % en 1990 et à 30 % en 1991<sup>3</sup>. Il est de 32,1 % pour les neuf premiers mois de 1992. Cette forte inflation est due à la faible productivité, au fait que les revenus salariaux soient de fait indexés au coût de la vie et non aux niveaux de production atteints, à la dévaluation très forte et brutale de la monnaie. Le gouvernement actuel semble déterminé à lutter contre ce phénomène : début 1993, il interdit les hausses de salaires dans le secteur public et administratif (sauf ajustements de faible ampleur pour certaines catégories) et exhorte les opérateurs économiques à accroître le niveau de productivité. Il s'interdit en outre de procéder à une nouvelle dévaluation du dinar demandée par le FMI et s'engage à diminuer les taux d'intérêts, la fiscalité sur les entreprises et certains taux de TVA et de droits de douane<sup>4</sup>.

Les dernières statistiques disponibles montrent, à la fin de l'année 1992 et au début de 1993, que l'économie algérienne continue de souffrir de blocages importants dus essentiellement au maintien de faibles capacités d'importation.

En 1992, la production industrielle (hors hydrocarbures) a quasiment stagné par rapport à 1991 : le taux de croissance n'aurait été que de 0,5 % (ONS, 1, 1992). Elle avait déjà régressé de 3 % en 1991 par rapport à 1990. Cet état de fait est le résultat de la faible utilisation des capacités de production installées : au 3ème trimestre 1992, 37 % des entreprises utilisaient moins de 50 % de leurs capacités et 26,3 % n'utilisaient les leurs qu'entre 50 et 75 %. Cette faible utilisation trouve son origine principale dans les difficultés d'approvisionnement en matières

---

<sup>2</sup> Certaines sources l'évaluent à 19 %. Il est fort probable que le taux de 22 % soit surévalué du fait de l'emploi informel qui semble être très important. Il faut noter, par ailleurs, que l'Algérie a un faible taux d'activité due au faible taux d'activité de la population féminine (4,7 %, soit le taux le plus faible dans les pays arabes) (Bouzidi, 1993).

<sup>3</sup> Une source avance des taux d'inflation de 25 et 40 % respectivement pour 1990 et 1991 (Kerzabi, 1992).

<sup>4</sup> Cf. la circulaire du Premier Ministre, n° 130 du 6.3.93, sur les mesures pour contenir les facteurs inflationnistes.

premières et pièces de rechange<sup>5</sup>, difficultés dues fondamentalement au manque de moyens de paiement extérieurs<sup>6</sup>.

Pour 1993, les services du Plan tablent, de façon optimiste, sur un taux de croissance de 2,1 % avec un rendement agricole moyen<sup>7</sup> (taux de croissance agricole de 4 %, l'investissement agricole étant déclaré prioritaire), une croissance de 6% du BTP et une stabilisation de la production industrielle.

Le plan prévoit, par ailleurs, un pouvoir d'achat en baisse de 1,4 % en 1993, la baisse devant continuer pendant trois ans. Une amélioration (de 5 %) n'est espérée qu'en 1995. On espère par ailleurs maintenir une croissance des prix à la consommation inférieure à 20 %.

Enfin, les investissements prévus restent faibles : 116,5 Milliards de DA en 1993, soit 10.1 % du PIB correspondant à une croissance de 3 %.

## **2. Evolution de la production agricole et des rendements.**

### **21. La productions agricole globale : évolution et rythmes.**

Quand on considère la production agricole totale, il apparaît que sa part dans le produit intérieur brut a fortement chuté de la fin de la période coloniale à la fin des années quatre vingt. Ceci demeure valable même quand on calcule cette part par rapport au PIB hors hydrocarbures.

**Tableau 2 : Part de l'agriculture dans le produit intérieur brut**

	1954	1958	1987	1988	1989	1992*
	%					
Part de l'agriculture dans le PIB total	29,4	20,6	8,1	11,2	12,4	12,0
Part de l'agriculture dans le PIB hors hydrocarbures	29,4	-	13,0	13,1	15,0	16,2

Sources : ONS et Tableaux de l'Economie Algérienne, 1960

\* Prévission de clôture

<sup>5</sup> Au troisième trimestre 1992, 90 % des entreprises (en terme de potentiel de production) ont été, à des degrés divers, affectées par des pannes d'équipement ayant pour causes le plus souvent leur vétusté et le manque de pièces de rechange (ONS, I, 1992).

<sup>6</sup> Les charges en produits et services importés constitueraient en 1987 32 % des charges du secteur public industriel hors hydrocarbures (Kerzabi, 1992).

<sup>7</sup> Mais qui sera sans doute très faible à cause du déficit pluviométrique en hiver et au printemps enregistré sur une grande partie du pays.

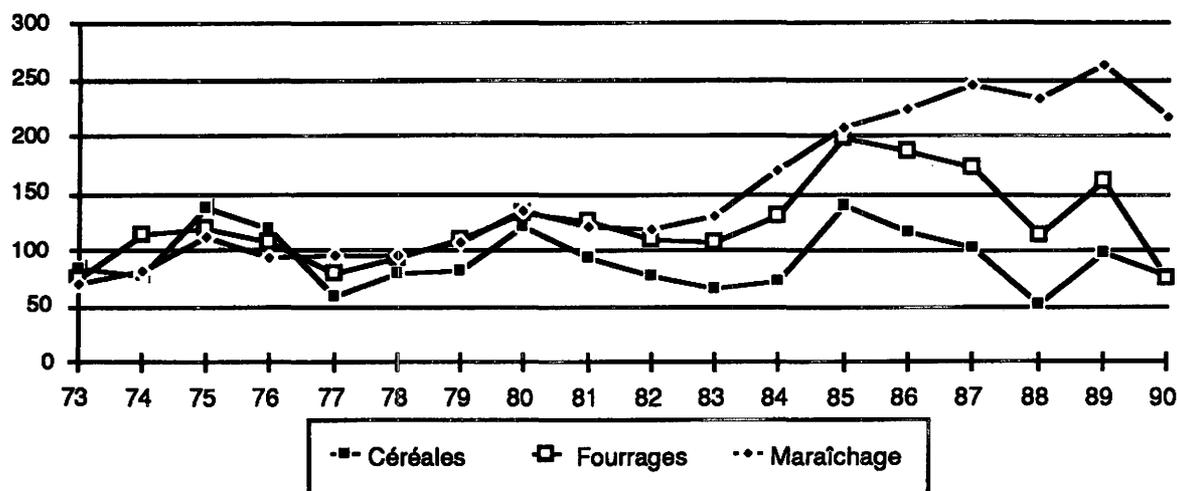
En termes de rythme, la croissance de la production agricole a été relativement faible :

- 0,1 % entre 1960 et 1970
- 3,1 % entre 1970 et 1980
- 2,8 % entre 1964 et 1986 (prix de 1986).

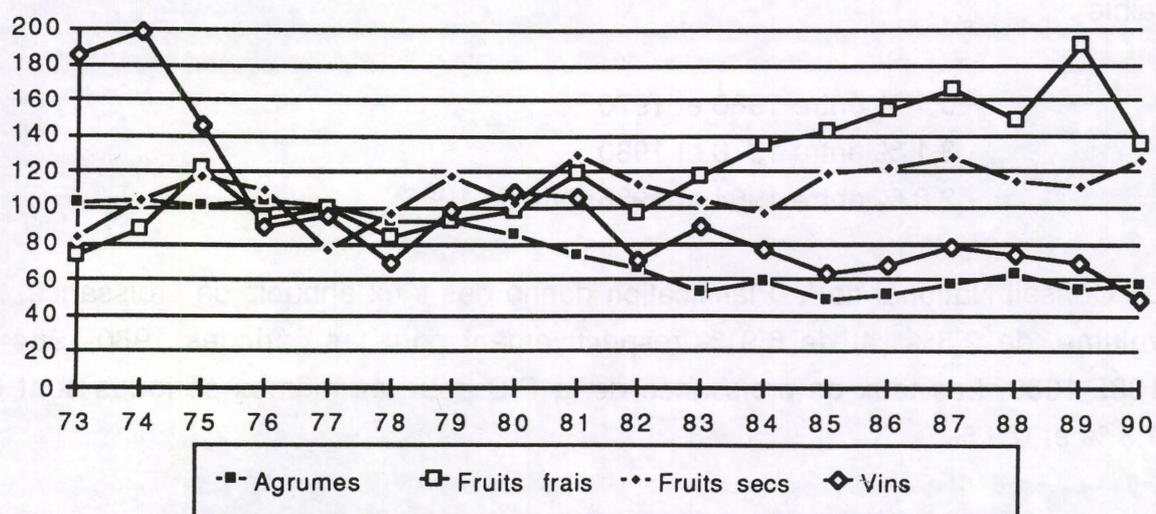
Le Conseil National de la Planification donne des taux annuels de croissance, en volume, de 2,3% et de 8,9 % respectivement pour les périodes 1980-1984 et 1985-1989. Les taux de croissance de la PIB pour les mêmes périodes sont de 4,3 % et 0,9 %.

Mais cette croissance est sujette à de très fortes variations interannuelles. Par exemple la production intérieure brute de l'agriculture s'est accrue de +18 % de 1986 à 1987 (à comparer avec les taux de croissance précédents), de -17 % en 1990 et de + 35 % en 1991. Les graphiques suivant montrent l'irrégularité des productions, particulièrement celles des céréales.

Indice de la production agricole (Laspeyres. Base : moyenne 1975-1978, Prix 1979) (Source : ONS).



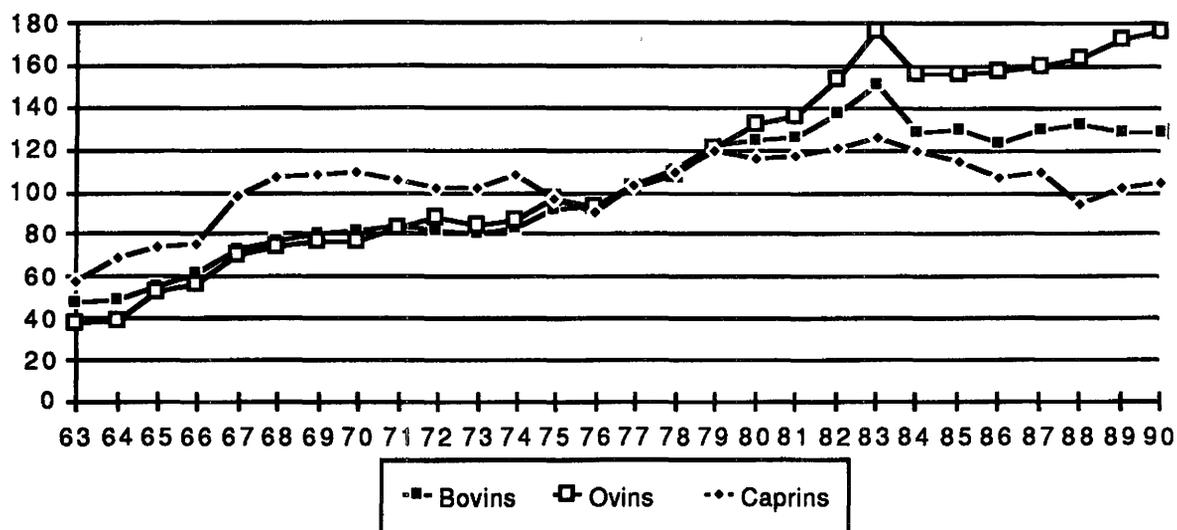
Indice de la production agricole (id° graph. précédent).



Ces fortes variations sont un indice de la faible maîtrise des conditions naturelles par les producteurs agricoles lesquels n'ont pas à leur disposition à temps et en quantités suffisantes, les facteurs leur permettant de lutter efficacement contre les aléas climatiques dont on connaît l'importance en Algérie.

Les productions animales connaissent une progression plus régulière du fait principalement d'un approvisionnement relativement abondant à partir de l'importation en cas de mauvaise année, mais du fait aussi d'une sur-exploitation des parcours.

Evolution des effectifs du cheptel (Moyenne 1975 à 1978 = 100)



## 22. Evolution des principales productions.

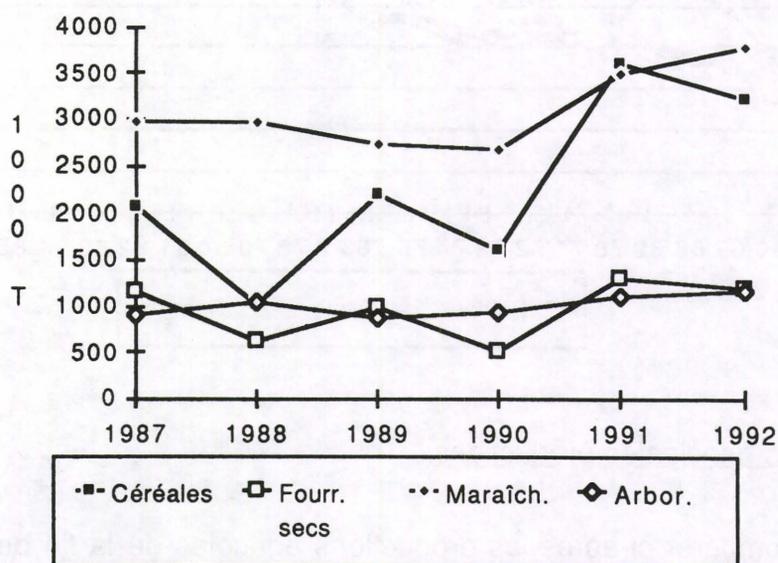
On tentera de comparer ci-après les productions agricoles de la fin de la période coloniale et celles réalisées un peu moins de trente années après l'indépendance. Il y a eu une petite régression des céréales, de l'huile d'olive et des agrumes, une très nette régression pour le vin, mais de très fortes progressions pour les productions de fruits, de maraîchages et de viandes (tableau 1 en annexe). On cherchera à voir ci-dessous comment s'expliquent ces changements.

Tableau 3 : Taux de croissance des productions agricoles (1954-1988)

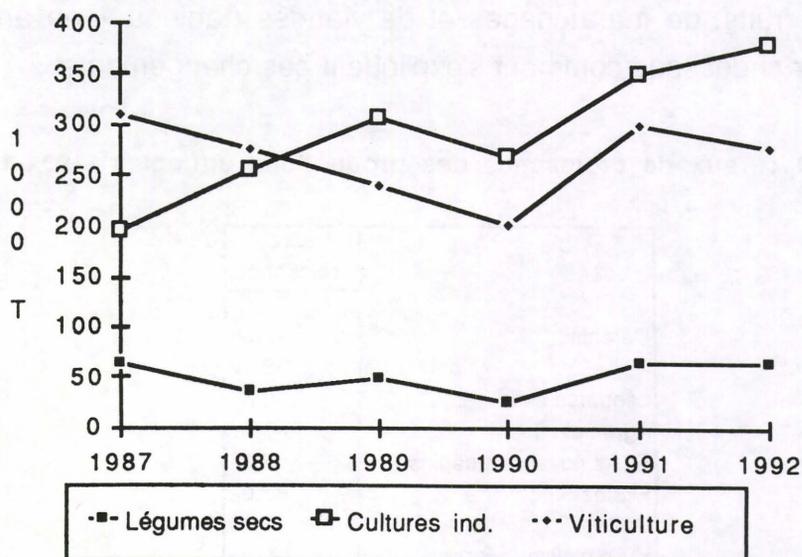
	Taux de croissance
Céréales	-0,56
dont orge	-0,42
Légumes secs	-0,36
Agrumes	-0,47
Fruits noyaux et pépins	5,37
Figues	7,02
Dattes	2,19
Huile d'olive	-0,48
Raisin de table	10,34
Maraîchage	2,74
Vin	-10,17
Viande rouge	2,76

Ces dernières années, la production agricole reste très variable (tableau 2 en annexe).

Evolution des productions



Evolution des productions



Il ne semble donc pas que les réformes entreprises depuis quelques années aient eu un effet positif massif sur les quantités de céréales produites, les années 1991 et 1992 n'étant pas, en moyenne, significatives du fait qu'elles ont été

climatiquement exceptionnelles. Cependant, il est très probable que ces réformes aient eu un effet positif sur l'élevage et, surtout les cultures maraîchères. Ainsi, une percée remarquable a été faite en matière de production de semences de pommes de terre : pour la campagne 1992-1993, l'Algérie couvre pour la première fois ses besoins (135 000 tonnes).

Les produits à taux annuels de croissance relativement forts sont ceux qui n'ont pas (ou peu) subi la concurrence des importations et qui ont bénéficié d'une demande solvable forte :

- maraîchage	6,0 % entre 1965 et 1987
- fourrages artificiels	11,3 %
- viandes rouges	4,3 %
- volailles	11,9 %
- oeufs	13,7 %

Une exception à cette affirmation : la production de vin a fortement régressé, très partiellement compensée par l'accroissement de la production de raisin de table.

Les produits fortement importés (céréales, lait, huiles,...) ont vu leur production stagner, faiblement augmenter, ou même régresser (céréales : - 1 % entre 1980 et 1989).

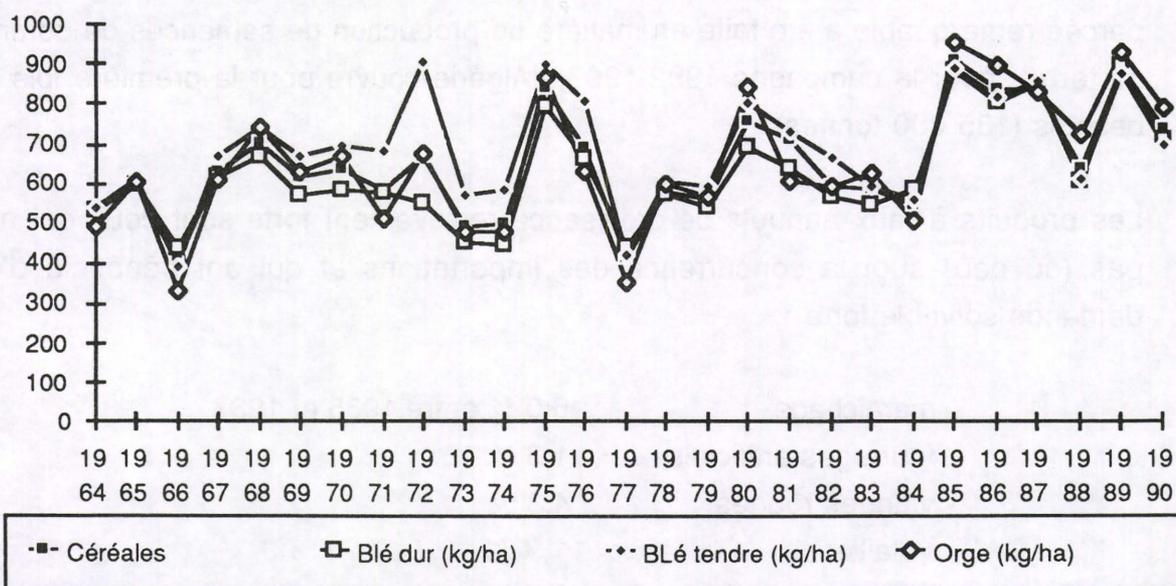
L'évolution des productions s'explique en grande partie par l'évolution des rendements.

### 23. L'évolution des rendements.

De façon générale, le problème d'un accroissement significatif des rendements n'a pas été résolu depuis l'indépendance. Ceux-ci, pour la plupart des produits, restent stagnant, voire régressent.

Pour les céréales, la courbe d'évolution reste désespérément horizontale et en dents de scie

Rendements moyens en kgs/ha.



Les rendements des céréales restent faibles par rapport au Maroc et à la Tunisie, qui ont pourtant des climats similaires<sup>8</sup>.

**Tableau 4 : Comparaison des rendements des céréales au Maghreb**  
Moyenne 1982-1986 (Kg/ha)

	Algérie	Tunisie	Maroc
	kg/ha		
Blé dur	676	826	1 227
Blé tendre	704	1 284	1 319
Orge	714	566	860 *

\* Pour 1982-1985

La progression des rendements des céréales n'aurait été que de 10 % pour l'ensemble de la période 1963-1986 selon certaines sources<sup>9</sup>. Selon les calculs faits à partir des statistiques du Ministère de l'agriculture, on obtient à peu près les mêmes résultats.

<sup>8</sup> Ils plafonnaient déjà depuis de nombreuses années avant 1962.

<sup>9</sup> Source : FAO-Ministère de l'Agriculture : "Programme de développement du secteur céréalier" 1988.

**Tableau 5 : Taux de croissance des rendements.**

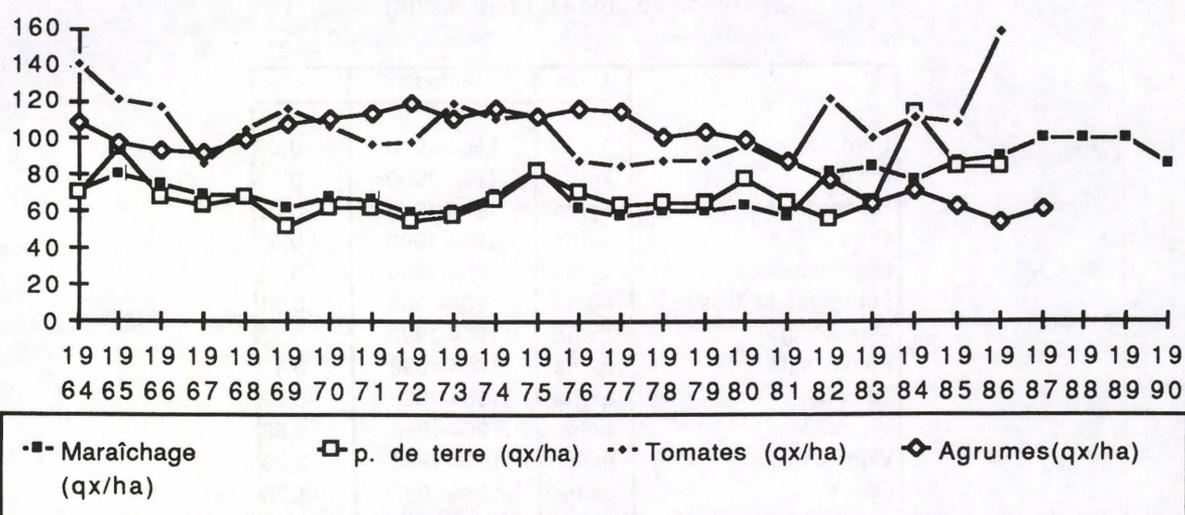
(a=pente droite de régression).

	Unité	Période	a
Céréales		1964-1990	0,03
Blé dur	kg/ha	1964-1990	0,03
Blé tendre	kg/ha	1964-1990	0,02
Orge	kg/ha	1964-1990	0,03
Légumes secs	kg/ha	1964-1990	-0,03
Fourrages artificiels	kg/ha	1964-1986	0,01
Maraîchage	qx/ha	1964-1990	0,33
Pommes de terre	qx/ha	1964-1986	0,13
Tomates	qx/ha	1964-1986	-0,02
Vigne à vin	hl/ha	1964-1986	-0,63
Vigne à raisin	qx/ha	1964-1986	-0,29
Olives	qx/ha	1964-1987	-1,38
Agrumes	qx/ha	1964-1987	-0,24
Dattes	qx/ha	1964-1987	-0,24
Autres fruits	qx/ha	1964-1986	-0,64
Figues	qx/ha	1964-1986	0,08

Pourtant, il a été démontré qu'on pouvait facilement doubler ces rendements avec les technologies disponibles dans le pays (MASSON, 1982). Pourtant quand toutes les conditions sont réunies (l'ensemble des éléments du package technologique), on peut obtenir en année moyenne, sans irrigation, des rendements de pointe dans plusieurs régions allant de 35 à 52 quintaux pour le blé dur, de 39 à 65 quintaux pour le blé tendre et 47 à 60 quintaux pour l'orge (Ministère de l'Agriculture, 1991). En outre, les agriculteurs tunisiens et marocains voisins, avec des situations climatiques et un développement économique à peu près similaires, arrivent à obtenir des rendements plus élevés que leurs homologues algériens. Sur la période 1973-1986, en moyenne, les rendements de blé dur en Algérie ne représentent que 86 % et 62 % respectivement des rendements en Tunisie et au Maroc. Ces pourcentages sont de 73 % et 72 % pour le blé tendre et 124 % et 75 % pour l'orge (Banque Mondiale, 1990, p.126).

Pour les autres produits agricoles, la croissance des rendements sur longue période s'avère également très faible, sinon nulle.

Evolution des rendements de quelques produits agricoles (quintaux/ha)



Pour ce qui est des productions animales, l'Algérie a très tôt importé des bovins laitiers à haut rendement potentiel (pie rouge, pie noire et autres hollandaises ou françaises). Les rendements de ce bétail ont toujours été très faibles par rapport aux potentialités. Dans le secteur agricole d'Etat, les vaches laitières en lactation ne donnaient en moyenne, respectivement pour les périodes 1970-1974 et 1974-1977, que 2657 litres et 2456 litres (BEDRANI, 1981, p.385). Depuis, les rendements ont encore baissé, variant en 1989-1990 de 1500 à 2500 litres selon les régions (BENFRID, 1992, 1). L'explication de ces faibles rendements se trouverait essentiellement dans une alimentation non adaptée (insuffisante et de mauvaise qualité)<sup>10</sup>.

Les rendements en viande rouge semblent avoir augmenté, mais assez faiblement (BOUTONNET, 1989), passant pour les ovins de 13 Kg à 15 kg par carcasse entre la période 1963-1969 et la période 1981-1987. Pour les bovins, et pour les mêmes périodes, les chiffres sont de 112,4 kg à 142,5 kg par carcasse<sup>11</sup>. L'élevage extensif, qui est dominant dans le cadre de l'assolement biennal, utilisant les jachères nues et les pailles de céréales, ne produit que quelques 8 kg de viande par hectare d'assolement céréalier<sup>12</sup>.

10 Les disponibilités en aliments du bétail, de toute nature, ne couvriraient que 65 % des besoins du bétail existant (Cf. travaux de la Commission Nationale Consultative sur l'Agriculture).

11 Il s'agit seulement des abattages contrôlés.

12 FAO: "Programme de développement du secteur céréalier". Op.cit.

Toujours dans le domaine des productions animales, le très fort développement quantitatif de l'aviculture depuis la deuxième moitié des années soixante dix ne s'est pas accompagné d'une maîtrise technologique suffisante pour atteindre des rendements comparables à ceux des pays développés. Pour le poulet de chair, la mortalité reste élevée (17 %) et l'indice de consommation trop fort (3,90 alors qu'il devrait être inférieur à 3). Pour les poules pondeuses la productivité par poule est de 175 oeufs alors que la norme serait de 220 (BENFRID, 1992,2).

Les seules cultures ayant connu une croissance correcte des rendements sont les cultures maraîchères. Toutes les autres spéculations ont vu leurs rendements décroître, parfois très sensiblement comme les oliviers (manque d'entretien et vieillissement du verger), la vigne à vin (manque de renouvellement) et les autres arbres fruitiers.

#### 24. Causes de l'évolution.

##### 241. Le faible accroissement des superficies cultivées et des superficies irriguées.

Quand on interroge les séries statistiques relatives à la superficie agricole utile, il apparaît que cette SAU n'a que peu varié depuis de très nombreuses années. Sans doute, les statistiques sous-estiment cette grandeur. Une étude du Ministère de l'Agriculture de 1984 et se rapportant à l'inventaire des terres fournit le chiffre de plus de 9,7 millions d'hectares de superficie agricole utile.

**Tableau 6 : Répartition des terres d'après l'inventaire des terres et forêts de l'Algérie du Nord**

	Hectares	%
Superficie agricole utile	9 738 263	38,6
<i>dont terres labourables</i>	8 851 239	35,0
<i>arboriculture et vigne</i>	493 672	2,0
<i>associations</i>	393 352	1,6
Forêts	1 794 052	7,1
Maquis	1 876 277	7,4
Parcours	6 188 761	24,5
Alfa	2 729 896	10,8
Superfices improductives	2 907 536	11,5
<b>Total</b>	<b>25 259 285</b>	<b>100,0</b>

Source: BNEDER, Inventaire des terres et forêts de l'Algérie du Nord, 1984

Ce chiffre n'a rien d'exagéré. Uniquement dans la steppe, il est très probable que l'extension des superficies labourées dépasse depuis les années soixante dix le million d'hectares. Mais il s'agit de terres peu fertiles en moyenne et situées dans des zones de pluviométrie faible et aléatoire.

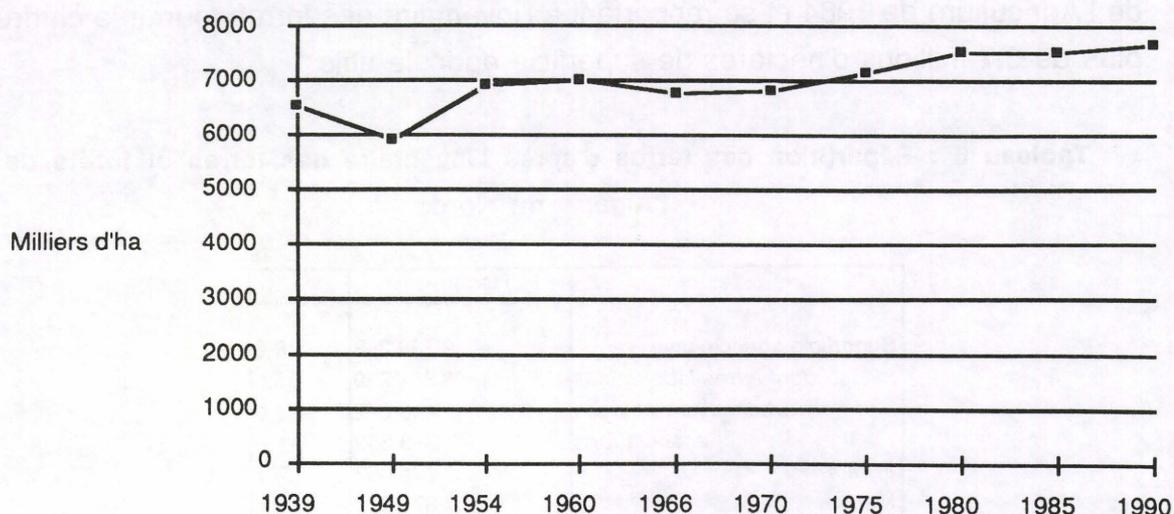
Par ailleurs, les terres cultivées ne semblent pas avoir bénéficié de beaucoup de travaux d'amélioration foncière (rootage, épierrage, amendements,...). Enfin, les terres utilisées par l'agriculture ont subi de façon intensive les différentes formes d'érosion, ont connu des phénomènes de déforestation et de surpâturage, des phénomènes de salinisation, d'occupation par des infrastructures diverses et par l'habitat.

**Tableau 7 : Evolution de la SAU et des superficies irriguées**

	1939	1949	1954	1960	1966	1970	1975	1980	1985	1990
	milliers d'ha									
SAU	6 541	5 887	6 910	6 983	6 779	6 821	7 167	7 510	7 509	7 661
dont irriguée				242		270		341		364

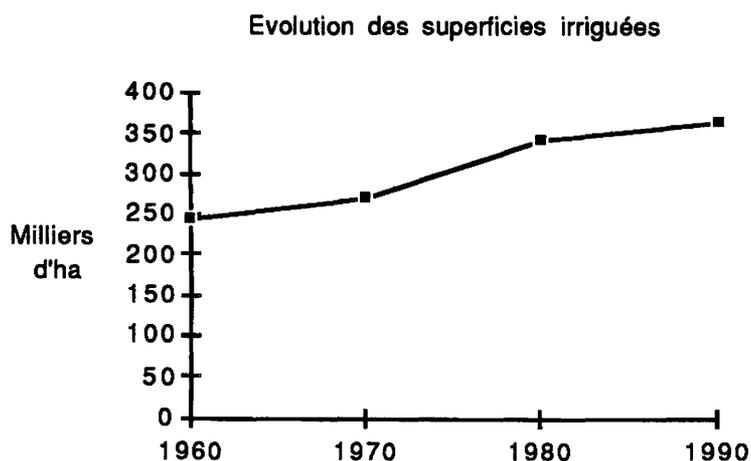
Source : Différents annuaires statistiques.

Evolution de la S.A.U.



Mais ce qui a le plus manqué à l'agriculture est certainement ce bien de productivité, essentiel dans le type de climat semi-aride qu'est celui de l'Algérie, qu'est la quantité d'eau d'irrigation mise à sa disposition. Malheureusement, au

cours des trente dernières années, moins de 4000 ha/an ont été mis en irrigation, alors que les barrages continuent de s'envaser et que les villes exigent de plus en plus d'eau.



#### 242. La persistance de la jachère.

La modicité des résultats de l'agriculture se voit aussi dans l'évolution de la répartition des terres cultivables entre les diverses utilisations. Le point le plus important en ce domaine est certainement le maintien de la part des terres en repos (jachère) qui représente toujours environ 40 % de la superficie agricole utile. Les tentatives de remplacer la jachère par une sole de légumineuse fourragère ou de légumes secs ont donc presque totalement échouées<sup>13</sup>. Il en va de même pour les tentatives d'introduction et d'extension des cultures industrielles. La culture de la betterave sucrière a été abandonnée au début des années quatre vingt.

<sup>13</sup> La quasi-absence de disparition de la jachère peut s'expliquer par a) l'absence de vulgarisation efficace de techniques adéquates (surtout auprès des agriculteurs du secteur privé), b) le faible approvisionnement du marché en semences appropriées (fourragères et de légumes secs, c) l'irrégularité et le faible approvisionnement du marché en aliments du bétail (qui entraînent un coût élevé des aliments) rendant les unités fourragères de la jachère indispensables à l'équilibre fourragers des exploitations; d) le faible niveau technique des agriculteurs qui les rend réticents à renoncer à un assolement qu'ils connaissent bien (on retrouve ici l'effet du manque d'une vulgarisation efficace).

**Tableau 8 : Evolution de la répartition générale des terres**

	Moyenne annuelle 1954-1957		Moyenne annuelle 1985-1988	
	milliers d'ha	%	milliers d'ha	%
Cultures herbacées	3 669,0	51,4	3 821,5	50,4
dont autres	2 137,0	30,0	1 449,6	19,1
orge	1 366,0	19,1	1 379,9	18,2
fourrage	81,0	1,1	733,8	9,7
maraîchage	85,0	1,2	258,3	3,4
Terres en repos	2 864,0	40,1	3 190,0	42,1
Vignobles	379,0	5,3	130,0	1,7
Arbres fruitiers	222,0	3,1	433,8	5,7
<b>Total</b>	<b>7 134,0</b>	<b>100,0</b>	<b>7 575,3</b>	<b>100,0</b>

Source: Diverses statistiques officielles

### 243. Les aléas climatiques.

La production agricole continue de dépendre encore très fortement des conditions climatiques, particulièrement de la pluviométrie. Ces conditions semblent avoir été très défavorables depuis le début des années soixante dix. Un indice des mauvaises conditions climatiques est donné par le rapport des superficies récoltées aux superficies emblavées. Ce rapport peut descendre jusqu'à 50 %.

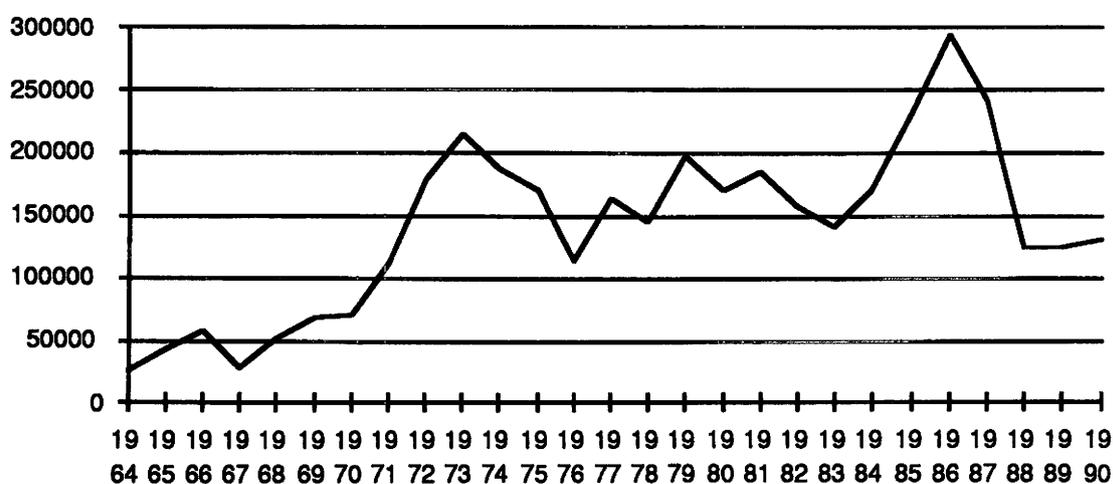
**Tableau 9: Rapport entre les superficies emblavées et récoltées en céréales**

Campagnes	Blé dur	Blé tendre	Orge	Total
1980	97	98	97	<b>97</b>
1981	98	98	99	<b>98</b>
1982	89	87	85	<b>87</b>
1983	75	74	60	<b>68</b>
1984	81	77	83	<b>81</b>
1985	89	90	92	<b>91</b>
1986	84	91	82	<b>84</b>
1987	91	95	81	<b>86</b>
1988	54	56	54	<b>54</b>
1989	84	76	82	<b>82</b>
1990	69	52	70	<b>67</b>

Source: Ministère de l'Agriculture, "Résultats de l'enquête sur l'utilisation des sols et les rendements des céréales, campagne 1989-1990", sept. 1990

Les aléas climatiques expliquent aussi, mais sans doute seulement partiellement, la faible efficacité de l'utilisation des engrais. On constate, en effet, un accroissement très fort des quantités d'engrais livrées à l'agriculture alors que les rendements stagnent pour les céréales ou n'augmentent que modestement pour les autres productions (cf. ci-dessus). La faible efficacité des engrais, principalement sur les céréales, s'explique essentiellement, tout du moins durant la période d'agriculture dirigée durant laquelle l'utilisation des engrais était quasiment imposée aux exploitations agricoles du secteur d'Etat, par leur utilisation techniquement incorrecte (retard dans les livraisons, formules et doses souvent inadaptées aux différents types de sols<sup>14</sup>, faibles motivations des utilisateurs du secteur agricole d'Etat). La chute dans l'utilisation des engrais, constatée depuis 1988-1989, s'explique par l'autonomie des exploitations du secteur étatique et par la très forte hausse des prix (suppression du soutien des prix).

Evolution de l'utilisation des engrais (en unités fertilisantes)



#### 244. le manque de biens de productivité sur le marché.

Beaucoup de facteurs expliquent la faible croissance de la production agricole depuis une trentaine d'années. Mais celui qui semble l'un des plus déterminant est bien l'approvisionnement insuffisant de l'agriculture en biens de productivité, particulièrement d'origine industrielle<sup>15</sup>.

<sup>14</sup> Par exemple, les mêmes doses à l'hectare sont appliquées pour les céréales pour l'ensemble des terres céréalières du pays.

<sup>15</sup> On admettra que l'eau est un bien de ce type dans la mesure où sa mobilisation (par les barrages, les forages et la réalisation de réseaux d'irrigation) requiert l'utilisation de machines et autres produits industriels.

Dès après l'indépendance, la stratégie de développement algérienne s'est fondée explicitement sur une liaison étroite entre l'agriculture et l'industrie, la première fournissant à la seconde des biens agricoles à transformer, la seconde fournissant à la première les biens de productivité (machines et intrants).

Or cette stratégie ne s'est que très partiellement réalisée. L'agriculture a toujours manqué des moyens de production qu'elle demandait, du fait que les principales productions industrielles nécessaires à l'agriculture n'ont pas toutes été entreprises et du fait que les usines mises en place ne produisaient, et ne produisent, pas suffisamment. Cette insuffisance de la production trouve son explication dans la lenteur et la difficulté de la maîtrise sociale des technologies massivement importées à l'occasion de la réalisation des ensembles industriels. Ces dernières années, en fait depuis la chute brutale des prix des hydrocarbures, elle trouve aussi son explication dans la difficulté d'importer les demi-produits et les matières premières nécessaires au fonctionnement des entreprises. On constate, en effet, une chute très nette des productions en 1986-1987.

L'agriculture n'a donc été que très faiblement approvisionnée. Ainsi, la production de tracteurs ne couvre que faiblement les besoins. Il en va de même, aux niveaux de prix antérieurs à 1990, pour les productions d'engrais et de produits phytosanitaires, de produits et matériels vétérinaires, de fil de fer pour les différents usages, ... L'Algérie recourt donc à l'importation pour approvisionner son agriculture (cf. tableau 17 en annexe).

Par ailleurs, la rareté permanente de moyens de paiement extérieurs a empêché une satisfaction complète des besoins de l'agriculture par les importations<sup>16</sup>, l'agriculture se trouvant par ailleurs confrontée, en matière d'allocation des ressources en devises, à une concurrence extrêmement vive des autres secteurs de l'économie (en particulier le secteur des hydrocarbures liquides et gazeux qui a toujours demandé d'énormes investissements pour la recherche, l'exploitation et le transport) et aussi des besoins d'importation de biens de consommation alimentaires.

---

<sup>16</sup> Les importations de tracteurs se montaient à 9000 unités en 1983 et ont chuté surtout depuis 1987.

**Tableau 10 : Importations de matériels agricoles**

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
	Unités						
Tracteurs	5 686	1 469	1 220	952	554	633	2851
Matériel aratoire	7 409	9 393	8 617	7 176	699	550	6519
Moissonneuses-batteuses	1	40	507	12	1	2	0
Autres appareils de moisson	1 003	1 470	297	76	20	259	33

Source : Statistique Agricole.

#### 245. Faiblesse de la formation, de la vulgarisation et de la recherche agronomique.

La faiblesse de la croissance de la production agricole s'explique également par les politiques suivies dans ces domaines.

La formation dans l'agriculture a privilégié la formation des cadres de conception et a négligé la formation des cadres intermédiaires et surtout des producteurs directs, freinant ainsi les effets positifs de la formation sur la croissance de la productivité et de la production agricoles. Par ailleurs, la politique de formation a opté pour une formation quantitativement massive d'ingénieurs agronomes sans fournir aux institutions de formation les moyens suffisants nécessaires à une formation de qualité. Ces institutions ont toujours manqué d'enseignants et de techniciens de laboratoire correctement formés, de moyens pédagogiques, de matériels scientifiques, de produits pour les laboratoires, ... La qualité des ingénieurs sortants, et dans une moindre mesure des techniciens agricoles, a donc beaucoup baissé en moyenne tant du point de vue des connaissances agronomiques proprement dites que de "l'opérationalité" effective de ces ingénieurs et de ces techniciens.

En outre, en ce qui concerne la formation, elle s'est surtout adressée, sur le plan technique, aux travailleurs du secteur agricole d'Etat, négligeant les agriculteurs du secteur privé qui cultivent pourtant plus des deux tiers de la superficie agricole utile et, aussi, élèvent la quasi-totalité du bétail du pays. Sur le plan de l'agronomie "de conception", elle s'est surtout adressée aux enfants des classes urbaines aux dépens des enfants des ruraux, ceci s'expliquant par la localisation des institutions de formation essentiellement en milieu urbain et par le besoin pressant des jeunes de ce dernier milieu de se trouver coûte que coûte (vu l'écart permanent et

croissant entre l'offre et la demande de formation) une place pédagogique.

Enfin, l'affectation des cadres formés a pendant longtemps surtout bénéficié aux institutions administratives et para-administratives aux dépens des exploitations agricoles et des institutions directement au service de celles-ci (par exemple les coopératives de services) (Bédrani, 1982, Ministère de l'Agriculture, 1992).

La recherche agronomique n'a bénéficié que de peu de crédits et a subi trop de bouleversements organisationnels et humains (turn-over élevé des responsables et des chercheurs), ceci empêchant la capitalisation des expériences et la production de résultats probants immédiatement vulgarisables. En particulier, l'éclatement de l'Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie (INRAA) au début des années soixante dix et la dispersion d'une grande partie de ses faibles moyens entre une multitude d'instituts de développement, censés faire de la recherche appliquée et de la vulgarisation, n'a pas, non plus, été bénéfique au développement de la recherche.

La vulgarisation agricole a été quasi-inexistante du fait de la faiblesse des résultats de la recherche et de la modicité des crédits qui lui ont été consacrés. L'absence d'un corps de vulgarisateurs chevronnés, motivés et socialement acceptés par les agriculteurs, l'absence d'associations professionnelles capables d'orienter les programmes de vulgarisation en fonction des besoins réels de leurs adhérents, l'absence de priorité accordée à la vulgarisation de la part de l'administration agricole, tout ceci a fait que le progrès technique et agronomique s'est faiblement diffusé dans le secteur agricole privé et mal diffusé dans le secteur agricole public.

#### 246. Les faiblesses du secteur agricole d'Etat .

Ce secteur, héritier des terres coloniales, détenait les terres où la productivité pouvait, et pourrait, augmenter le plus (fertilité, topographie, irrigation).

Malheureusement, sa productivité a stagné du fait de l'absence ou de la faible motivation des producteurs due à la trop grande emprise de l'Etat et de ses institutions sur ces derniers. Réduits à l'état de salariés, par ailleurs modestement rémunérés et trop peu contrôlés dans la qualité et la quantité du travail fourni, les producteurs n'avaient que peu d'intérêt réel à améliorer leurs techniques de culture et d'élevage.

Les changements fréquents dans son organisation ont aussi empêché les producteurs de ce secteur d'avoir un comportement pérenne de recherche d'une haute productivité (manque de confiance dans leur avenir en tant que bénéficiaires des terres du secteur agricole d'Etat).

Le dernier de ces changements, fin 1987, a consisté à partager les quelques deux mille domaines agricoles socialistes entre les travailleurs de ces domaines regroupés par affinité au sein d'exploitations agricoles collectives (EAC) formées au moins de trois personnes, exploitant obligatoirement la terre en indivision et de façon directe (interdiction de louer à un tiers). La terre reste propriété de l'Etat qui en donne la jouissance perpétuelle aux producteurs (possibilité d'héritage du droit de jouissance) moyennant un loyer. Ces derniers ont donc désormais entière liberté de gestion mais se trouvent aussi passibles de saisie de leur droit de jouissance par leurs créanciers (Bédrani, 1987)<sup>17</sup>. Les membres de l'EAC sont solidairement responsables devant les tiers.

Une faible partie des terres du désormais ex-secteur socialiste a été affectée à des exploitations agricoles individuelles (EAI). Une autre partie a été rendue à ses anciens propriétaires nationalisés au cours de la révolution agraire (1972-1973).

Cette réorganisation a eu à la fois des résultats positifs et négatifs, les premiers l'emportant probablement sur les seconds. La fin de la tutelle directe de l'administration sur les exploitations a autorisé certains producteurs à mieux s'organiser pour capter la valeur ajoutée à leur profit et donc, souvent, à produire plus et à moindre coût. Mais cela a aussi incité d'autres collectifs de travailleurs de l'ex-secteur agricole d'Etat, les moins confiants dans l'avenir<sup>18</sup>, à désinvestir massivement (vente du bétail et des machines). Par ailleurs, cinq années après la constitution des EAC, bien des dissensions se sont fait jour entre les membres des EAC, qui pourtant, au départ, se sont choisis pour constituer ensemble l'exploitation. De toutes façons, le maintien d'exploitations collectives en indivision fait subsister l'inconvénient bien connu de voir le niveau d'investissement de l'exploitation se fixer au niveau du membre de l'exploitation qui veut investir le moins.

---

<sup>17</sup> On verra ci-dessous que les nouveaux collectifs ont tendance à se scinder, de fait, en exploitations individuelles.

<sup>18</sup> Beaucoup des membres des exploitations agricoles collectives craignent de voir encore une fois remise en cause leur relation à la terre.

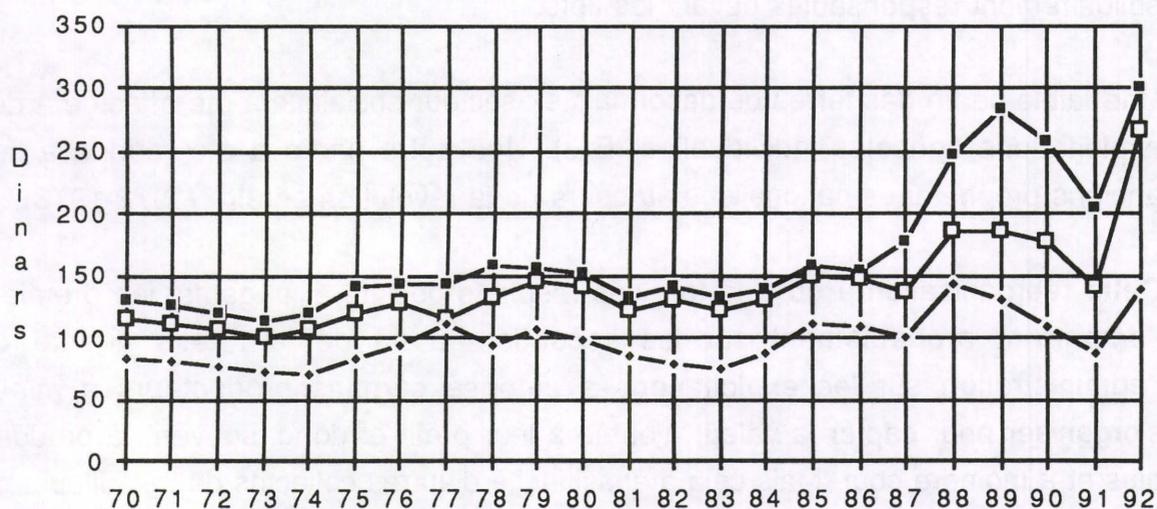
## 247. Les prix à la production.

L'évolution de la production de certains produits, en particulier les céréales et le lait, s'explique aussi par le niveau des prix à la production.

Pendant une très longue période, les prix à la production des céréales en termes réels ont eu tendance à stagner, voire à diminuer, alors que les prix réels à la consommation des produits céréaliers ont eu tendance à baisser, ainsi que le montre le tableau 4 en annexe.

Ce n'est que ces toutes dernières années que les prix à la production des céréales ont été augmentés en termes réels.

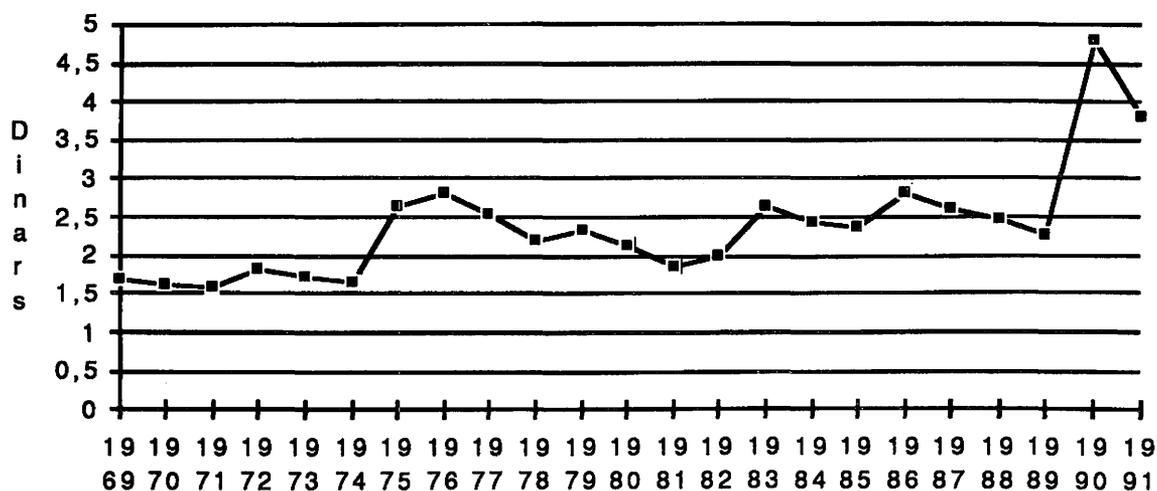
Evolution des prix à la production (Prix constants 1982)



Par contre, les prix des viandes rouges ont connu simultanément une croissance soutenue en termes réels. Aussi, les agriculteurs ont-ils eu tendance à négliger la production de céréales au profit de l'élevage, beaucoup plus rémunérateur et beaucoup moins onéreux en termes de coûts. En effet, l'élevage extensif a toujours bénéficié des unités fourragères gratuites de la steppe, des forêts, des chaumes et pailles du secteur agricole d'Etat, et de prix bas des aliments du bétail importés (orges). Par ailleurs, les agriculteurs ont toujours préféré, pour des questions de risques dus aux aléas climatiques, un système céréalier extensif (à faibles coûts) à un système céréalier intensif à coûts et risques élevés.

Pour ce qui est du lait, la faible progression de sa production a été dûe à son faible prix d'achat par les usines laitières, à son coût de production élevé (faible productivité des cultures fourragères et pertes fréquentes sur le bétail), à la faiblesse quantitative des structures de collecte et, enfin, à la concurrence des laits importés vendus à très bas prix aux consommateurs.

Prix du litre de lait à la ferme (Dinars constants 1982)



#### 248. La part de l'agriculture et de l'hydraulique dans les investissements.

Enfin, l'explication de l'évolution des productions agricoles se trouve aussi dans l'évolution de la part de l'agriculture et de l'hydraulique dans les investissements totaux. Cette part a augmenté de façon très substantielle depuis le début des années quatre vingt puis a diminué légèrement en 1989 pour rester stagnante en 1990 et 1991 (cf. tableau 15 en annexe). Elle n'en reste pas moins faible, par rapport aux besoins considérables d'une agriculture qui se voudrait à la fois soucieuse de la conservation durable des ressources naturelles et être suffisamment performante pour diminuer de façon significative le taux de croissance de la dépendance agro-alimentaire du pays.

### **3. LA CONSOMMATION ET LES BESOINS ALIMENTAIRES.**

#### **31. L'évolution de la consommation alimentaire.**

Quatre enquêtes sur les budgets des ménages permettent de connaître l'évolution de la consommation alimentaire. Il s'agit de l'enquête par sondage réalisée au cours de l'été 1959 sur la consommation des familles musulmanes d'Algérie (Algérie du Nord), de l'enquête faite par l'AARDES en 1967-1968 (Août 1967-Août 1968), et des deux enquêtes réalisées par l'Office National des Statistiques en 1979-1980 et en 1988.

La part relative de la consommation alimentaire dans le budget du ménage moyen n'a guère varié depuis trente ans, restant toujours au-dessus de 50 % des dépenses totales mais n'allant pas au-delà de 56 %. La quasi constance de ce taux s'explique sans doute par le fait que le développement économique n'a pas été suffisant pour entraîner une modification sensible de la structure de la consommation globale, même si celle-ci croît de façon absolue, le maintien d'un taux de croissance démographique élevé jouant un rôle de frein à cette modification.

Quand on considère l'évolution de la consommation alimentaire après l'indépendance on constate une progression qualitative forte mais quantitativement faible en termes de calories. Sauf pour les céréales, la consommation de tous les produits à presque doublé (ou plus) (Cf. tableau ci-après).

En effet, entre 1967 et 1988, la consommation de produits riches (protéines animales, fruits et légumes) s'accroît substantiellement (la consommation de viande et abats passe de 10,3 kg à 22,3 kg par tête et par an entre 1967 et 1988), mais la ration alimentaire moyenne reste autour de 2700 calories.

L'Algérien, pour beaucoup de produits, consommerait plus que le marocain ou le tunisien. En particulier il consomme deux fois plus de lait, de viandes blanches et de pomme de terre (Guigou, 1991).

**Tableau 11 : Evolution de la structure des dépenses des ménages algériens<sup>19</sup>**

	Enquête 1959 Ménages musulmans			AARDES 1967-1968	ONS 1979-1980	ONS 1988
	urbain	rural	ensemble			
	Alimentation	45,2	60,4	80,1	54,1	55,7
Logement, chauffage, éclairage	10,0	5,3	8,5	14,6	5,4	6,6
Biens durables	2,5	1,8	2,3		6,4	3,6
Habillement	5,3	7,0	5,8	14,6	9,1	8,7
Hygiène et soins	15,0	8,0	12,7	3,8	3,1	2,9
Transport, voyages	5,6	7,6	6,2	5,5	6,6	11,3
Culture, loisirs	7,9	6,1	7,4 **	4,0	3,4	4,6 **
Divers	5,9	2,1	4,8	2,4	10,2	9,3
Impôts	2,6	1,7	2,3	0,9 ***		1,5 ***
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* Non compris les repas pris à l'extérieur et les dépenses alimentaires de cérémonie. \*\* Y compris tabac et allumettes. \*\*\* Seulement assurances, taxes et amendes.

Source: Annuaires statistiques et calculs de l'auteur

**Tableau 12 : Evolution de la consommation par tête**

Sources	Enquête AARDES	Enquête DSCN	Enquête ONS	Ration type souhaitable
	1966-1967	1979-1980	1988	
	Produits	kg/tête/an		
Pommes de terre	21,7	33,4	41,2	30,0
Légumes secs	3,4	8,3	5,8	6,5
Légumes frais				
y compris légumineuses	37,8	55,8	75,7	50,0
<i>dont tomates</i>	9,0	10,9	13,7	
<i>oignons</i>		8,7	12,2	
Légumes en conserve		1,8	3,8	
Fruits secs et oléagineux	7,6	2,8	3,7	
Fruits frais	21,0	30,0	30,5	45,0
Sucre et produits sucrés	14,2	15,8	22,0	22,5
Viandes et abats	10,3	15,7	22,3	18,0
Oeufs	0,5	1,1	3,0	3,0
Lait et dérivés *	35,0	61,4	71,9	80,0
<i>dont lait frais</i>		21,7	9,9	
Poisson	1,4	2,2	3,4	4,0
Huile et matières grasses	10,2	15,3	17,2	13,0
Céréales (équivalent grains)	262,4	185,3	162,3	180,0

\* En équivalent lait frais

<sup>19</sup> AARDES : Association Algérienne de Recherche démographique, économique et sociale  
DSCN : Direction des statistiques et de la comptabilité nationale  
ONS : Office national des statistiques

Les causes de cette évolution se trouvent dans l'accroissement des revenus de toutes les couches de la population et dans un accroissement relativement plus important dans l'offre des productions à prix libres (viandes, fruits et légumes). Elle se trouve aussi dans une politique de définition large des produits de "première nécessité", produits vendus à des prix bas aux consommateurs (grâce à un système de soutien des prix<sup>20</sup>. Fin 1990, la liste des produits subventionnés comprenait encore le pain, la semoule, la farine, les pâtes, les légumes secs, l'huile de table ordinaire, la margarine, la sucre cristallisé. Elle se trouve en outre dans une politique soutenue d'importation massive de ces biens alimentaires de première nécessité. Elle se trouve enfin et surtout dans la modicité des prix pratiqués par l'Etat dans la vente des produits subventionnés. En effet, les prix des produits alimentaires de "première nécessité" ont diminué, à la consommation et en termes réels, sur longue période.

**Tableau 13 : Prix constants à la consommation à Alger**

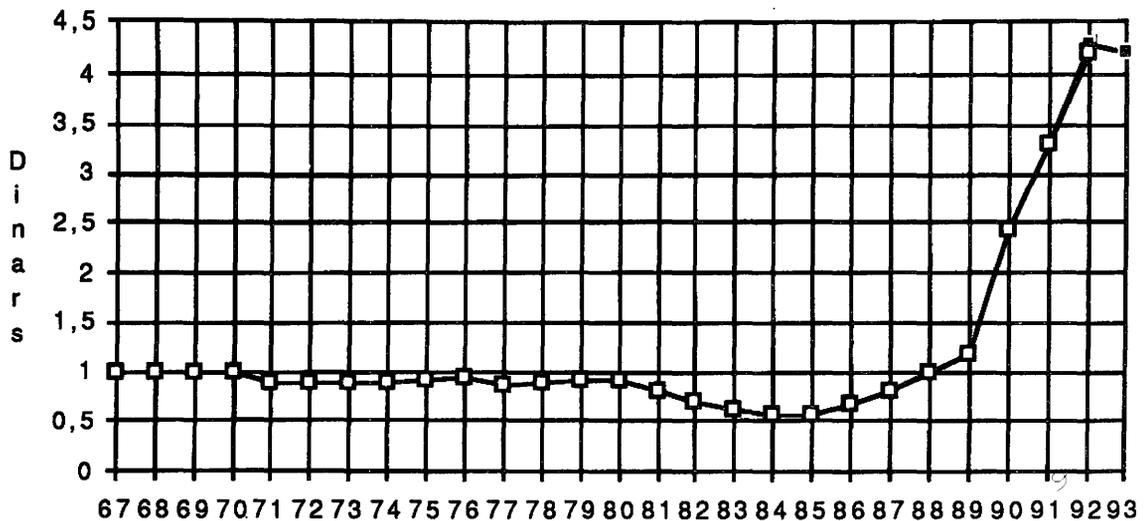
1969 = 100

	1964	1969	1972	1975	1978	1981	1984	1985	1986
Pain	104,0	100,0	93,5	77,2	66,3	66,2	70,3	75,9	72,7
Semoule	102,0	100,0	88,2	76,2	62,5	62,1	51,0	51,3	52,8
Pâtes	105,0	100,0	89,2	74,1	61,1	53,0	43,1	51,2	52,4

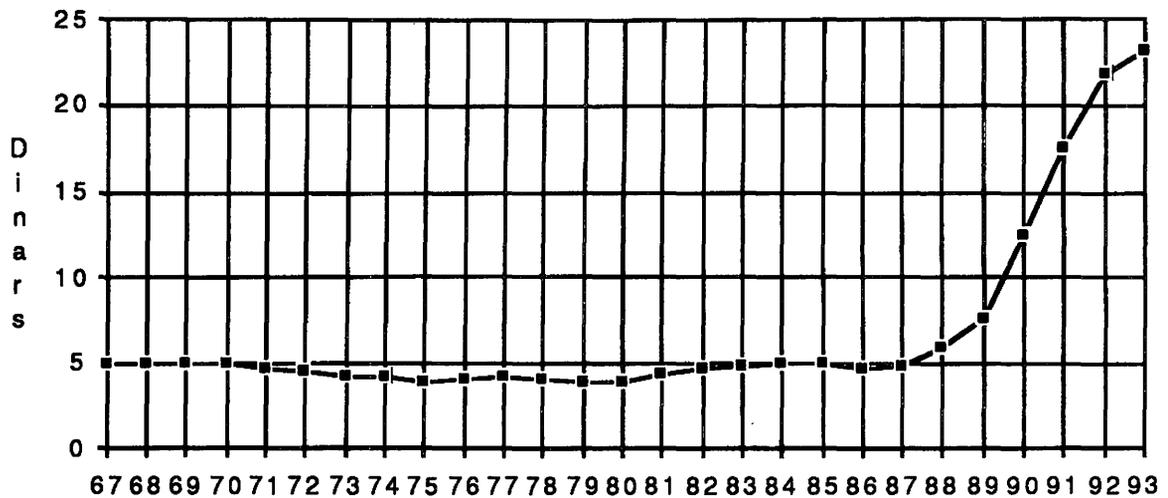
En outre, Les prix des produits de base sont extrêmement bas. Guigou (1991) note qu'au taux de change de janvier 1991, "les prix de la baguette de pain et du kilo de sucre cristallisé sont de l'ordre de 6 fois inférieurs aux prix européens, le litre de lait 4,5 fois et le litre d'huile courante de 3 fois".

<sup>20</sup> Le système de soutien des prix fonctionne grâce au Fonds de Compensation créé par le décret 82-01 du 6.3.82. Ce fonds est alimenté par des taxes appliquées aux produits de luxe ou de seconde nécessité (Cf. Décret exécutif n° 92-123 du 23.3.92, fixant les quotités des droits compensateurs applicables à certaines marchandises et Arrêté interministériel du 7.7.92, complétant la liste des produits soumis aux droits compensateurs). Par exemple, les huiles raffinées subissent un droit compensateur de 20 % ; les eaux minérales, boissons gazeuses, bières, vins et alcools à un droit de 40 %.

### COTATION DU FRANC FRANCAIS EN DINARS



### COTATION DU DOLLAR US EN DINARS



Malgré ce niveau de prix, la politique de soutien des prix n'a pas été extrêmement coûteuse pour le budget de l'Etat et pour l'équilibre des entreprises produisant les biens alimentaires, tout du moins jusqu'en 1987. En effet, les subventions aux biens alimentaires ont représenté moins de 1% des recettes du budget de l'Etat pendant toute la période 1980-1987.

**Tableau 14 : Evolution des subventions aux biens alimentaires**  
(en % des recettes du budget de l'Etat)<sup>21</sup>

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
	%							
SIE/R	0,033	0,030	0,056	0,035	0,025	0,025	0,022	0,004
SE/R	0,032	0,029	0,056	0,027	0,022	0,021	0,020	0,004

SIE= Subventions implicites et explicites.

SE=Subventions explicites.

R= Recettes du budget de l'Etat.

Source: CREAD (1990).

### **32. Besoins alimentaires et taux d'autosuffisance.**

Le tableau ci-dessus montre que la ration souhaitable moyenne, telle que calculée par Autret (1976) au milieu des années soixante dix, n'est pas atteinte à la fin des années quatre vingt pour les fruits frais et le lait. L'écart, pour ces produits, entre le souhaitable et le réel, est le résultat du faible développement des superficies irriguées.

En outre, comme de bien entendu, la consommation par tête, même si elle est suffisante, surtout si elle n'est que suffisante, cache des cas plus ou moins nombreux de sous-nutrition ou malnutrition. Apparemment et jusqu'à maintenant, la nourriture semble répartie de façon suffisamment égalitaire pour que toute la population ait accès à des quantités nutritionnellement correctes de produits de base (pain, lait, semoule). Mais il est possible qu'à l'avenir des malnutritions protéiniques apparaissent à cause des hausses des prix des protéines animales, hausses qui ne seraient pas compensées par des hausses de revenus des populations à risque.

Selon les années (compte tenu des variations climatiques et donc des variations des récoltes), l'Algérie importe entre 50 et 80 % de son alimentation. En moyenne pour les années 1982-1986, le ratio d'autosuffisance<sup>22</sup> a été de :

- 24 % pour les blés,

<sup>21</sup> Les subventions implicites sont constituées par le déficit des entreprises (de production et de distributions des produits alimentaires, à l'exclusion des exploitations agricoles) couverts par les découverts bancaires accordés par les banques à ces entreprises. Les subventions explicites sont celles accordées par le budget de l'Etat et par le Fonds de compensation.

<sup>22</sup> Source : D'après P. Guigou "Etudes sectorielles agroalimentaires en Algérie". Janvier 1991.

- 32 % pour les légumineuses,
- 40 % pour le lait,
- 82 % pour les viandes rouges.

Selon le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, les pourcentages d'auto-suffisance auraient évolué de la manière suivante.

**Tableau 15: Evolution du pourcentage d'autosuffisance**

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Céréales et dérivés	46	40	32	36	70	58	48	24	51	38
Légumes secs	14	10	10	19	20	29	28	15	21	11
Légumes verts	61	39	49	58	60	84	99	98	91	89
Fruits	117	86	96	100	73	76	77	77	74	65
Viandes rouges	66	67	80	73	65	51	60	71	74	74
Viandes blanches	68	73	85	89	71	92	99	99	113	99
Oeufs consommés	31	32	52	76	69	87	111	111	119	110

NB: De 1981 à 1984, les pourcentages d'autosuffisance sont calculés sur la base de la ration alimentaire de 1984 (Min. Plan). Année de référence : 1984, Pop. = 21,6 Millions.  
De 1985 à 1990, le pourcentage est sur la base de la ration de 1990 (Min. Plan). Année de référence : 1989, Pop. = 25,2 Millions.

Source: Ministère de l'Agriculture, Direction de la Régulation

Quant à la Banque Mondiale, elle estime de la façon suivante la couverture de l'offre de produits agricoles et alimentaires par les importations en 1991.

**Tableau 16 : Couverture de la consommation par tête et par an de produits agricoles et alimentaires par les importations**

		Offre totale	Importation	Part des importations %
Céréales et dérivés	kg	185	150	81
Légumes secs	kg	8	7	87
Lait et dérivés	litre	87	55	63
Sucre et produits sucrés	kg	32	32	100
Huiles alimentaires	litre	14	14	100
Viandes blanches	kg	10	9	90

Source: BM. Etudes sectorielles sur l'agro-alimentaire, 1991  
Cité par la Commission Nationale Consultative sur l'agriculture, janvier 1992

Bien que les pourcentages diffèrent parfois sensiblement selon les trois sources citées, le fait massif demeure la très forte dépendance du pays dans le domaine de l'alimentation.

#### 4. LES ECHANGES DE PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES.

##### 41. L'équilibre de la balance alimentaire .

Le taux de couvertures des importations alimentaires par les exportations agricoles est extrêmement bas : en 1987 par exemple les exportations se montent à 145 millions de dinars alors que les importations s'élèvent à environs 4 900 millions de dinars. De 1982 à 1988, le taux de couverture n'a jamais dépassé 3,5 % (1982). Chaque année les importations alimentaires utilisent en moyenne 20 % des recettes d'exportation (21,4 % en 1988). Pour les dernières années, les chiffres suivants (en milliards de DA courants) montrent que la situation ne s'est guère améliorée<sup>23</sup>.

Tableau 17 : Les échanges de produits alimentaires

	1989	1990	1991
1-Importations alimentaires	20	16,9	35,1
2-Exportations alimentaires	0,3	0,5	0,99
3-Recettes totales d'exportation	71,9	114,4	202,9

Ainsi, la couverture des importations par les exportations en matière d'alimentation reste dérisoire (3% en 1990 et 2,8 % en 1991), et les importations alimentaires continuent de représenter un fort pourcentage des exportations totales (14,8% en 1990 malgré l'accroissement des prix des hydrocarbures dû à la guerre du Golfe, et 25,2 % en 1991 malgré un effort de restriction des importations).

Dans le long terme, l'Algérie restera donc un gros importateur de produits alimentaires de toute nature, dans la mesure, bien sûr, où le pays pourra disposer du pouvoir d'achat nécessaire soit par ses exportations soit par son endettement.

<sup>23</sup> Source : Office National des Statistiques. "L'Algérie en quelques chiffres 1991" et "Informations Statistiques sur la Conjoncture" n° 11, 4<sup>e</sup> trimestre 1991.

## 42. Les exportations.

L'Algérie, depuis de nombreuses années, n'exporte plus que de très faibles quantités de produits agricoles, que ces derniers soient frais ou transformés.

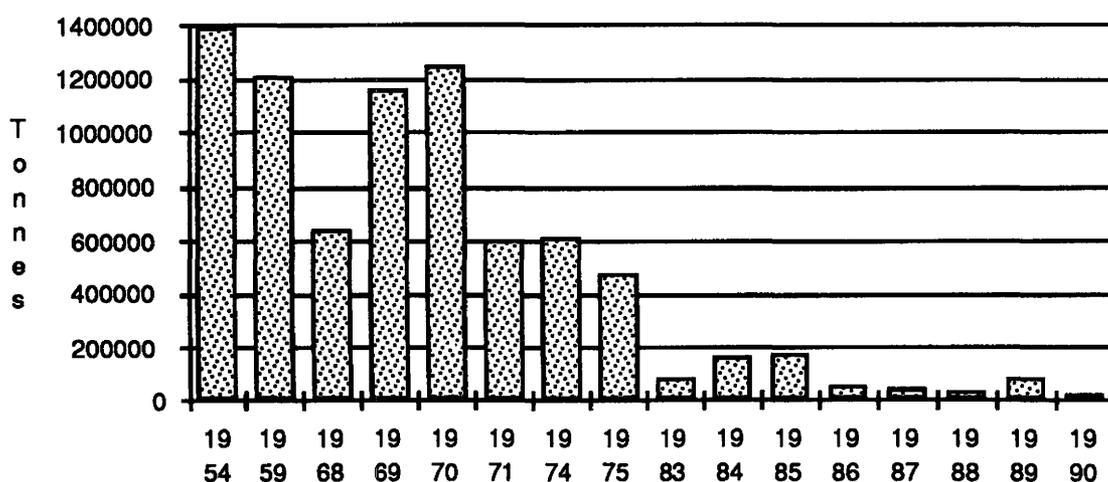
Ses principales exportations sont constituées par le vin et les dattes.

**Tableau 18 : Exportations de produits agricoles et alimentaires (1990)**

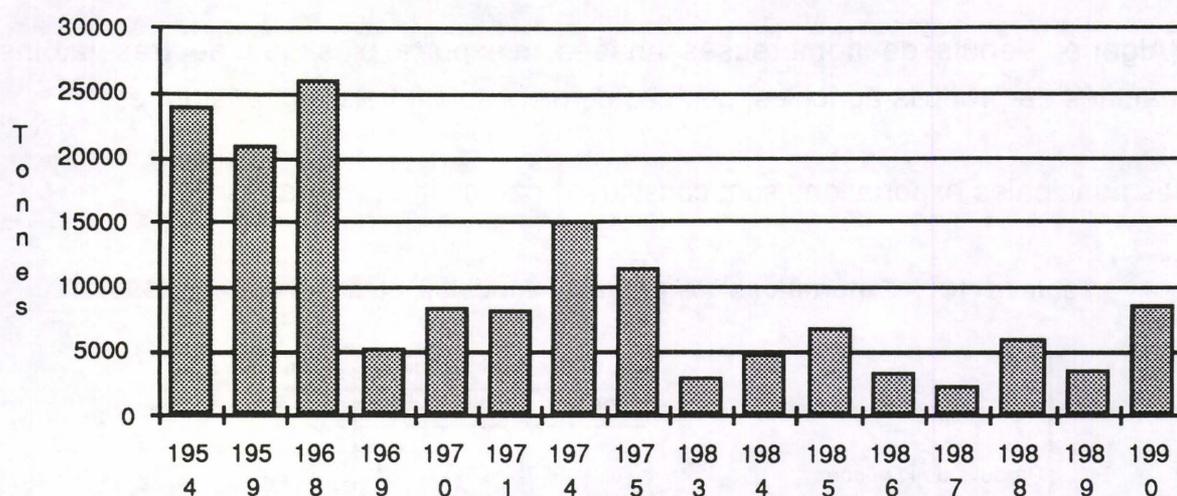
	Quantités	Valeur	Valeur
	tonnes	millions DA	%
Produits de la pêche	358	11	2,4
Légumes	502	2	0,4
Dattes	8 619	156	34,3
Conserves	3 719	53	11,7
Vins	26 411	211	46,4
Autres		21	4,7
<b>Total des exportations agricoles</b>		<b>454</b>	<b>100,0</b>

Source : Douanes algériennes

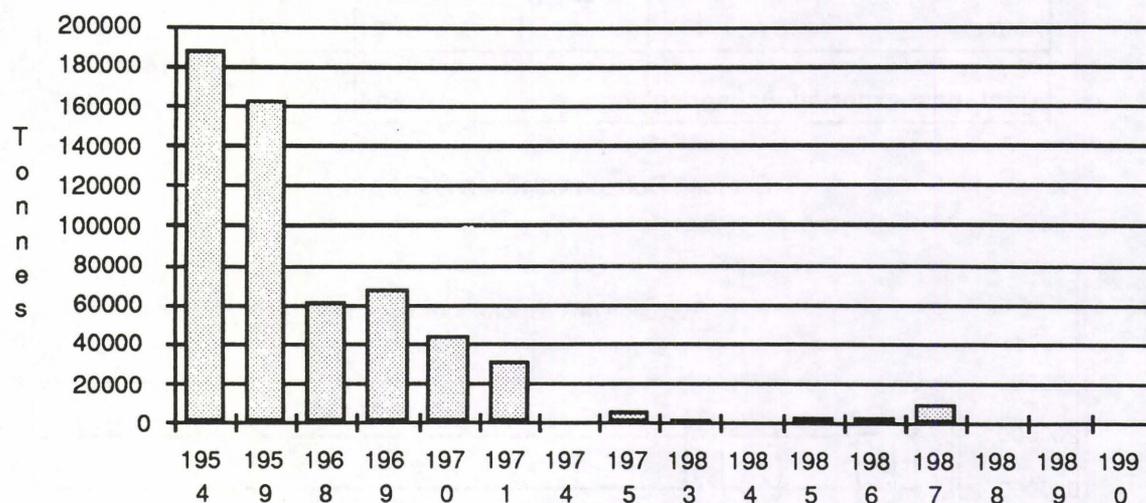
Evolution des exportations de vins



Evolution des exportations de dattes



Evolution des exportations de maraîchage



La destination des exportations pour les dattes est essentiellement la France (61 % du tonnage exporté en 1990) et l'URSS (33 % du tonnage exporté la même année). En ce qui concerne le vin, les principaux débouchés en 1990 ont été l'URSS (55 % du tonnage exporté), la France (27 %) et les USA (6 %).

Les exportations de produits agricoles ont beaucoup diminué par rapport à la fin de la période coloniale (et même par rapport à la première période de l'indépendance) à cause de trois faits :

- un taux de change très défavorable aux exportations jusqu'à ces toutes dernières années (cf. ci-dessus, graphiques sur les côtations du dinars),
- une demande intérieure très forte et très soutenue offrant des prix très

rémunérateurs,

- l'absence d'incitations à l'exportation de la part des pouvoirs publics pendant la période faste de l'abondance des pétro-dollars.

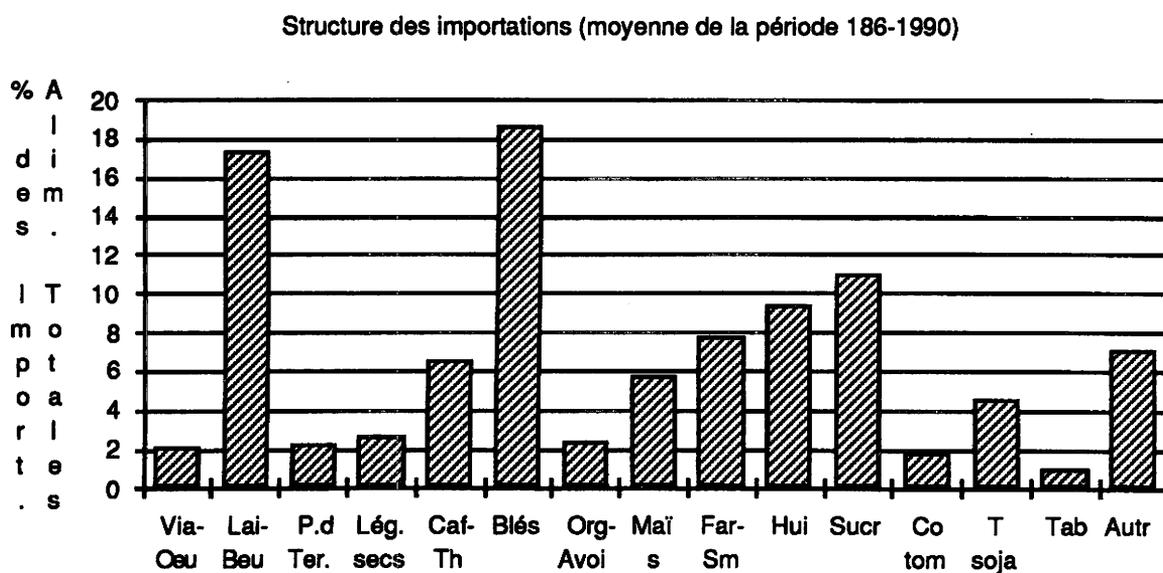
### 43. Les importations.

#### 431. Niveau actuel et évolution passées des importations.

L'Algérie a toujours été un gros importateur de produits agricoles et alimentaires, ses importations augmentant avec la croissance de sa population.

Actuellement l'Algérie serait le premier importateur de blé dur (40 à 50 % des quantités échangées sur le marché mondial) et se situerait parmi les dix premiers importateurs pour les céréales secondaires, les huiles alimentaires, le sucre, le lait et les produits laitiers (Ministère de l'Agriculture, 1992).

Le graphique ci-dessous donne une image de la structure des importations annuelles moyennes durant la période quinquennale 1986-1990.

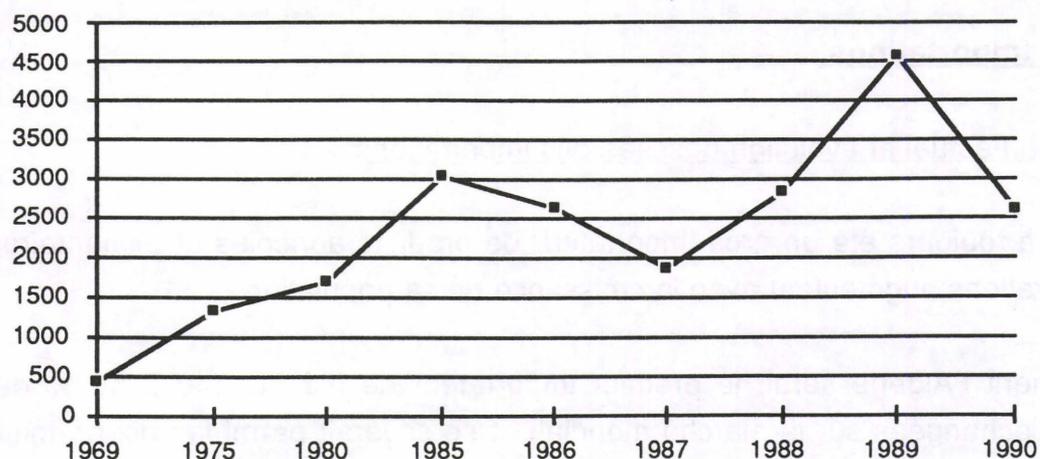


Les importations se constituent presque exclusivement de produits de consommation de masse ( blés, farine, semoule, sucre, lait, huiles, café) ou de matières premières pour la production animale.

Les importations de blé ont connu une croissance remarquable, passant de 500

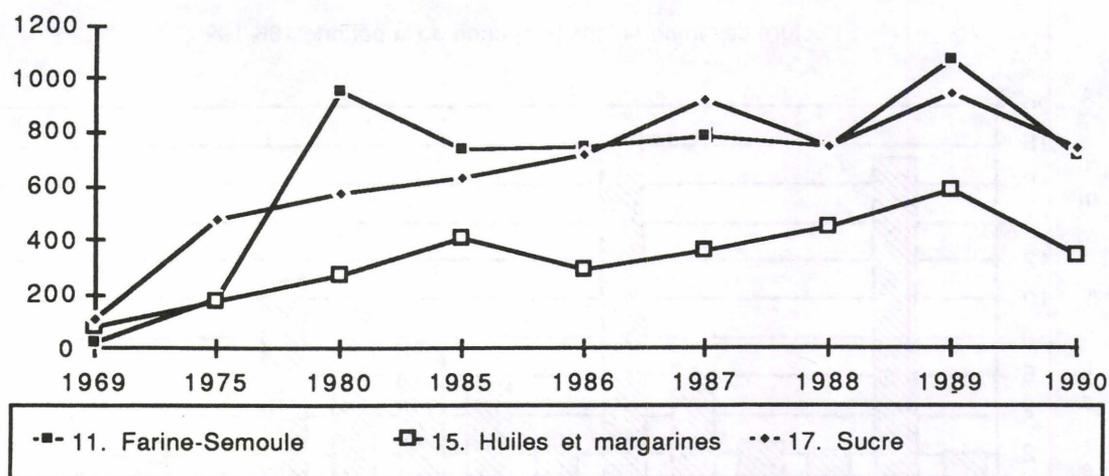
mille tonnes environ en 1969 à 3,382 millions de tonnes en 1992, avec quelques variations à la baisse selon les récoltes<sup>24</sup>.

Evolution des importations de blés  
(milliers de tonnes)



Les importations des autres produits ont aussi connu une croissance importante, croissance qui semble toutefois s'être ralentie avec la crise pétrolière de 1986 et la rareté durable des moyens de paiements extérieurs qu'elle a engendrée.

Evolution de certaines importations (milliers de tonnes)

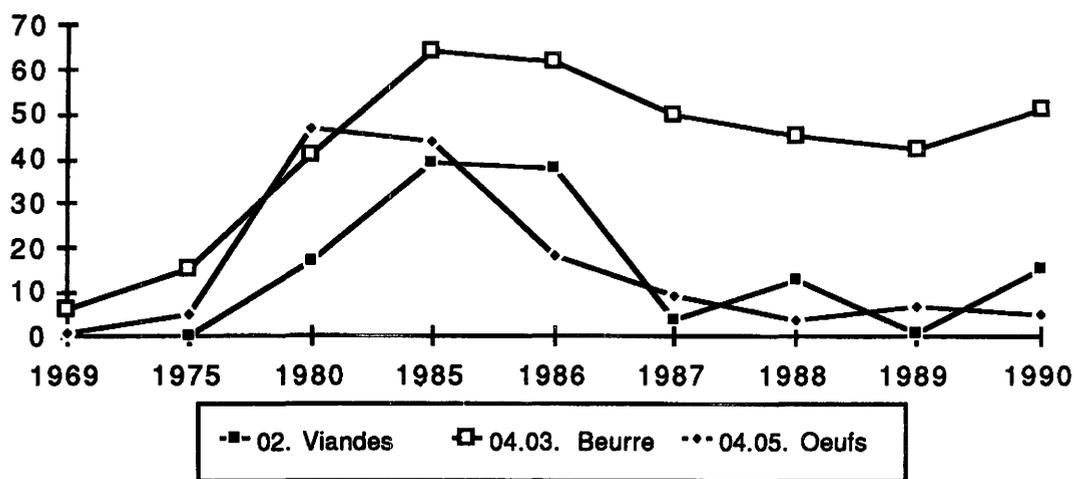


<sup>24</sup> Les quantités de céréales importées ces dernières années sont les suivantes (en tonnes métriques) (Hammiche, 1993) :

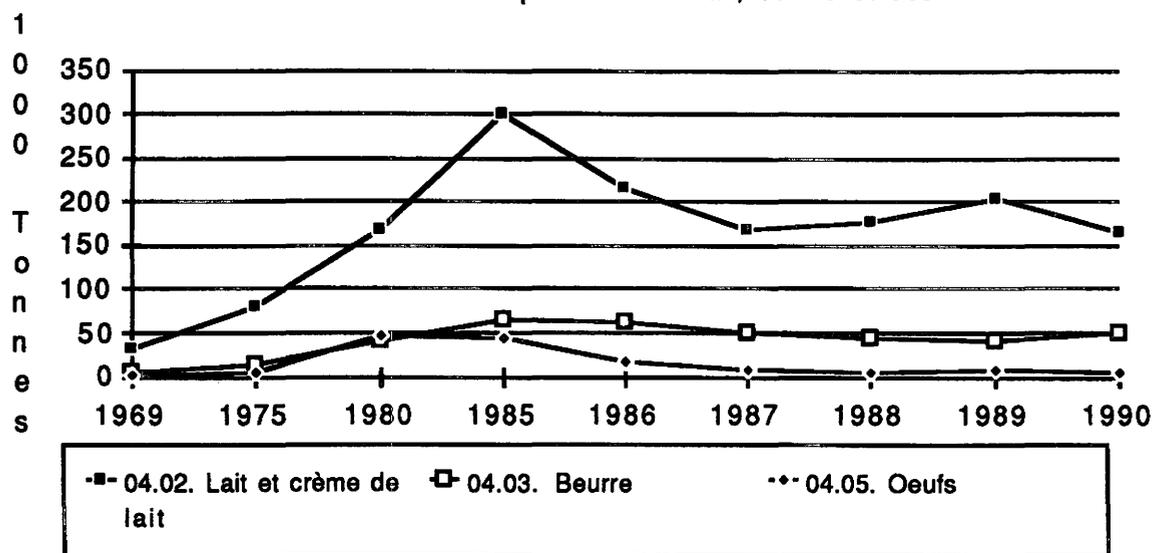
1989	4 458 000
1990	5 070 000
1991	4 348 000
1992	3 382 000

Pour les produits de moindre nécessité (Viande, beurre, oeufs), après qu'ils aient connu une croissance forte grâce à la mise en oeuvre du "programme anti-pénurie" (PAP) de la fin des années soixante dix et du début des années quatre vingt, ils enregistrent des baisses drastiques avec la crise pétrolière qui a obligé d'une part à la rationalisation de la consommation, d'autre part à une plus grande recherche de substitution aux importations.

Evolution des importations de viandes, beurres et oeufs (milliers € tonnes)



Evolution des importations de lait, beurre et oeuf:



432. L'origine des importations.(Tableaux 7 à 12 en annexe).

On examinera cette question en mettant particulièrement en lumière les relations entre l'Algérie et la CEE d'une part, les relations de l'Algérie et des différents pays formant la CEE d'autre part.

L'évolution des importations de produits agricoles et alimentaires de l'Algérie en provenance de la CEE a été positive, celles-ci passant de 35 à 42 % des importations agricoles et alimentaires totales entre 1976-1977 et 1988-1989.

**Tableau 19 : Structure des importations alimentaires par pays**

	Moyenne annuelle (valeur)			
	1976-77	1986-88	1988-89	1990
	%			
France	31	28	39	48
RFA + RDA	21	14	13	7
RDA	2	3	0	0
Italie	16	17	18	17
Pays-Bas	11	13	12	7
Belg.-Lux.	6	10	6	7
Grande Bretagne	2	5	4	1
Irlande	1	2	2	2
Danemark	2	1	0	1
Espagne	9	8	5	9
Portugal	0	1	0	0
Grèce	1	2	0	1
Ech. agr. avec la CEE	100	100	100	100
Part de la CEE dans les import. agr. de l'Algérie	35	43	42	52

Globalement, pour la période 1988-1989, la CEE est le principal fournisseur de l'Algérie en produits agricoles et alimentaires. En effet, 42 % du total des importations<sup>25</sup> pour les années 1988 et 1989 proviennent de cette région du monde. Pour tous les grands groupes de produits (sauf pour les huiles alimentaires et les graines oléagineuses), la CEE fournit presque ou plus de la moitié des importations (en valeur). La CEE est quasiment le seul fournisseur de l'Algérie pour

<sup>25</sup> Tous les chiffres donnés et relatifs aux importations concernent le total pour les années 1988 et 1989, dernières années pour lesquelles des statistiques suffisamment détaillées existent en Algérie.

le beurre et le groupe...café-thé <sup>26</sup>; elle occupe des places très importantes respectivement pour le sucre (58 %), le lait (48 %), les céréales (42 %) et les légumes secs (42 %).

En 1990, la CEE renforce sa position exportatrice vers l'Algérie en assurant 52 % des importations alimentaires de celle-ci.

Pour les importations de blés et d'orges, les USA et le Canada restent de gros fournisseurs de l'Algérie, dépassant à eux deux l'ensemble de la CEE en termes de quantités (Tableau 18 ci-dessous). En 1991, les USA renforcent leur position en ce domaine grâce à leurs programmes GSM 102 (délai de remboursement de 3 ans) et GSM 103 (délai de remboursement de 7 ans au maximum). Ils fournissent en effet cette année-là 53,3 % des blés et 96 % des céréales secondaires importés (Hammiche, 1993).

**Tableau 20 : Importations de blé et d'orge**  
total 1988 et 1989

	1988 + 1989		1990	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	%			
France	19	19	36	39
Italie	22	18	3	3
RFA	0	5	0	0
<b>Total CEE</b>	<b>41</b>	<b>42</b>	<b>39</b>	<b>42</b>
USA	29	22	35	33
Canada	17	10	21	22
Reste du monde	13	26	4	4
<b>Total importations</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Parmi les pays de la CEE, la France n'occupe plus la place privilégiée des premières années de l'indépendance, mais elle conserve malgré tout, pour les années 1988-1989, la première en totalisant 39 % des importations algériennes en provenance de la CEE, suivie par l'Italie (18 %), la RFA (13 %) <sup>27</sup> et les Pays Bas (12 %). La réduction de la part française s'explique ces dernières années par une plus grande agressivité de ses partenaires communautaires sur le marché

<sup>26</sup> Du fait probablement que l'Algérie s'approvisionne auprès de maisons de commerce spécialisées dans ces produits pour des raisons de commodité en matière d'importation.

<sup>27</sup> Ici, la RFA comprend l'ex-RDA.

algérien, par une volonté de diversification de la part de l'Algérie et enfin par les plus grandes facilités de crédit accordées par certains membres de la Communauté. Cependant, en 1990, la France reconquiert des positions aux dépens de ses partenaires européens.

Par grands groupes de produits, la France se place en tête, parmi les pays de la Communauté, pour les céréales et les légumes secs (respectivement 19 et 12 % des importations totales en valeur). Elle tient la deuxième place pour le sucre (10 %) et le beurre (2%). La RFA (y compris l'ex-RDA) occupe, par rapport autres pays de la CEE, la première place dans les importations en matière de sucre (38%) et de café-thé (94 %). Quant aux Pays Bas et à l'Espagne, elles sont les premières respectivement pour le beurre (83 %) et les huiles alimentaires (6 %).

## **5. LES POLITIQUES ACTUELLES EN MATIERE D'AGRICULTURE ET D'ALIMENTATION.**

Il n'est pas possible de parler des politiques en matière d'agriculture et d'alimentation sans les relier aux politiques dans les autres secteurs de l'économie et aux politiques en matière sociale. Aussi est-il nécessaire de rappeler ces dernières avant d'analyser les premières.

Face aux faibles performances de l'économie en général et de l'agriculture en particulier, face à la crise pétrolière de 1986 et à la mauvaise tenue des prix des hydrocarbures qui perdure, l'Algérie tente de mettre en oeuvre, depuis la fin des années quatre vingt, une nouvelle politique tendant à un ajustement structurel destiné à améliorer ces performances.

### **5.1. Principales composantes de la nouvelle politique.**

Cette politique recherche une meilleure rentabilité financière du secteur public qui jusqu'à maintenant, et hormis le secteur des hydrocarbures, constitue un poids important, par ses déficits, pour les ressources publiques. Pour cela, les entreprises publiques ont été autonomisées et sont désormais susceptibles de disparaître si les lois du marché le nécessitent.

La libération du commerce extérieur et l'ouverture complète aux investissements extérieurs constitue un autre pilier de la nouvelle politique. On en espère une rationalisation des échanges et une plus grande motivation pour la venue des capitaux et des investisseurs étrangers.

Des mesures sont appliquées qui visent à une plus grande rigueur monétaire. L'indépendance de l'Institut d'émission et la limitation drastique des emprunts du Trésor à cet Institut empêchent désormais les pouvoirs publics de financer leur politique par la planche à billets et luttent ainsi contre l'inflation. De même un encadrement strict du crédit et l'accroissement des taux d'intérêt aux prêts à l'économie obligent le secteur privé à davantage s'autofinancer et les entreprises ex-publiques à utiliser de façon plus économe le capital mis à leur disposition.

La recherche d'une parité réelle du dinar vise une plus grande intégration au

marché mondial, une réorientation de la production vers l'exportation et une désincitation à l'importation.

Depuis la venue au pouvoir du gouvernement Abdesslam (Juillet 1992), il semble que cette politique de libéralisation rapide et tout azimut soit partiellement remise en cause, la préférence allant au maintien d'une plus grande présence de l'Etat dans certains domaines. Ainsi, le remplacement de Gouverneur de la Banque Centrale semble annoncer une politique monétaire moins ferme. Ainsi, le gouvernement a reporté sine die une dévaluation de 50 % du dinar recommandée par le Fonds Monétaire International. Ainsi la gestion des devises étrangères revient à des formules plus centralisées.

## **52. La nouvelle politique dans l'agriculture.**

Depuis trois ans, l'agriculture semble être une des préoccupations majeures des gouvernements successifs. En effet, le gouvernement Abdesslam, d'une part, a accordé une place importante à l'agriculture et à l'hydraulique agricole dans son programme<sup>28</sup>, d'autre part a maintenu le ministre de l'agriculture du gouvernement précédent, lequel ministre avait fait entreprendre un important travail de réflexion sur le secteur. A cet effet, il avait constitué une Commission Nationale Consultative formée d'un grand nombre des cadres les plus expérimentés de l'administration de l'agriculture, de cadres concernés des autres ministères, de représentants de la profession agricole, d'universitaires et de chercheurs. Cette commission a travaillé durant une année en suscitant de nombreux débats sur l'analyse de la situation du secteur et les orientations possibles à lui donner. Cette commission a soumis en mai 1992 les résultats de ses travaux à une assemblée formée par ses membres et des représentants des organisations professionnelles (chambres d'agriculture, coopératives, syndicats et associations agricoles). Les recommandations de cette assemblée fournissent les principales composantes de la politique actuellement suivie en matière de développement de l'agriculture. Ces composantes seront donc rappelées dans chacun des points de politique qui vont être examinés ci-après.

Après avoir tendu à aligner l'agriculture sur les autres secteurs de l'économie en y appliquant les mêmes règles économiques, la régulation et la rationalisation marchandes de l'agriculture étant recherchées par la suppression des subventions

---

<sup>28</sup> Cf. "Programme de travail du Gouvernement" publié par le quotidien El Moudjahid du 20.9.92.

aux intrants et le renchérissement du crédit, la nouvelle politique semble de nouveau s'infléchir vers un traitement spécifique de ce secteur dans certains domaines.

### 521. La politique de l'eau et de l'irrigation.

La politique actuelle en matière d'eau et d'irrigation tente de rattraper les retards accumulés dans le domaine depuis l'indépendance.

Un inventaire des sols réalisé en 1986 a estimé à 930000 ha les superficies pouvant être équipées pour l'irrigation et 1,083 millions d'hectares les superficies pouvant être irriguées d'ici l'an 2010. De grands espoirs sont fondés sur l'utilisation des nappes sahariennes profondes puisqu'on espère les utiliser pour irriguer 314000 ha à l'horizon temporel ci-dessus<sup>29</sup>, les barrages (grands périmètres) devant irriguer 515000 ha et la petite et moyenne hydraulique (PMH) 254000 ha. Tout ceci signifie le déclin des surfaces irriguées en grande hydraulique et le triplement des superficies irriguées totales (CNAID, 1992).

Cet objectif d'irrigation semble être trop optimiste si on le compare au rythme des mises en irrigation annuelles des périodes passées. D'autant plus qu'aucun élément nouveau n'est perceptible dans les documents de travail utilisés par les participants à la Consultation Nationale sur l'Agriculture qui puisse permettre de dire que cet objectif est réalisable. En particulier, il n'est rien dit sur les possibilités de financement des ouvrages de mobilisation et des aménagements des superficies à irriguer<sup>30</sup>.

### 522. La politique en matière de productions agricoles et de rendements.

Elle s'axe essentiellement sur les productions de substitution aux importations<sup>31</sup> et sur l'accroissement des rendements.

---

<sup>29</sup> Le programme de travail du Gouvernement, déjà cité, prévoit une superficie moindre en mise en valeur saharienne : entre 150 et 200 000 ha.

<sup>30</sup> Le programme de travail du Gouvernement, postérieur aux travaux de la Commission Nationale Consultative sur l'agriculture, indique prudemment que les grands projets d'irrigation seront entrepris "dès que les ressources financières du pays le permettront".

<sup>31</sup> "L'objectif visé (par la politique agricole) n'est pas l'autosuffisance, difficile à réaliser compte tenu des niveaux de déficit, mais une amélioration des taux de couverture de la consommation par la production nationale" (Ministère de l'Agriculture, 1992).

Il s'agit de réduire le taux de croissance des importations des produits actuellement importés (particulièrement les céréales et le lait, le tabac, le coton et certains aliments du bétail), sinon de supprimer purement et simplement l'importation de certains produits (particulièrement les semences des différents produits<sup>32</sup>, les matières premières de produits facilement cultivables dans le pays comme le concentré de tomate). Dans des déclarations récentes, le Ministre annonce la production de 50 000 t de protéagineux pour les aliments du bétail et le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises conseille aux industriels du textile se plaignant du manque de matières premières de s'intéresser à la production du coton sur les Hauts Plateaux<sup>33</sup>. Par ailleurs, les Offices du lait ont le projet, relativement avancé sur le plan de la réflexion, de diminuer progressivement leurs importations de lait en poudre pour les remplacer dans un premier temps par l'importation de vaches laitières dont le croît amènerait, à terme, à une diminution espérée substantielle et des importations de lait et des importations de vaches (Bouarfa, 1993).

L'accroissement des rendements à l'hectare constitue l'objectif principal de la politique agricole future, même si cela n'est pas dit expressément dans les documents officiels. Cet objectif découle en effet des objectifs d'accroissement des productions et de la quasi-impossibilité d'augmenter de façon significative les superficies agricoles utiles<sup>34</sup>.

Compte tenu du retard de l'Algérie en matière de rendements céréaliers par rapport à ses voisins et des techniques disponibles et facilement maîtrisables, il apparaît que les rendements (en agriculture sèche) peuvent être doublés pour atteindre environ 14-15 quintaux/hectare en une période de vingt années. Si on ajoute à cet objectif l'irrigation de 300 000 ha de céréales avec des rendements moyens de 28 quintaux/ha on aboutirait à une croissance moyenne de la production de 4,5 % par an<sup>35</sup>. C'est un effort relativement considérable, toujours par rapport à l'évolution passée des rendements. Mais il pourrait être facilement réalisable, tout du moins en agriculture sèche, compte tenu des incitations prévues en matière de prix à la production et de prix des intrants nécessaires à l'accroissement de la productivité, et compte tenu aussi de cette accumulation

---

<sup>32</sup> Une centaine d'hectares ont été réservées à la production de semences de tomate industrielle dans la Wilaya de Annaba où 6000 ha de cette culture ont été réalisés cette année (Cf. El Moudjahid du 1.4.93).

<sup>33</sup> Le coton a été expérimenté avec succès dans la région de Batna par l'Institut Agronomique de cette ville (rendement de 40 quintaux/ha pour des rendements de 25 à 30 quintaux dans différents pays producteurs).

<sup>34</sup> Mis à part les 314 000 ha prévus pour être irrigués au Sahara (Cf. ci-dessus).

<sup>35</sup> D'après FAO "Programme de développement du secteur céréalier". Le rendement céréalier serait de 17 qx/ha pour l'ensemble des terres (irriguées et en sec).

diffuse, mais réelle, d'expérience en matière de production agricole.

En ce qui concerne les productions non céréalières, les rendements sont difficiles à prévoir. On peut cependant faire l'hypothèse que les réserves de productivité considérables qui restent se réaliseront en partie, sans toutefois permettre une progression importante dans les taux d'autosuffisance. Ainsi, si l'on prend la Tunisie et le Maroc comme exemple de ce que l'Algérie peut réaliser, on peut estimer que les rendements du bétail, des légumes et des agrumes pourraient s'accroître de 50 % par rapport à ceux existant<sup>36</sup>. Le rendement global de la terre s'accroîtra par la valorisation des jachères (environ 40 % des terres labourables) par des cultures fourragères et par la substitution de rotations ou successions plus intensives à la rotation biennale actuelle.

De façon générale, l'augmentation des rendements sera certainement une des sources principales de la croissance de la production agricole ainsi que l'estime un rapport récent de la Banque Mondiale<sup>37</sup>.

**Tableau 21 : Contribution estimée à la croissance de la production agricole de différentes actions**

Période	1988-1995	1996-2010
	%	
1. Augmentation des rendements	56	27
2. Réduction des jachères	9	5
3. Investissements dans l'irrigation	35	55
4. Mise en valeur du Sud	-	13

### 523. La politique en matière de prix et de fiscalité.

La politique d'orientation des productions utilise comme moyens la libéralisation massive des prix, le soutien de certains prix à la production, les exonérations fiscales et la bonification des taux d'intérêt.

Alors que jusqu'en 1989 presque tous les produits, aussi bien agricoles qu'industriels, étaient soumis à des prix réglementés (par l'imposition soit de prix plafonds, soit de marges maximales), après cette date, et progressivement, on

<sup>36</sup> Banque Mondiale, "Algérie . L'agriculture : une nouvelle opportunité pour la croissance" Rapport de décembre 1988.

<sup>37</sup> id.

passé à un régime de prix libres mais déclarés. A partir d'avril 1992, tous les produits agricoles deviennent à prix libres sauf les céréales et les légumes secs lesquels conservent des prix plafonnés à tous les stades de la production et de la distribution<sup>38</sup> (Bensiali, 1993). Si elle favorise les producteurs et, surtout, les commerçants, cette libéralisation des prix favorise aussi l'inflation. Mais celle-ci est aussi un bon moyen de réduire la demande, excédentaire jusqu'à maintenant, au lieu de diminuer les salaires (toujours difficile) ou de contrôler les prix.

La libéralisation des prix ne suffit pas pour accroître la production de certaines denrées. Aussi l'Etat soutient-il les prix de ces dernières. Ainsi les prix des céréales ont été augmentés de façon considérable en 1991 et en 1992, amenant les prix du blé tendre et du blé dur à des niveaux très supérieurs à leur prix sur le marché mondial<sup>39</sup>. Ainsi, la semence de pomme de terre de classe A (semence élite et super élite réservée à la régénération du potentiel semencier de base) a vu son prix augmenter de 9 à 10 DA pour la campagne 91-92. Ainsi, le prix à la production de la tomate industrielle est-il passé de 4 à 4,50 DA/kg pour la campagne 1992-1993. En 1992, le prix du lait à la production est passé de 10 à 12 DA/litre.

Dans le domaine des prix, les participants à la Consultation Nationale sur l'Agriculture ont principalement demandé la création d'un fonds de soutien à la garantie des prix agricoles (qui dépendrait du Ministère de l'Agriculture) et une meilleure organisation des mécanismes de soutien des prix à la production, cette organisation devant permettre :

- la protection du revenu des agriculteurs en cas de marché défavorable,
- de mieux fonder le calcul des prix (sur la base des coûts réels et en incluant des primes d'incitation à l'accroissement des rendements),
- une meilleure prévision par les agriculteurs (en fixant pour plusieurs années les prix minimums garantis).

Enfin, les participants ont demandé une tarification préférentielle pour l'agriculture de l'électricité, du fuel et de l'eau d'irrigation<sup>40</sup>.

---

<sup>38</sup> Cf. Décret n° 92.164 du 25 avril 1992 portant classification des biens et services soumis au régime des prix réglementés.

<sup>39</sup> En 1991, le blé des USA Hard Winter n°2 FOB Gulf valait 129 \$ la tonne. Au taux de change officiel (17,6 DA le dinar), le prix du blé tendre algérien payé au producteur était de 210 \$ la tonne, en 1992, la même tonne était payée 417 \$ (au taux de change de 21,8 DA pour 1 \$).

<sup>40</sup> Un arrêté interministériel du 10.10.88 a fixé provisoirement le nouveau tarif à 0,35 DA/m<sup>3</sup> (alors qu'il variait auparavant de 0,9 à 0,14 DA/m<sup>3</sup> selon les périmètres). A ce prix s'ajoute une taxe liée au débit maximal souscrit par l'utilisateur variant selon l'âge du périmètre de 150 à 300 DA par litre/seconde. Les coûts réels seraient de 0,90 DA/m<sup>3</sup> ou 4700 DA/ha irrigué. (Source: Commission Nationale de Consultation sur l'Agriculture. Rapports finaux des comités d'analyse, de réflexion et de synthèse. Tome II, Décembre 1991.)

Pour ce qui est de la fiscalité, les agriculteurs sont assujettis depuis 1984 à la contribution unique agricole (CUA) au taux de 4 % du revenu agricole net<sup>41</sup> au delà d'une tranche de 60000 DA. Mais les produits stratégiques (céréales, légumes secs, pomme de terre, oignon, ail, semences, produits cunicoles) et les produits des activités faites en zones de montagne et sur les terres nouvellement mises en valeur ne rentrent pas dans le calcul du revenu<sup>42</sup>. Cette contribution n'a été perçue que sur un nombre très faible d'agriculteurs du fait de l'insuffisance d'organisation des services fiscaux. En 1992, la CUA a été remplacée par l'impôt sur le revenu global (IRG) et les différentes taxes indirectes par la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Récemment, une baisse du taux de la TVA appliqué aux aliments du bétail de 21 à 7 % a été décidée. Cela devrait entraîner une baisse sensible des prix à la consommation du poulet. Par ailleurs, les aviculteurs bénéficient comme les agriculteurs de la baisse des taux d'intérêt pour les crédits de campagne.

En matière de fiscalité, les participants à la Consultation Nationale sur l'Agriculture ont fait les recommandations suivantes :

- *"Porter le seuil d'exonération de l'impôt sur le revenu global (IRG) pour les revenus liés à l'agriculture de 60000 à 150000 DA,*
- *Porter à 10 ans les exonérations de l'IRG dans les zones de mise en valeur, les zones de montagne et les zones à promouvoir (au lieu de 3 et 5 ans actuellement),*
- *Exonérer de l'impôt sur le revenu, pour une période de six ans après l'entrée en production, le produit des activités de toute exploitation nouvellement créée dans le cadre de l'installation de nouveaux agriculteurs,*
- *Maintenir les exonérations d'impôt pour les activités stratégiques (céréales, légumes secs,...),*
- *Accorder un dégrèvement allant jusqu'à 20 % du montant imposable pour toute exploitation cultivant l'intégralité de sa superficie agricole utile,*
- *Exonérer de la TVA les prestations de services, les assurances agricoles, les facteurs et moyens de production qu'ils soient importés ou de production locale,*
- *Exonérer de droits de douane les facteurs de production destinés à*

---

<sup>41</sup> Produits moins charges.

<sup>42</sup> En fait, les seules productions qui demeurent soumises à la contribution unique agricole sont les melons et pastèques, les fraises, les bananes, les champignons de couche et les plantes ornementales et florales (cf. arrêté interministériel du 15.6.92, JO n° 79 du 2.11.92).

## *l'agriculture.*

Une partie de ces revendications a été déjà entendue par le Gouvernement qui, pour réduire les coûts de production, outre le maintien de la parité du dinar, a réduit les taux de TVA et de droits de douane et a bonifié les taux d'intérêt sur les emprunts des agriculteurs<sup>43</sup>.

### 524. La politique en matière de financement et de crédit.

La politique actuelle en matière de financement est modeste du fait de la modicité des ressources à la disposition de l'Etat et de la multiplicité des besoins collectifs à satisfaire. Le poids énorme du service de la dette et les difficiles arbitrages à faire entre investissement et consommation limitent forcément l'effort que l'Etat peut consentir pour le développement de l'agriculture<sup>44</sup>.

La réalisation des grandes infrastructures agricoles et hydrauliques demandera, sans doute pour une part importante, de trouver des financements extérieurs. Il en sera de même pour le renouvellement des équipements des industries travaillant pour l'agriculture et leur renforcement.

Pour ce qui est du financement des investissements des exploitations agricoles, il semble que beaucoup d'agriculteurs, et pas seulement parmi les plus gros, aient des capacités de financement non négligeables. Il faut donc les inciter à utiliser ces capacités dans leurs activités agricoles au lieu de les utiliser dans des activités commerciales plus rémunératrices. La diminution générale des taux d'intérêt pour l'ensemble des agriculteurs n'est donc pas une mesure économiquement très opportune, surtout quand on sait que le taux de l'inflation tourne autour de 30 % par an.

En effet, pour ce qui est des taux d'intérêts, ils ont atteint 22 % pour tous les types de crédit (court, moyen et long terme), suite à la politique de restriction du crédit appliquée depuis 1990. Durant cette période des bonifications ont été accordées en faveur des cultures stratégiques (céréales, pomme de terre), des zones à favoriser en matière de mise en valeur (montagne, steppe et Sud). En cette fin

---

<sup>43</sup> Cf. Circulaire n° 130 du 6 mars 1993 sur les mesures pour contenir les facteurs inflationnistes (Premier Ministère).

<sup>44</sup> D'autant plus que les investissements dans l'industrie pour produire des biens destinés à l'agriculture seraient à effectuer en priorité par rapport à des investissements dans l'agriculture et l'hydraulique réalisés à partir d'importations.

d'année 1992, les taux d'intérêts passent brusquement à 8 % pour le court terme, 6 % pour le moyen terme et 5 % pour le long terme, ces baisses ne concernant pas les cultures spéculatives (bananes, fraises, plantes ornementales, melons et pastèques). Les participants à la Conférence Nationale sur l'Agriculture vont plus loin en demandant de "plafonner" les taux d'intérêt à 5 % pour les crédits de campagne, 6 % pour les crédits à moyen terme et 4 % pour les crédits à long terme<sup>45</sup>. Etant donné la rareté des capitaux qui résulte forcément en un fort loyer de l'argent, étant donné le niveau actuel de l'inflation, étant donnée la très probable augmentation des demandes de crédit suscitée par des taux aussi bas, il est à craindre que l'Etat ne puisse pas trouver tous les fonds nécessaires pour subventionner la différence entre le taux du marché et le taux demandé par les agriculteurs, à moins de mettre dans une position encore plus fâcheuse qu'actuellement les institutions de crédit<sup>46</sup>.

En matière d'avantages financiers, il serait plus réaliste de différencier entre les agriculteurs. Il s'agit d'aider, pour un temps limité, ceux qui sont effectivement dans le besoin (jeunes agriculteurs nouvellement installés, certaines nouvelles exploitations agricoles issues du partage des exploitations autogérées). Le gouvernement résistera-t-il aux pressions des grands agriculteurs désormais maîtres des associations agricoles et de l'essentiel des coopératives agricoles? C'est peu probable et cela se fera, puisque les ressources disponibles sont limitées, aux dépens des agriculteurs les plus démunis.

Enfin, en matière de financement, pour la première fois, il est envisagé la possibilité de faire participer en partenariat des capitaux étrangers à la mise en valeur des terres sahariennes. Cette possibilité est ouverte sans doute du fait que l'exploitation des nappes sahariennes est relativement onéreuse et les techniques d'une néo-agriculture saharienne relativement peu maîtrisées, ceci nécessitant un partage du risque avec des partenaires solides sur le plan financier et pouvant apporter en partie l'expérience nécessaire.

#### 525. Le statut des terres agricoles du domaine privé de l'Etat.

En matière de structures agraires, la politique actuelle a, d'une part, restitué à leurs propriétaires initiaux les terres nationalisées durant la Révolution Agraire des

---

<sup>45</sup> De plus, il est demandé un différé de remboursement de 3 ans et 5 ans respectivement pour le moyen et le long terme.

<sup>46</sup> Une lourde ardoise est due par les exploitations agricoles de l'ex-secteur autogéré à la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural dont celle-ci réclame le règlement par le Trésor, ancien garant des prêts à ces exploitations.

années soixante dix (loi 90-25)<sup>47</sup>, s'oriente, d'autre part, vers la privatisation de jure du secteur agricole d'Etat. En fait, la privatisation est quasi-consommée puisque les producteurs agricoles de ce secteur ont la liberté de produire ce qu'ils veulent et d'aliéner tous les biens, qu'ils doivent auparavant avoir acheté à l'Etat à leur valeur résiduelle, appartenant à leurs exploitations sauf la terre qui demeure propriété de l'Etat. La nouvelle réorganisation de 1987 (loi 87-19) a largement permis, malgré l'obligation de maintenir au moins des collectifs de trois producteurs par exploitation, la constitution d'exploitations familiales. Il semble par ailleurs qu'on s'achemine très rapidement vers la vente, ou la location à long terme, des terres aux exploitants actuels. En effet, dès 1991, il a été permis aux indivisaires des exploitations agricoles collectives issues de l'application de la loi de 1987 de rompre l'indivision et de se partager le foncier ainsi que le matériel, bien que la loi de 1987 n'ait pas été modifiée. Mais cette rupture officieuse de l'indivision ne permet pas aux attributaires de se constituer en emprunteurs individuels auprès des banques lesquelles continuent de réclamer l'accord de l'ensemble des membres de l'EAC pour octroyer des crédits.

Les participants à la Consultation Nationale sur l'Agriculture n'ont pas tranché quant au devenir des terres agricoles du domaine privé de l'Etat, leurs avis étant apparemment trop partagés. Les uns préconisent la vente pure et simple au prix du marché et au plus offrant, cela permettant de renflouer les caisses de l'Etat et d'accroître les investissements tout en épongeant une partie de la masse monétaire existant hors des circuits bancaires officiels. Les autres dénoncent cette solution comme étant trop anti-populaire (que faire des actuels exploitants?) et souhaitent le maintien de la loi 87-19. D'autres encore trouvent bonne la solution consistant à maintenir les terres dans le domaine privé de l'Etat mais à les louer aux plus offrants pour des périodes relativement longues et en établissant des fourchettes par zones des superficies pouvant être louées par un individu.

En avril 1993, une année après les travaux de la Commission Nationale Consultative et bien que le programme de travail du gouvernement de septembre 1992 annonce "le règlement des contentieux fonciers existants" et la mise en place "d'un régime foncier stable garantissant la sécurité des investissements" des exploitants agricoles, aucune mesure n'est encore venue mettre au clair définitivement la situation foncière du domaine agricole privé de l'Etat. Pour les terres ex-coloniales, les actes administratifs définitifs concédant le droit de

---

<sup>47</sup> Les attributaires de la Révolution Agraire dont les terres sont restituées à leurs anciens propriétaires sont réinstallés sur les autres terres appartenant à l'Etat et sont indemnisés pour les investissements qu'ils y ont fait (Décret 92-06 du 4-6-92).

jouissance aux actuels attributaires continuent à être délivrés au compte goutte en attendant l'adoption d'une loi, actuellement déposée, qui rompt juridiquement l'indivision entre les membres des exploitations agricoles collectives mais maintient la propriété du sol à l'Etat.

#### 526. La politique envers les organisations professionnelles agricoles.

La recherche d'un rôle grandissant des associations professionnelles est le pendant obligé de l'abandon de la "planification" à l'ancienne mode et de la libéralisation de la vie économique et politique. Désormais, l'Etat veut avoir des organisations représentatives des différents groupes d'agriculteurs pour concevoir et exécuter les politiques agricoles : en ce sens a été favorisée la création de chambres d'agriculture classiques et la réorganisation des coopératives d'amont et d'aval pour les mettre sous l'autorité exclusive de leurs membres adhérents. On compte déjà de très nombreuses associations professionnelles créées depuis 1990. Bien que beaucoup d'entre elles l'aient été de façon artificielle<sup>48</sup>, beaucoup aussi montrent déjà une réelle volonté de défendre leurs intérêts agricoles spécifiques et agissent activement en ce sens auprès des autorités locales et nationales.

Cette liberté d'association permettra donc, beaucoup plus que dans le passé, aux agriculteurs, tout du moins les plus dynamiques, de mieux agir sur l'orientation de la politique économique globale, en particulier sur l'affectation intersectorielle des ressources publiques et sur les politiques de soutien à l'agriculture. Déjà, l'ancienne, mais toujours puissante Union Nationale des Paysans Algériens (UNPA)<sup>49</sup> a obtenu (fin 1991) du gouvernement un relèvement substantiel des prix à la production des céréales, une diminution des taxes sur l'importation des équipements et intrants destinés à l'agriculture, la bonification des taux d'intérêts sur les prêts aux agriculteurs, ...

#### 527. La politique en matière de recherche et formation.

Jusqu'à maintenant, la recherche agronomique a été le parent pauvre de la politique agricole : en 1991, les ressources qui y étaient consacrées ne représentaient encore que 1,2% de la production intérieure brute agricole

---

<sup>48</sup> Les associations agricoles étant membres de droit des chambres d'agriculture nouvellement créées, beaucoup d'associations n'ont été formées que par un faible nombre de personnes pour les besoins de la cause.

<sup>49</sup> Devenue récemment Union Nationale des Paysans et Travailleurs de l'Agriculture (UNPTA).

(Ministère de l'Agriculture, 1992). Cette faiblesse des ressources est de plus aggravée par l'inefficacité de leur utilisation : elles servent probablement plus à payer un corps pléthorique de personnels administratifs qu'à former des chercheurs et mettre à leur disposition les moyens nécessaires à leur travail.

Pourtant, depuis 1991-1992, le renforcement de la recherche et de la vulgarisation semble constituer désormais un axe prioritaire dans l'action du ministère de l'agriculture, favorisé par un récent et substantiel prêt de la Banque Mondiale. Un plan global de restructuration du système national de la recherche, fondé sur un bilan critique du passé fait par l'administration, a été adopté par le gouvernement en juin 1991. Ce plan, destiné à accroître la productivité de ce sous-secteur, articulante l'ensemble du système de recherche autour de l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA), unifie le système de recherche sur l'agriculture et intègre les activités intersectorielles de recherche, réorganise et renforce la fonction "appui technique" au développement, définit les mécanismes de liaison, de coordination et de concertation entre les différents intervenants. Mais début 1993, ce plan cherche encore les voies de sa réalisation : les organes et instruments prévus n'ont pas encore été mis en place et, surtout, les programmes prioritaires de recherche n'ont pas encore vu le jour.

Bien que la politique actuelle vise essentiellement la recherche appliquée (adaptative), il sera cependant ardu de remonter la pente, même en ce domaine, tant il est vrai que la création d'un corps de chercheurs confirmés est longue à réaliser. Et cela d'autant plus que la formation agronomique supérieure continue à être populiste, privilégiant la quantité aux dépens de la qualité.

#### 528. La politique en matière de commerce extérieur.

Les participants à la Consultation Nationale sur l'Agriculture ne se sont que peu intéressés aux problèmes des exportations agricoles, traduisant ainsi, sans doute inconsciemment, le sentiment général que ces problèmes n'étaient pas une préoccupation dominante pour les professionnels et les politiques. Par contre, ils se sont étendus sur les problèmes liés aux importations, particulièrement celles concernant les facteurs de production destinés à l'agriculture. Ils demandent une meilleure politique d'organisation en ce domaine : création d'un dispositif spécifique à l'importation des facteurs de production pour garantir le déroulement correct des campagnes agricoles, création d'un fonds de régulation des marchés agricoles à l'importation et à l'exportation, définition plus claire des régimes à

l'importation et à l'exportation par une mise en cohérence des textes réglementaires en vigueur, mise en place d'une réglementation technique en matière de qualité, de sélection et de certification, de protection sanitaire et phytosanitaire, création d'une structure chargée du contrôle de conformité des produits à l'importation et à l'exportation.

Enfin, les participants ont exprimé le souhait de voir interdire l'importation des produits agricoles concurrençant les produits nationaux.

Ces recommandations faites au début de l'année 1992 ont été généralement prises en considération dans les mesures gouvernementales élaborées et appliquées au cours du deuxième semestre de la même année.

Dans le domaine des exportations, de façon générale, le gouvernement Abdeslam essaie de limiter les importations au strict nécessaire compte tenu de la faiblesse des moyens de paiement extérieurs par rapport à la demande en biens importés. Pour cela, il a été instituée un comité ad hoc seul habilité à autoriser le financement des importations d'une valeur supérieure à 100000 dollars US et des restrictions à l'importation ont été mises en place<sup>50</sup>.

La politique actuelle en matière de commerce extérieur dans le domaine des produits agro-alimentaires essaie de favoriser les exportations, de minimiser le coût des importations incompressibles et de protéger la production nationale.

En matière d'exportations, depuis 1990, quelques incitations ont été instituées pour les encourager. D'abord, le régime de licences à l'exportation a été supprimé, ce qui évite désormais aux exportateurs les tracasseries administratives inhérentes à ce type de procédures. Ensuite, cherchant à favoriser les exportations de produits agricoles à forte valeur ajoutée, une réglementation récente permet aux exportateurs de certains produits (dattes, fruits et légumes, poissons mollusques et crustacés) de garder par devers eux 50 % du montant de leurs ventes en devises<sup>51</sup> (auparavant, les exportateurs ne bénéficiaient pas des devises étrangères contrepartie de leurs exportations, qui, rentrant dans l'escarcelle commune à la Banque d'Algérie, leur étaient obligatoirement versées en dinars). En outre, les exportateurs de produits agricoles bénéficient de certaines exonérations de taxes

---

<sup>50</sup> Cf. a) Instruction n° 625 du 10.8.92 du Chef du Gouvernement relative au commerce extérieur et à son financement,  
b) Note d'information du 27.10.92 du comité interministériel ad hoc chargé du suivi opérationnel des engagements des opérations de commerce extérieur sur l'application de la circulaire précédente.

<sup>51</sup> 20 % pour les produits viticoles.

et certaines facilités en matière d'infrastructure de transport et de stockage.

Par contre, on essaie de réserver à l'industrie nationale les produits nécessaires à son fonctionnement. Ainsi une réglementation récente interdit d'exporter les cuirs bovins à l'état brut, les peaux ovines et caprines, les anchois frais, les lièges naturels et les déchets de liège, le corail brut, les reproducteurs ovins et bovins, les chevaux de race pure, les dattes en billots, les plants de palmiers, le son et les sous-produits de la minoterie<sup>52</sup>.

En matière d'importations, on les réduit (pour les paiements cash en devises et pour l'utilisation de crédits extérieur) aux biens alimentaires stratégiques de large consommation et aux biens nécessaires à la production et non produits (ou insuffisamment produits) dans le pays<sup>53</sup>. Tous les autres biens agricoles et alimentaires sont carrément interdits à l'importation, même pour les opérateurs utilisant leur propre compte devises<sup>54</sup>.

### **53. La nouvelle politique en matière d'alimentation.**

Contrairement à la période des années quatre vingt, au début des années quatre vingt dix, les subventions aux produits de grandes consommation (produits céréaliers et laitiers, sucre, huile et concentré de tomate) commencent à peser lourdement sur les finances publiques. En 1990, on estime l'aide à la consommation de ces produits (subventions explicites) à 17,2 milliards de DA (Guigou, 1991), soit 12,6 % des recettes prévisionnelles du budget de l'Etat pour la même année (y compris la fiscalité pétrolière).

La politique actuelle en matière d'alimentation s'inscrit dans le cadre des réformes économiques profondes entreprises par l'Algérie depuis 1987 mais particulièrement depuis 1990. Elle semble avoir pour objectifs principaux de diminuer les importations et le rythme de croissance des subventions à la consommation sans toutefois mettre hors d'atteinte des couches sociales les plus défavorisées les produits de base, pour un niveau de consommation "normal".

---

<sup>52</sup> Arrête du 24 mars 1992 et arrêté du 9 sept 92 complétant celui du 24 mars 92.

<sup>53</sup> Cf. en annexe la liste des produits de large consommation dont l'importation est soumise à la délivrance d'un cahiers des charges, la liste des produits suspendus à l'importations et la liste des marchandises non éligibles à la devise cash et au crédit.

<sup>54</sup> Les entreprises et les particuliers peuvent être titulaires de comptes en devises étrangères alimentés de diverses sources pas obligatoirement contrôlés par l'Etat. Grâce à ces comptes, on pouvait procéder librement à des importations "sans paiement" (c'est-à-dire sans demander à acheter des devises à la Banque d'Algérie).

Pour atteindre ces objectifs, les moyens utilisés, que cela soit dit explicitement ou fait implicitement, sont de "rationaliser" la consommation des produits importés et de lutter contre la "fuite" à l'extérieur des frontières de ces mêmes produits<sup>55</sup>.

La rationalisation de la consommation s'effectue principalement à travers la diminution du nombre de produits bénéficiant de la subvention (trois produits restent soutenus : le pain, la semoule et le lait) et de l'augmentation de leurs prix<sup>56</sup>. L'augmentation des prix s'est étalée tout au long des dix dernières années mais s'est accélérée au cours de l'année 1992. Par ailleurs, la dévaluation rapide du dinar a entraîné des hausses substantielles de tous les produits fabriqués avec des matières premières, produits semi-finis et machines importés. Enfin, la réforme des entreprises publiques, en rendant celles-ci libres de fixer leurs prix, a poussé, directement ou indirectement, à la hausse des prix des produits alimentaires.

**Tableau 22 : L'ajustement des prix à la consommation (en dinars)**

	Poids ou volume	Accroissement du prix %
Pain courant	250 gr	50
Semoule courante	1 kg	120
Farine courante	500 gr	60
Vermicelle fine	500 gr	180
Spaghetti	1 litre	200
Lait pasteurisé	500 gr	100
Lait en poudre (lahda)	500 gr	108
Lait en poudre infantile	1 kg	133
Sucre cristallisé sachet	1 litre	150
Huile ordinaire vrac	5 litres	167
Huile ordinaire bidon	1/2 boîte	233
Double concentré tomate	boîte entière	88
Double concentré tomate	sachet 1 kg	87
Haricots secs	sachet 1 kg	114
Lentilles	sachet 1 kg	114
Pois-chiche	sachet 1 kg	114
Riz	sachet 1 kg	114

Source : El Moudjahid du 19/20 juin 1992

NB : Le pain, le lait et la semoule restent soutenus, mais seulement à 50 % de leur valeur réelle. Un des effets attendus du relèvement des prix est la baisse de la consommation se traduisant par une baisse des importations et donc une amélioration de la balance des paiements.

<sup>55</sup> Il a été estimé, en 1991, que 250 à 300 000 t. (sur 800 000 t) de sucre "disparaissent" chaque année soit par réexportation frauduleuse soit par perte. Les chiffres de "disparition" seraient de un milliard de litres pour le lait (pour 1,7 milliards de consommation réelle des ménages) (Guigou, 1991).

<sup>56</sup> Cf. décret exécutif n° 92-164 du 25.4.92 portant classification des biens soumis au régime des prix réglementés. Cf. le Journal Officiel n° 65 du 9.9.92 qui publie les arrêtés fixant les prix plafonds à la consommation de l'orge, du maïs, de l'avoine, du triticale, des légumes secs, du riz, du lait pasteurisé, des tabacs et allumettes.

Pour protéger le niveau de consommation des couches de la population à faible revenu, l'Etat a pris un certains nombre de mesures en leur faveur.

Une mesure d'augmentation des salaires fait passer le salaire minimum garanti de 807 DA (1er janvier 1990) à 1800 DA (1er janvier 1991) puis à 2000 DA (1er juillet 1991). Le salaire minimum d'activité passe de 2100 DA ((1er juillet 1990) à 2300 DA (1er janvier 1991) puis à 2500 DA (1er juillet 1991) et à 3000 DA (1er janvier 1992) et encore à 3500 DA (1er juillet 1992). Ainsi le salaire minimum d'activité s'est accru de 67 % en l'espace de deux ans, l'indice général des prix passant de 202,9 en juin 1990 à 306,2 en mars 1992 (dernier indice disponible) (soit une croissance de l'indice de 51 %). Cette augmentation des salaires s'est accompagnée en 1992 d'un relèvement des allocations familiales de 140 à 200 DA par enfant et de l'indemnité de femme au foyer de 40 à 500 DA. Enfin, le seuil d'exonération de l'impôt sur les revenus salariaux est relevé de 2500 à 3800 DA.

Il apparaît ainsi que l'évolution des prix a été largement compensée par l'accroissement des revenus des salariés les plus faiblement payés.

Outre les augmentations précédentes, en 1992, un "filet social" est mis en place pour soutenir le pouvoir d'achat des personnes à bas revenu ou non titulaires de revenus<sup>57</sup>.

Les salariés ayant un revenu mensuel inférieur à 7000 DA se voient accorder une indemnité mensuelle pour salaire unique de 500 DA et une indemnité complémentaire d'allocation familiale de 60 DA par enfant à charge.

Les pensionnés, retraités, rentiers d'accident du travail ou de maladies professionnelles et les moudjahidines bénéficient, quant à eux, d'une indemnité complémentaire mensuelle de 120 DA.

Enfin, les personnes sans revenu reçoivent désormais mensuellement de 120 DA par personne à charge<sup>58</sup>.

---

<sup>57</sup> Cf. Décret exécutif n° 92-46 du 11.2.92 relatif aux conditions et aux modalités de mise en oeuvre du soutien direct des revenus des catégories sociales défavorisées. (JO n°11 du 11.2.92). Cf. aussi le décret exécutif n°91-399 du 27.10.91 relatif aux modalités d'allocation des subventions du fonds de compensation des prix.

<sup>58</sup> Ainsi, un ménage de 10 personnes sans revenu perçoit 1200 DA/mois.

Compte tenu de ces hausses de revenu, la hausse des prix a dû, peut-être, changer les structures (moyenne et par CSP) de la consommation alimentaire. Mais le changement n'a probablement pas dû être important du fait que les accroissements de prix ont donc été amortis partiellement par des augmentations de salaire d'une part, et que, d'autre part, les réserves monétaires des ménages leur permettent de subir les augmentations sans diminuer les quantités consommées<sup>59</sup>.

En ce qui concerne le poids sur les finances publiques, si on inclue les dépenses de soutien des revenus aux dépenses de soutien des prix à la consommation, on constate, malgré la diminution du nombre de produits soutenus, un accroissement de la part de ces dépenses calculée par rapport aux recettes du budget de l'Etat en 1992 (18,6 % des recettes)<sup>60</sup>.

Comment va évoluer la consommation alimentaire ?

La croissance de la consommation alimentaire est directement fonction de la croissance de la population et du pouvoir d'achat à la disposition des différents groupes de cette population. Or la croissance de la population restera très probablement forte dans le court et le moyen terme, bien qu'elle ait très fortement diminué ces dernières années<sup>61</sup>.

**Tableau 23 : Taux d'accroissement naturel de la population (‰)**

Années	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Taux	31,2	31,1	27,4	27,6	27,3	25,0	25,0	24,1

Source : ONS. Données statistiques, n°157.

La demande de produits alimentaires, au moins de "large consommation", restera donc forte. En effet, on peut raisonnablement supposer qu'aucun gouvernement futur ne prendra la responsabilité de ne pas mettre ces produits en quantités suffisantes à la portée des couches les plus défavorisées de la population, par le biais d'une redistribution minimale de la rente pétrolière et gazière.

<sup>59</sup> Alors que l'augmentation du prix du pain a entraîné de graves émeutes en Tunisie et au Maroc, les accroissements assez spectaculaires de tous les biens de consommation de base n'ont pratiquement pas suscité de réaction en Algérie. Ceci est bien un indice de la modicité des prix antérieurs de ces biens de consommation.

<sup>60</sup> Cf. loi de finances complémentaires 1992 (JO n° 73 du 11.10.92).

<sup>61</sup> Le taux de croissance naturelle de la population était de 32,9 ‰ en 1966.

Même pour les produits dits "riches", la demande risque d'être soutenue, et de se diversifier, du fait de l'occidentalisation accélérée et irréversible du modèle de consommation (effets de l'émigration, de la circulation intense des personnes entre les rives Nord et Sud de la Méditerranée et de la publicité par le biais des chaînes européennes de télévision largement captées sur l'ensemble du pays) et du développement, qui sera sans doute très modéré, du tourisme occidental dont l'Algérie a très peu bénéficié jusqu'à maintenant.

Déjà, il semble bien que l'Algérie ait amorcé le retournement de son modèle de consommation : la part relative de la consommation de "pain- céréales et dérivés" dans le budget des ménages a diminué de 46% entre 1979-1980 et 1988 alors que les parts des groupes "viandes-volailles-gibier et oeufs" et "légumes frais" ont augmenté respectivement de 47 et 46 %<sup>62</sup>.

La demande de produits "riches" sera le fait, outre des touristes, des couches moyennes et hautes de la population, dont la consommation a été relativement bridée jusqu'à maintenant, que la libéralisation de l'économie va favoriser.

#### **54. Les effets probables sur les productions et les échanges.**

##### **541. L'évolution probable des productions.**

L'évolution des productions agricoles dépendra d'abord des réactions des agriculteurs face aux politiques suivies par l'Etat. Elle dépendra ensuite de la capacité de l'Etat à mobiliser des ressources internes et, surtout, externes pour faire face aux dépenses d'investissement publics dans l'agriculture et l'hydraulique et de soutien à l'agriculture.

Pour ce qui est des comportements des agriculteurs, ils seront différents selon les groupes auxquels ils appartiennent.

Un premier groupe, formé de ceux qui ont des possibilités financières et techniques et une assise foncière suffisante, aura un comportement d'intensification capitaliste des productions végétales et animales. Ce groupe sera d'autant plus dynamique qu'il domine, et dominera certainement, les organisations professionnelles

---

<sup>62</sup> Source : ONS. Données statistiques. n° 119.

agricoles et les fera agir en fonction de ses intérêts, particulièrement en matière de soutien de l'Etat à l'agriculture. Dans quelle mesure ce groupe pourra-t-il élargir son assise foncière ? Il est probable qu'il arrivera à exploiter, directement ou indirectement, une partie des anciennes terres de colonisation soit par leur location à l'Etat (si l'option de louer au plus offrant est adoptée), soit par leur location à certains bénéficiaires actuels qui n'ont pas -et n'auront pas- les moyens financiers de procéder à l'intensification. Il est probable aussi que ce groupe mette en valeur de nouvelles terres jusqu'à maintenant exploitées extensivement : des indices existent déjà de possesseurs de capitaux qui investissent leur argent dans les zones steppiques en y installant des cultures de céréales irriguées par des méthodes modernes (pivots et rampes).

Un deuxième groupe, formé d'exploitants familiaux moyens, avec moins de possibilités financières que le précédent, tentera une intensification qui ne pourra donner tous ses fruits que si les facteurs d'intensification sont relativement disponibles et soutenus, d'une manière ou d'une autre. Les risques climatiques sont trop importants pour qu'ils acceptent de les supporter seuls, sans assistance de la collectivité. Parmi ces exploitants, les bénéficiaires des anciennes terres de colonisation, après avoir été sécurisés quant à leur rapport à la terre (soit par la location, soit par la vente), parviendront-ils à oublier rapidement, pour certains d'entr'eux, leur réflexe acquis d'assistés de l'Etat et à se revendiquer comme des exploitants agricoles capables de courrir les risques de l'intensification avec une aide raisonnable de la collectivité ?

Un troisième groupe, formés d'exploitants micro-fundiaires et de petits éleveurs, pourra difficilement procéder à une quelconque intensification même en cas de soutien conséquent aux facteurs d'intensification : trop démunis et trop loin des centres de décision, ils y auront majoritairement trop peu accès. Ce type d'exploitants est logiquement destiné à trouver du travail dans les secteurs non agricoles. Mais le pays saura-t-il dégager suffisamment de ressources pour créer suffisamment d'emplois dans ces secteurs ? Cela est peu probable sauf changements positifs dans l'attitude des grands pays prêteurs ou dans le marché mondial de l'énergie.

Par ailleurs, un rythme de croissance démographique trop élevé chez les agriculteurs et une trop faible croissance des emplois non agricoles empêcheront une concentration minimale des exploitations, concentration nécessaire à la formation d'exploitations ayant une certaine capacité d'investissement et donc d'intensification.

Pour ce qui est de la capacité de l'Etat à mobiliser les ressources nécessaires au développement du secteur agro-alimentaire, il est difficile de faire des prévisions.

Il est sûr que pour les deux et même trois prochaines années il sera très difficile d'accroître de façon spectaculaire le taux des investissements publics dans le secteur. Les dépenses incompressibles de l'Etat (éducation, santé, défense et maintien de l'ordre, importations alimentaires minimales, administration,...) et l'énorme service de la dette ne le permettront pas. Une rationalisation des choix budgétaires, un accroissement de l'efficacité des services fiscaux, une augmentation de la productivité de l'administration pourraient certes dégager des ressources non négligeables. Mais il est probable que les gouvernements, actuel et futurs, préféreront éviter toute mesure qui risquerait, un tant soit peu, mettre en danger la "paix sociale". Quant aux prêteurs et investisseurs étrangers, il est encore plus difficile de donner une idée de leur comportement probable, celui qu'ils ont eu ces trois dernières années étant assez inexplicable pour l'économiste peu au fait des manoeuvres politiciennes à l'échelle de la Méditerranée et du monde. En effet, l'Algérie qui s'est fait un point d'honneur de ne pas demander un rééchelonnement, de payer ses dettes rubis sur l'ongle, qui procède de son propre gré à un ajustement structurel relativement sévère, ne trouve, pour le moment, qu'un écho très faible de la part des prêteurs publics et privés étrangers. Alors que beaucoup de pays "mauvais payeurs" et mauvais gestionnaires (puisqu'ils rééchelonnent) arrivent, paradoxalement, à mobiliser des emprunts.

Dans le plus long terme, Il est encore plus difficile de faire des prévisions sur les capacités de l'Etat à mobiliser des ressources. Comment vont évoluer les prix des hydrocarbures ? Quelles seront les possibilités de l'Etat de mieux maîtriser ses dépenses "improductives", de mieux contrôler les revenus par une fiscalité efficace, de mieux gérer le secteur économique public, d'attirer les investissements étrangers, de susciter la confiance des principales places financières du monde ?

Devant ces incertitudes, il n'est pas déraisonnable de faire l'hypothèse d'une situation future basse à moyenne, où l'Algérie dégagera un minimum de ressources supplémentaires par une meilleure gestion de l'économie et de la société et en trouvera d'autres, certes limitées, à l'étranger.

Ces ressources permettront de réaliser un minimum d'investissements dans l'agriculture et l'hydraulique, lesquels autoriseront un certain accroissement des rendements moyens et la mise en valeur de terres nouvelles ou insuffisamment

exploitées.

Des prévisions sommaires de production et de consommation ont été faites par les services de l'Agriculture, par l'Institut National d'Etudes de Stratégie Globale (cf. tableaux ci-dessous) et par le Centre National de l'Irrigation et le Drainage (CANAIID) pour les années 2000 et 2010. Celles des services de l'Agriculture semblent un peu optimistes, assez pour les céréales, plus pour les autres produits. En effet, le rythme des évolutions passées n'autorise pas pareil optimisme à moins de changements profonds que rien ne permet de prédire. De toute façon, même si les objectifs d'accroissement des rendements étaient réalisés, la production de céréales n'atteindrait que 4 millions de tonnes et serait donc très inférieure aux besoins de la population qu'on peut estimer, sur la base actuelle de la consommation de céréales, entre 8 et 9 millions de tonnes en l'an 2000.

**Tableau 24 : Production céréalière envisagée à moyen et long terme**

Période ou année Produit	Moyenne 1990-1995			2000		2010	
	Superficie millions ha	Production 1 000 t	Rendement t/ha	Production 1 000 t	Rendement t/ha	Production 1 000 t	Rendement t/ha
Blé dur	1,1	1 210,0	1,1				
Blé tendre	0,7	877,5	1,4				
Orge	1,3	1 250,0	1,0				
Total céréales	3,0	3 337,5	1,1	4,0	1,3	6,0	1,5
Légumes secs		27,0		50,0		70,0	

**Tableau 25 : Evolution future des productions agricoles**

		1990	2000	2010
Lait	millions l.	1 250,0	2 000,0	2 750,0
Autosuffisance en lait	%	60,0	65,0	65,0
Viande bovine	1 000 t	100,0	160,0	200,0
Autosuffisance en viande bovine	%	80,0	75,0	65,0
Viande ovine	1 000 t	120,0	125,0	300,0
Autosuffisance en viande ovine	%	100,0	100,0	100,0
Viande de caprins	1 000 t		30,0	
Viande d'équins	1 000 t		5,6	
Viande blanche	1 000 t	200,0	350,0	500,0
Oeufs	1 000 t	120,0	200,0	350,0
Poisson	1 000 t	100,0	200,0	300,0
Agrumes	1 000 t	350,0	540,0	800,0
Total fruits	1 000 t	1 000,0	1 700,0	2 500,0
Huile d'olive	1 000 t	25,0	35,0	45,0

Source : Ministère de l'Agriculture, 1992 et INESG, 1989

Le CNAID part de l'hypothèse très optimiste d'une superficie irriguée en 2010 de 1 082,7 milliers d'hectares (cf. ci-dessus), d'une hypothèse d'évolution relativement modeste de la ration alimentaire moyenne et de l'hypothèse d'une population passant de 25 millions en 1987 à 40 millions en 2010 . Il aboutit ainsi, avec des rendements s'améliorant sensiblement au cours de la période, à des taux de couverture excédentaires de la demande pour les seuls légumes secs, légumes frais et fruits, bien que le déficit de la balance alimentaire soit réduit de moitié passant de -6937 à -2325 millions de DA de 1987 à 2010 (CNAID, 1992).

**Tableau 26 : Offre et demande de produits agricoles en 2010 (Hypothèse CNAID)**

Produits	Ration alimentaire Kg/hab/jour	Demande milliers T.	Production milliers T.	Couverture Production/ Demande en %	Excédent exportable(+) ou import. (-) milliers T.
Céréales	150	6239	5740	92	- 499
Pommes de terre	50	2080	1555	75	-525
Légumes frais	85	3535	4191	119	+ 656
Légumes secs	9	374	396	106	+22
Fruits	70	2911	4044	139	+ 1093*
Sucre	20	832	283	34	- 548
Viandes	34	1414			
Oeufs	9	354			
Laits et dérivés	100	4159			
Matières grasses	16,5	686	63	9,2	- 623
Poisson	4	158			
Betterave		5778	197,5	3,4	
Fourrage		6178	2505	41	
Calories/hab/jour	2772				
Protéin/hab/j (gr)	83				
Prot. animales %	29				
Calor. céréalières	53				

\*dont 40 de dattes.

NB. Les déficits fourragers à combler pour couvrir la demande en viande, lait et oeufs nécessiteraient l'importation de 4,9 millions de tonnes de maïs.

Source : CNAID, 1992.

Il semble plus réaliste d'estimer, comme l'Institut National d'Etudes et de Stratégie Globale, que le taux d'auto-suffisance alimentaire du pays ira en diminuant, même si on suppose des taux de croissance de la population et de la production agricole relativement optimistes.

**Tableau 27 : Evolution des taux d'auto-suffisance**

	1990	2000	2010
	% consommation totale		
Blé	40	35	30
Viandes	90	50	40
Lait	60	50	40
Huiles	5	5	5
Sucre	0	10	25
Fruits et légumes	95	95	95

Source : Estimation d'un groupe de travail de l'INESG. Alger. 1989.

#### 542. L'évolution probable des échanges.

Comme il a été vu ci-dessus, même si l'Algérie améliorerait sensiblement sa production, l'écart qui existerait encore entre l'offre et la demande resterait très important.

Dans la perspective d'une suppression progressive des subventions à l'exportation par l'application des futurs accords du GATT, la CEE, de par sa proximité géographique, accroîtra certainement ses parts de marché en Algérie. Les perspectives d'évolution des échanges entre l'Algérie et la CEE pourraient être encore plus favorables à la CEE si celle-ci acceptait d'une part d'ouvrir ses frontières à un minimum d'exportations agricoles et non agricoles algériennes et d'autre part consentait un minimum de facilités en matière de crédit à l'exportation vers l'Algérie.

Les exportations ne pourraient être que modestes. Elles n'en seraient pas moins nécessaires à l'équilibre des échanges. Ces exportations concerneraient très probablement des produits primeurs qui concurrenceraient partiellement les productions des régions sud méditerranéennes de l'Europe. Les exportations pourraient concerner aussi des produits des industries agro-alimentaires, mais certainement de façon marginale : cela dépendra de l'intérêt que porteront les firmes alimentaires européennes à l'investissement du marché algérien. Ce marché sera certainement porteur, compte tenu des changements dans le modèle de consommation (cf. ci-dessus) . Mais il est sans doute possible que son ouverture aux investissements des firmes européennes soit conditionné par l'engagement de

celles-ci à exporter une partie de leurs productions algériennes vers les marchés européens pour soulager la balance des paiements du pays.

L'Algérie continuera de connaître dans le moyen terme des difficultés de paiements du faits de ses besoins croissants en matière d'importations et de la faiblesse de ses exportations. De ce fait, l'évolution positive des échanges avec la CEE est tributaire des facilités et conditions favorables que feraient les exportateurs européens aux importateurs algériens en matière de crédit (taux et durée).

## Bibliographie

- Banque Mondiale, 1990.** Algérie. L'agriculture : une nouvelle opportunité pour la croissance. Document de travail.
- Banque Mondiale, 1991.** Rapport sur le développement dans le monde. Economica, Paris.
- Bédrani S. 1979.** La formation agricole en Algérie. CNRS. Annuaire de l'Afrique du Nord, 1982.
- Bédrani S. 1981.** La mécanisation en Algérie. Afrique Agriculture n°71, juillet 1981.
- Bédrani S., 1982 (1).** L'agriculture algérienne depuis 1966. Etatisation ou privatisation. Economica, Paris.- OPU, Alger.
- Bédrani S. 1982 (2).** Contenu du travail et formation dans l'agriculture en Algérie: essai de bilan. Annuaire de l'Afrique du Nord 1980. CNRS. Paris, 1982.
- Bédrani s. 1987.** Algérie : une nouvelle politique envers la paysannerie ? Revue de l'Occident Musluman et de la Méditerranée, n°454, 1987.
- Bédrani S. 1989.** Les enjeux actuels des restructurations dans l'agriculture. Economie et Humanisme n°309, 1989.
- Bédrani S. 1990.** Les réformes dans le secteur agricole en Algérie. Comment nourrir le monde. Les politiques alimentaires face à la libéralisation des économies et des échanges. Actes du colloque de Paris, 26-28 Juin 1990. Solagral Collection.Paris.
- Bédrani S., 1991 (1).** Principaux problèmes relatifs à l'analyse des politiques agricoles en Algérie. CIHEAM-IAM, Montpellier.
- Bédrani S., 1991 (2).** L'expérience algérienne d'autogestion dans l'agriculture. Cahiers du CREAD. n° 23-24, 1991.
- Bédrani S. 1991 (3).** Algérie : un cas d'ajustement volontaire CREAD, Alger.,
- Bédrani S. 1991 (4).** Choix technologiques, risques et sécurité dans les agricultures méditerranéennes. Options Méditerranéennes.Série A n°21 . 1991.(Avec P. Campagne).
- Bédrani S., Benadjila S, Ghazi M., 1992 (1).** Une recherche action en zones steppiques. CREAD, Alger.
- Bédrani S. 1992 (2).** L'agriculture depuis 1962 : histoire d'un échec ? CREAD, Alger.(A paraître).
- Benfrid M., 1992 (1).** L'intégration de l'industrie laitière dans le marché mondial ou le déclin de la filière interne. Communication au séminaire sur les IAA en

Méditerranée. Bari, Octobre 1992.

**Benfrid M., 1992 (2).** Les performances technico-économiques de quelques ateliers avicoles dans l'Algérois. A paraître dans les Cahiers du CREAD.

**Bensiali M., 1993.** La politique des prix en Algérie. Séminaire d'orientation du programme de formation à l'analyse des politiques agricoles et alimentaires organisé par le Ministère de l'agriculture du 5 au 7 avril 1993.

**Bouarfa H., 1993.** Production laitière : projets d'envergure et réduction des importations. In El Watan du 12.4.93.

**Boutonnet JP. 1989.** La spéculation ovine en Algérie. Un produit-clé de la céréaliculture. Economie et sociologie rurale. Série Notes et documents n° 90. INRA-ENSA Montpellier.

**Bouzidi A., 1993.** L'économie algérienne entre le chômage et l'inflation. In L'Economie, n° 1, Février 1993.

**CNAID (Comité National Algérien de l'irrigation et du drainage), 1992.** L'irrigation en Algérie. In Statistiques, n°33, 1992.

**Cleyet-Merle R., 1961.** La production agricole et sa commercialisation. In Le Développement Africain. Edité par l'Institut d'Etudes du Développement Africain, Paris. Numéro spécial consacré à l'agriculture algérienne.

**CREAD, 1990.** Etude de l'incidence de la subvention aux consommateurs. Alger, Ronéotypé.

**Guigou P., 1991.** Etudes sectorielles agro-alimentaire en Algérie. CCCE-BADR, Alger. Ronéotypé.

**Hammiche B., 1993.** Le marché des céréales et des légumes secs. In L'Economie, n°2, Mars 1993.

**Kerzabi A., 1992.** Dévaluation et prix en Algérie. In Statistiques n° 33.

**Masson P., 1982.** Les contraintes à l'augmentation de la production céréalière en secteur privé en Algérie. In Economie Rurale n° 147-148, Janv.-mars 1992.

**Mazoyer M. 1969.** Structure et formes du sous-développement en Algérie. in Dumont R. et Mazoyer M. Développement et socialisme. Seuil, Paris.

**MARA (Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire), 1965.** Etude de l'agriculture algérienne. Ronéotypé, Alger, Novembre 1965.

**MARA (Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire), 1970.** Projet de plan quadriennal 1970-1973. Rapport provisoire. Alger, ronéotypé.

**MARA (Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire), 1975.** Recensement général de l'agriculture (Avril-décembre 1973). Résultats du dépouillement manuel rapide. Alger.

**Ministère de l'Agriculture, 1991.** Bilan de la production agricole 1990-1991. Ronéotypé. Alger.

**Ministère de l'Agriculture, 1992.** Le secteur agricole et les perspectives de sa

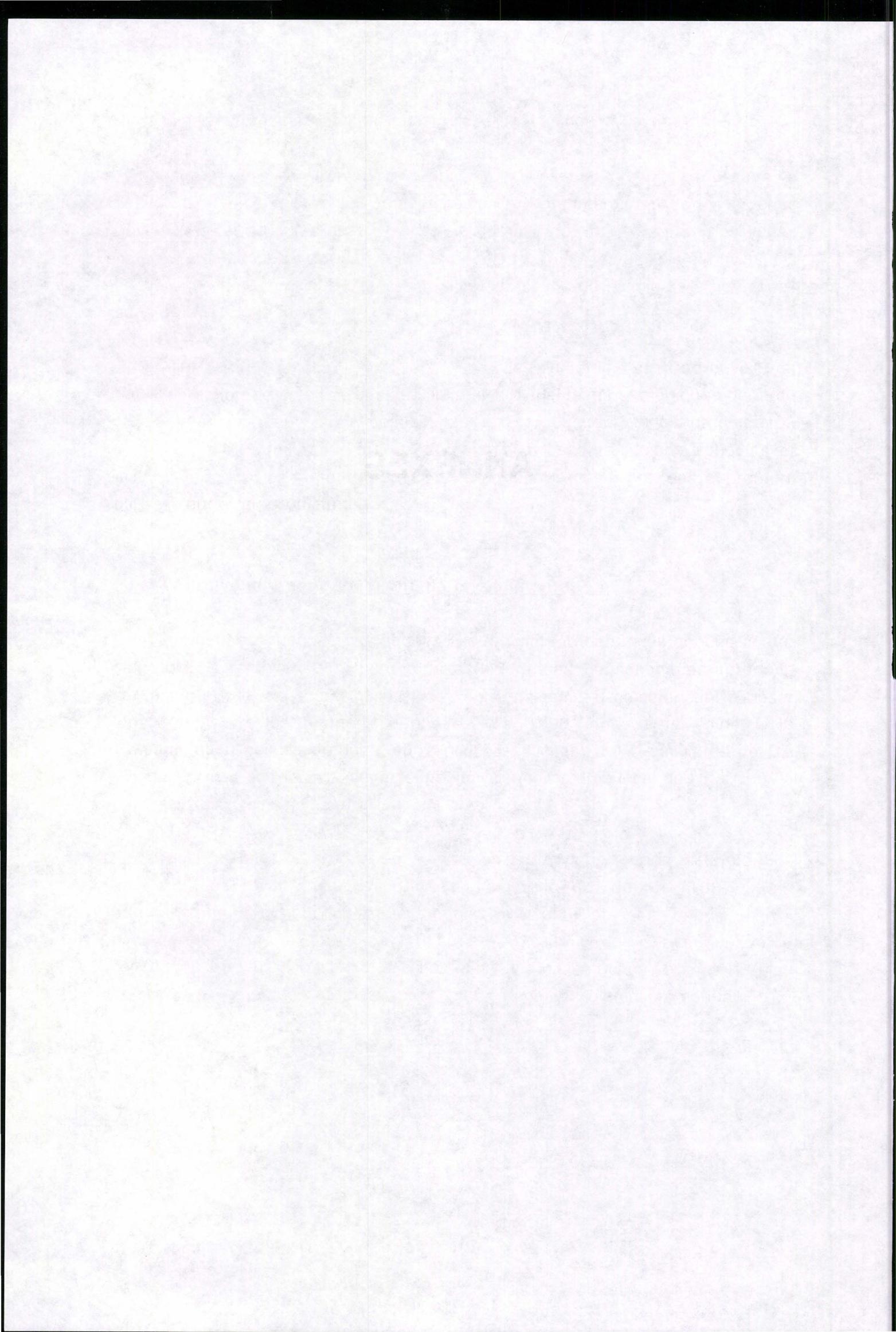
promotion et de son développement. Rapport général. Commission Nationale Consultative sur l'Agriculture. Alger. Janvier 1992. Ronéotypé.

**ONS (Office National des Statistiques), 1, 1992.** Informations statistiques sur la conjoncture. n° 14, 3è trimestre 1992.

**Touati A., 1993.** Gérer la dette. In L'Economie, n° 1, Février 1993.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY  
5800 S. UNIVERSITY AVENUE  
CHICAGO, ILLINOIS 60637  
TEL: 773-936-3700

# **ANNEXES**



**Tableau 1**  
**Evolution des productions agricoles**

	Unités	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle
		1953-1961	1980-1988
Céréales	millions qx	19,9	19,6
dont orge		7,2	7,3
Légumes secs	milliers qx	466,0	526,5
Agrumes	milliers qx	3 522,2	3 125,0
Fruits à noyaux et pépins	milliers qx	351,0 *	1 600,0
Figues	milliers qx	8 550,0 *	6 115,0
Dattes	milliers qx	952,0	1 986,0
Huile d'olive	milliers hl	226,0	212,0
Raisin de table	milliers qx	223,0 **	936,5
Maraîchage	milliers qx	8 500,0 *	18 636,5
Vin	milliers hl	16,6	0,8
Viande rouge	milliers t	81,9 +	132,8
Viande blanche	milliers t	11,0 +	166,5
Lait	milliers hl	100,0 +	782,1
Oeufs		9,0 +	1 501,4
Poisson		***	***

\* Moyenne 1954-1959

\*\* Moyenne 1957-1961

+ 1960 (source : Cleyet-Merle, 1961)

\*\*\* Données non disponibles

Source : Différents annuaires statistiques

**Tableau 2**

**Principales productions agricoles (1 000 tonnes) et indice 1987 = 100**

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Céréales	2 058	1 023	2 200	1 610	3 620	3 225	100	50	107	78	176	157
Légumes secs	63	36	48	25	65	65	100	57	76	40	103	103
Fourrages secs	1 168	635	1 000	500	1 300	1 200	100	54	86	43	111	103
Maraîchage	2 970	2 962	2 742	2 700	3 500	3 780	100	100	92	91	118	127
Cultures ind.	197	255	306	268	350	380	100	129	155	136	178	193
Arboriculture	902	1 035	881	940	1 110	1 160	100	115	98	104	123	129
Viticulture	309	275	240	200	300	275	100	89	78	65	97	89
Lait				1 100	1 150	1 229	0					
Viande rouge				244	260	290	0					

Source : Ministère de l'Agriculture

**Tableau 3**  
**Productions industrielles pour l'agriculture (unités)**

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Tracteurs	5 927	6 250	6 323	3 513	3 404	2 965	3 505
Remorques agricoles	5 563	5 864	5 510	5 334	5 854	4 659	4 647
Moissonneuses-batteuses	590	700	1 162	280	661	314	567
Ramas-presses	2 746	2 819	3 000	1 384	2 452	1 020	1 066
Matériel aratoire	9 153	8 942	8 572	9 799	7 835	7 639	8 349
Rateaux faneurs	2 096	1 960	617	628		1 004	
Faucheuses	3 452	3 431	3 780	1 854	3 880	660	3 007
Matériel de traitement	327	360	279	281	260	350	181
Pompes (1 000)	15	18	32	27	32	37	39
Films agricoles (t)	13 177	13 973	15 938	14 924	11 205	13 397	8 216
Engrais phosph. (1 000 t)	271	261	257	278	239	193	173
Ammonitrates	203	256	267	271	248	229	263
Prod. phytosanitaires (1 000 t)	10	9	11	10	13	12	8

Source : ONS, Bulletin statistiques courantes, n°19, 1991

**Tableau 4**  
**Evolution de certains indices de prix constants (1969 = 100)**

		1964	1969	1972	1975	1978	1981	1984	1985	1986
Prix à la production	<i>Blé dur</i>	98,1	100,0	88,2	87,6	96,0	85,9	89,8	102,0	99,6
	<i>Blé tendre</i>	96,0	100,0	88,2	96,8	104,0	95,1	102,0	116,0	115,0
	<i>Orge</i>	99,0	100,0	88,2	93,4	96,3	91,9	93,9	119,0	117,0
Prix de la viande, cheville, Alger	<i>Bovin</i>		100,0	115,0	150,0	158,0	252,0	186,0	200,0	240,0
	<i>Ovin</i>		100,0	104,0	148,0	173,0	222,0	190,0	207,0	244,0
Salaire agricole			100,0	108,0	111,0	153,0	191,0	172,0	194,0	192,0
Prix à la consommation à Alger	<i>Pain</i>	104,0	100,0	93,5	77,2	66,3	66,2	70,3	75,9	72,7
	<i>Semoule</i>	102,0	100,0	88,2	76,2	62,5	62,1	51,0	51,3	52,8
	<i>Pâtes</i>	105,0	100,0	89,2	74,1	61,1	53,0	43,1	51,2	52,4
Prix à l'importation	<i>Blés</i>	93,0	100,0		158,0	70,4	92,5	63,3	56,4	39,3
	<i>Orges</i>		100,0		201,0	89,3	98,2	77,1	65,5	
Prix à la production déflatés par l'indice des prix d'alimentation	<i>Blé dur</i>		100,0	88,7	80,1	79,8	67,1	69,8	78,9	77,3
	<i>Blé tendre</i>		100,0	88,7	88,5	86,6	74,3	78,8	90,3	88,9
	<i>Orge</i>		100,0	88,7	85,4	80,1	71,8	72,9	92,4	91,0

Prix constants : prix déflatés par l'indice des prix à la consommation à Alger  
(indice général, sauf pour les trois dernières lignes)

Source : FAO, Programme de développement céréalier

**Tableau 5**  
**Importations de produits agricoles et alimentaires**

	Quantités (milliers tonnes)					
	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Viandes	39,0	38,0	4,0	13,0	1,0	15,0
Lait et crème de lait	302,0	216,7	169,0	176,0	205,0	164,0
Beurre	64,0	62,0	50,0	45,0	42,0	51,0
Oeufs à couver	44,0	18,0	9,0	4,0	7,0	5,0
Pommes de terre	324,0	213,0	125,0	145,0	154,0	171,0
Légumes secs	82,0	147,0	78,0	109,0	143,0	115,0
Café	80,0	36,0	111,0	46,0	104,0	63,0
Thé	4,0	7,0	35,0	6,0	5,0	7,0
Blés	3 029,0	2 623,0	1 849,0	2 826,0	4 580,0	2 612,0
Orges	535,0	0,0	54,0	572,0	557,0	283,0
Avoines	8,0	0,0	0,0	0,0	78,0	134,0
Maïs	664,0	918,0	847,0	913,0	1 448,0	988,0
Farine, semoule	737,0	755,0	789,0	747,0	1 070,0	716,0
Huiles et margarines	413,0	297,0	366,0	449,0	587,0	340,0
Sucre	633,0	721,0	927,0	749,0	942,0	742,0
Concentré de tomates	41,0	38,0	34,0	62,0	51,0	32,0
Tourteaux de soja	183,0	288,0	363,0	368,0	422,0	394,0
Tabacs	19,0	28,0	11,0	22,0	20,0	10,0
Autres import. agr. & alim.						

Source : Douanes algériennes

**Tableau 6**  
**Importations de produits agricoles et alimentaires**

	Valeurs (millions dinars)					
	1985	1986	1987	1988	1989	1990
02.Viandes	361	319	38	117	9	212
04.02.Lait et crème de lait	1 346	1 139	1 199	1 765	3 349	3 508
04.03.Beurre	464	406	257	291	585	847
04.05.Oeufs à couver	293	201	193	102	251	155
07.01.Pommes de terre	276	243	188	264	402	644
07.05.Légumes secs	228	419	167	252	632	569
09.01.Café	652	552	1 428	579	1 257	757
09.02.Thé	88	75	35	78	90	147
10.01.Blés	2 729	1 792	1 003	2 185	5 630	3 729
10.03.Orges	371	0	19	362	574	461
10.04.Avoines	23	0	0	0	193	176
10.05.Maïs	534	542	423	627	1 684	1 088
11.Farine, semoule	1 485	806	809	709	1 820	1 787
15.Huiles et margarines	1 542	810	830	1 333	2 539	1 702
17.Sucre	562	729	982	1 236	2 706	2 814
20.02.Concentré de tomates	176	94	122	296	543	331
23.04.Tourteaux de soja	264	298	477	677	1 075	893
24.Tabacs	217	222	85	191	202	105
Autres import. agr. & alim.	1 055	1 052	1 194	997	1 344	866
<b>Total Importations</b>	<b>12 666</b>	<b>9 699</b>	<b>9 449</b>	<b>12 061</b>	<b>24 885</b>	<b>20 791</b>

Source : Douanes algériennes

**Tableau 7**  
**Importations de lait en conserve et de lait en poudre**

	Moyenne 1988+1989		1990
	Quantités	Valeur	Quantités
	%		
Pays-Bas	11	12	3
Italie	6	8	0
Grande-Bretagne	6	8	3
RFA	5	8	11
Belgique	6	6	7
Danemark	3	4	0
France	1	3	40
Total import. CEE	38	48	68
Suède	7	6	6
USA	7	6	1
Maroc	3	4	0
Nelle Zélande			9
Reste du monde	45	36	15
<b>Total import.</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Tableau 8**  
**Importations de légumes secs**

	Moyenne 1988+1989		1990	
	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur
	%			
France	12	12	1	1
Pays-Bas	7	12	1	1
RFA	7	8	0	0
Belgique	1	5	2	2
Espagne	3	3	0	0
Irlande	0	2	0	0
Total CEE	30	42	3	4
Cuba	20	12	0	0
Canada			20	23
USA	21	10	14	18
Turquie	5	7	41	38
<b>Total import.</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Tableau 9**  
**Importations de café et de thé**

	Moyenne 1988+1989		1990	
	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur
	%			
RFA	93	94	1	3
Grande-Bretagne	1	1	0	0
Pays-Bas	1	1	0	0
Belgique	1	1	0	0
Total CEE	96	97	3	4
Suède	2	3	0	0
Indonésie			53	44
Reste du monde	2		44	52
<b>Total import.</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Tableau 10**  
**Importations de sucre**

	Moyenne 1988+1989		1990	
	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur
	%			
RDA+RFA	66	38	7	6
France	4	10	31	35
Pays-Bas	3	4	2	2
Espagne	1	2	8	10
Danemark	1	1	0	0
Grande-Bretagne	0	1	0	0
Irlande	0	1	0	0
Belgique	0	0	5	6
Total CEE	76	58	54	59
Cuba			26	22
Malaisie	4	10	0	0
Japon	3	4	0	0
Arabie saoudite	2	2	0	0
Canada	2	2	0	0
Maroc	2	2	0	0
Autres	12	21	20	19
<b>Total import.</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Tableau 11**  
**Importations d'huiles**

	Moyenne 1988+1989		1990	
	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur
	%			
Espagne	4	6	13	13
Grande-Bretagne	2	6	0	0
RFA	1	2	4	5
RDA	1	2	0	0
Portugal	0	0	0	0
Pays-Bas	0	0	5	18
France	0	0	12	11
Belgique	0	0	5	5
Danemark	0	0	6	5
Italie	0	0	2	2
Total CEE	7	17	47	59
USA	54	40	20	18
Canada	28	18	5	4
Turquie	5	8	9	13
Autres	6	17	19	7
<b>Total import.</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Tableau 12**  
**Productions et importations en 1989**

	Production	Importations
	milliers tonnes	
Blés	1 151,0	3 131,0
Légumes secs	46,0	158,0
Lait	970,0	1 110,0
Sucre	239,0 *	842,0
Huiles de table	338,0 **	-
Concentré de tomates	80,0 ***	80,0
Agrumes	268,0	-
Autres fruits	244,0	-
Légumes	2 781,0	-
Viandes	235,0	0,5

\* Traitement de sucre roux importé

\*\* Raffinage d'huile brute importée

\*\*\* Dont 2 000 tonnes à partir de la production algérienne de tomates, le reste à partir de triple concentré importé

**Tableau 13**  
**Algérie. Evolution de quelques agrégats**

		1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	2000
Prod. agricole/PIB	%	8,0	8,5	7,8	7,1	6,9	8,3	8,9	10,2	11,6	12,8			
Part de l'emploi agricole dans l'emploi total	%	27,8							17,5		21,1	20,1		
Part importations alim. dans import. totales	%	19,2	17,2	17,7	18,5	15,3	19,7	16,7	20,8	21,4	32,0	22,1	25,2	
Part exportations agricoles dans export. totales	%	0,8	0,8	0,5	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,0	0,5	
Exportations agricoles/importations agricoles	%	5,5	6,2	3,7	1,9	3,0	2,9	1,7	2,0	3,0	1,2	0,2	0,7	
Part des importations :														
<i>venant de la CEE</i>	%	35,0							43,0		42,0			
<i>venant du reste du monde</i>	%	75,0							57,0		58,0			
Population	millions	18,4					21,7					25,6		35,7

**Tableau 14**  
**Dépenses d'investissement annuelles pour la période 1980-1990 et prévisions 1991**

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Agriculture-hydraulique	3 328	4 638	4 903	5 641	7 754	8 074	8 244	8 384	9 349	8 260	9 900	12 550
Industrie	32 568	25 834	24 711	18 518	19 112	16 659	18 698	17 078	14 980	17 767	22 000	36 010
Plans communaux de dévpt.	3 210	4 041	6 273	7 029	6 489	6 520	5 791	5 742	6 250	8 140	8 400	10 200
Services productifs	3 076	3 581	5 060	5 299	6 231	5 234	5 148	4 900	4 596	4 584	7 230	7 200
Construction & moyens réal.	7 000	11 161	14 644	13 700	15 138	14 746	13 445	11 662	10 914	16 800	20 310	22 400
Infrastructures éco. & admin.	2 435	3 126	4 642	6 626	8 180	9 151	8 659	7 987	8 781	8 775	11 920	12 100
Education & formation	4 099	5 043	6 091	7 579	7 593	7 059	6 311	6 142	6 450	5 760	7 300	9 000
Socio-culturel	615	708	1 354	1 924	2 425	2 307	2 456	2 187	1 835	1 821	2 200	3 600
Divers	1 897	2 667	5 671	6 320	6 869	7 266	6 674	5 853	6 291	6 780	7 400	8 500
<b>Total</b>	<b>58 228</b>	<b>60 799</b>	<b>73 349</b>	<b>72 636</b>	<b>79 791</b>	<b>77 016</b>	<b>75 426</b>	<b>69 935</b>	<b>69 446</b>	<b>78 687</b>	<b>96 660</b>	<b>121 560</b>

Source : Conseil National à la Planification

**Tableau 15**  
**L'ajustement des prix à la consommation (en dinars)**

Produits	Unité	Prix plafond à consommateur	Anciens prix
Pain courant	250 gr	1,50	1,00
Pain courant	600 gr	3,00	
Pain amélioré	250 gr	2,00	
Pain amélioré	600 gr	4,00	
Semoule courante	1 kg	4,50	2,05
Farine courante	1 kg	4,00	2,50
Farine boulanger	100 kg	210,00	
Vermicelle fine	500 gr	7,00	2,50
Spaghetti	500 gr	7,50	2,50
Levure sèche à boulanger	1 kg	80,00	
Levure fraîche à boulanger	1 kg	20,00	
Lait pasteurisé	1 litre	4,00	2,00
Lait en poudre (lahda)	500 gr	25,00	12,00
Lait en poudre infantile	500 gr	15,00	6,45
Sucre cristallisé vrac	1 kg	13,50	
Sucre cristallisé sachet	1 kg	15,00	6,00
Huile ordinaire vrac	1 litre	16,00	6,00
Huile ordinaire bidon	5 litres	100,00	30,00
Double concentré de tomate	1/2 boîte	15,00	8,00
Double concentré de tomate	boîte entière	28,00	15,00
Haricots secs	sachet 1 kg	15,00	7,00
Lentilles	sachet 1 kg	15,00	7,00
Pois-chiche	sachet 1 kg	15,00	7,00
Riz	sachet 1 kg	15,00	7,00

NB : Le pain, le lait et la semoule restent les seuls produits soutenus, mais seulement à 50 % de leur valeur réelle.

Source : El Moudjahid du 19-20 juin 1992

**Tableau 16**  
**Importations de machines agricoles et d'engrais (1986-1990)**

	1986	1987	1988	1989	1990
Engins à disque	816	108			3
Charrues	2 957	2 392	367	38	3 013
Cultivateurs	1 514	2 370	332	512	3 503
Semoirs	1 701	514	300	5	261
Epandeurs d'engrais	682	178		4	98
Autres machines	1 741	1 722	262	31	1 765
Faucheuses	972	1 627	7		1
Moiss.-batt. & ramass.-batt.	507	12	1	252	32
Arracheuses	243	6	5	5	
Autres appareils pour récolte et battage	27	68	100	9	1
<b>Tracteurs roue et chenille</b>	<b>1 220</b>	<b>952</b>	<b>569</b>	<b>633</b>	<b>2 848</b>
Engrais (1 000 t)	259	347	160	98	93
Soufre (1 000 t)	78	127	80	90	48

Source : Statistique agricole n°s 28 et 29 (1989 et 1991)



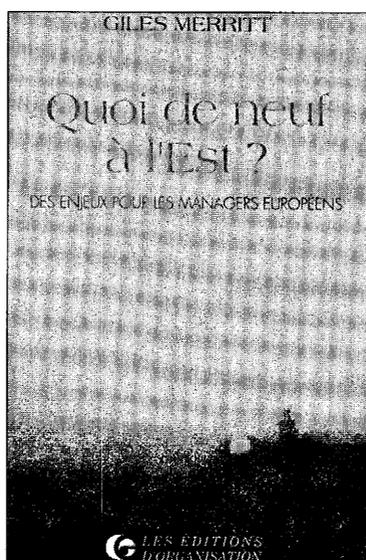
# Quoi de neuf à l'Est?

## DES ENJEUX POUR LES MANAGERS EUROPÉENS

GILES MERRITT

L'Europe entière subit les contrecoups, tant économiques que sociaux, des développements survenus en Europe de l'Est. Une nouvelle carte politique et économique se dessine sous nos yeux, qui tend à redéfinir les frontières du grand marché, de l'Atlantique à l'Oural, et peut-être même de l'Atlantique à Vladivostok. C'est donc sur la longue et pénible route qui mène à l'économie de marché que les pays de l'Ouest doivent semer le grain d'une coopération permettant le transfert des technologies et des techniques de gestion.

Le modèle des « quatre dragons asiatiques » sera-t-il renouvelé par l'Europe de l'Est? Quels peuvent être alors — outre les conséquences politiques — les enjeux économiques, industriels, commerciaux et financiers pour les entreprises de la Communauté européenne? Les pays de l'Europe de l'Est seront-ils les « tigres » de la technologie de demain? Comment l'Ouest peut-il les aider à recoller les morceaux du Comecon effondré? Comment peut-on inciter le capital à s'écouler à l'Est? L'énergie sera-t-elle le sésame du futur parte-



nariat Est-Ouest? L'Est pourrait-il devenir le « grenier de l'Europe »? L'assainissement de l'environnement à l'Est peut-il profiter à toute l'Europe? Enfin, comment éviter les conséquences désastreuses de l'ouverture à l'Est: le spectre d'une migration massive vers l'Ouest et la machine infernale de l'endettement?

Parce que les politiques ne sont pas les seuls acteurs sur la scène internationale et que tous les cadres et dirigeants impliqués dans la compétition mondiale et globale doivent se préparer à affronter de nouveaux enjeux industriels, technologiques et financiers, avec de nouvelles armes stratégiques, cet ouvrage offre à ceux-ci la possibilité de comprendre les mutations des nouveaux marchés.

Aux enseignants et aux étudiants, il fournit une excellente synthèse historique, un support de réflexion, un complément indispensable aux filières internationales. Enfin, il passionnera tous ceux qui s'intéressent aux évolutions politiques, industrielles et économiques de l'Europe et du monde.

# Bulletin des Communautés européennes

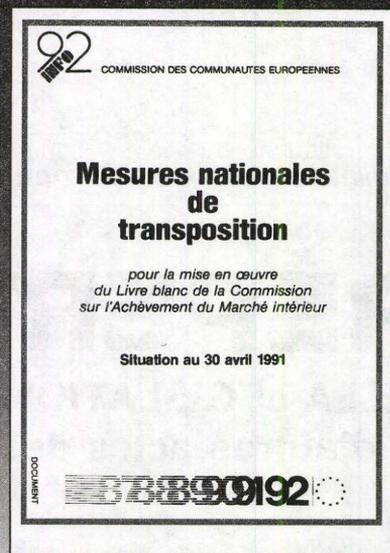
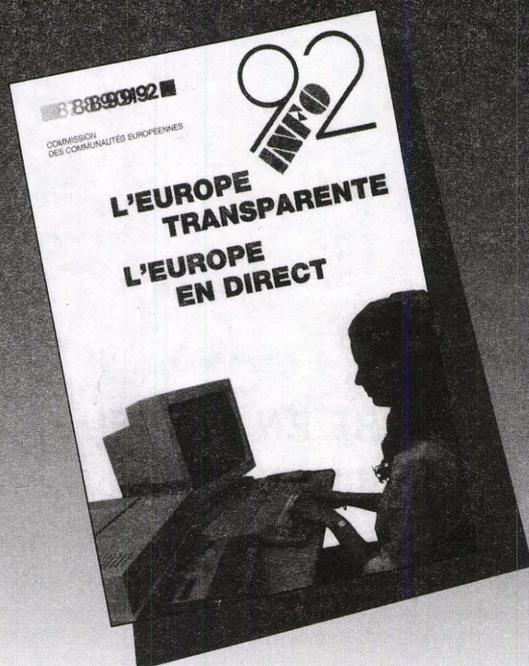
Le *Bulletin des Communautés européennes*, publié mensuellement par la Commission (dix numéros par an), constitue le seul ouvrage officiel de référence portant sur l'ensemble des activités communautaires.

Sa maniabilité, l'accessibilité de l'information qu'il offre (index, références systématiques au Journal officiel et aux Bulletins précédents), la rigueur de sa présentation (structurée en rubriques correspondant aux grandes politiques communautaires) et sa fiabilité en font un outil de recherche essentiel: toutes les étapes de l'élaboration de la législation communautaire y sont en effet décrites, du dépôt d'une proposition par la Commission à son adoption finale par le Conseil.

L'actualité de son contenu, renforcée par la présentation d'une sélection commentée des faits marquants du mois, permet, d'autre part, au lecteur désireux de suivre les progrès de la construction européenne d'être informé régulièrement et précisément des derniers développements de la politique communautaire, qu'il s'agisse de la réalisation du marché unique et de l'espace économique et social européen ou du renforcement du rôle de la Communauté dans le monde.

Le lecteur du Bulletin peut en outre disposer, sous forme de suppléments, des principaux documents de référence relatifs aux grands thèmes de l'actualité communautaire (derniers suppléments parus, entre autres: «La Communauté européenne et l'unification allemande», «Programme de travail de la Commission pour 1992», «Politique industrielle communautaire pour les années 90»...).

Le Bulletin et ses Suppléments (édités par le secrétariat général de la Commission, rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles) sont disponibles dans les neuf langues officielles des Communautés, auprès des bureaux de vente de la Communauté européenne.



# INFO92

## La base de données communautaire centrée sur les objectifs du marché unique et sur sa dimension sociale

INFO92 contient une information essentielle pour tous ceux qui entendent se mettre à l'heure de 1992. C'est un véritable mode d'emploi du grand marché intérieur qu'INFO92 s'efforce d'offrir à ses utilisateurs.

INFO92 est un état des lieux permanent: les propositions de la Commission y sont suivies étape par étape jusqu'à leur adoption, chacun des événements marquants y est résumé et situé dans son contexte. L'information comprend également la transposition des directives dans l'ordre juridique interne des États membres.

INFO92 est accessible à tous par sa simplicité d'utilisation. En effet, INFO92 permet la consultation des informations à partir d'écrans vidéo en ayant recours à une gamme étendue d'appareils de grande diffusion que l'on branche sur des réseaux spécialisés dans le transfert de données. Par la rapidité de transmission, par les possibilités de mise à jour quasi instantanée (le cas échéant, plusieurs fois par jour), par les procédures de dialogue qui ne nécessitent aucun apprentissage préalable, INFO92 s'adresse au grand public comme aux milieux professionnels.

Le système utilisé permet un accès facile aux informations grâce à des menus proposés au choix de l'utilisateur et à la structure logique de présentation de l'information, conforme à celle du *Livre blanc* et de la *Charte sociale* et au déroulement du processus décisionnel dans les institutions.

L'utilisateur peut également s'adresser aux bureaux de représentation de la Commission ou encore, pour les PME, aux euroguichets, qui sont présents dans toutes les régions de la Communauté.

Appelez Eurobases { tél. (32-2) 295 00 03  
                                  { fax (32-2) 296 06 24

# RÉPERTOIRE

## DE LA LÉGISLATION COMMUNAUTAIRE EN VIGUEUR et d'autres actes des institutions communautaires

L'ordre juridique communautaire concerne non seulement les États membres, mais aussi et directement leurs ressortissants.

Pour les praticiens du droit comme pour tous les citoyens, la connaissance du droit national doit donc être complétée par celle des dispositions communautaires que le droit national exécute, applique ou interprète et auxquelles, dans certains cas, il cède la primauté.

Afin de rendre ces dispositions plus accessibles à tous, la Commission des Communautés européennes publie, par refonte semestrielle, un Répertoire qui concerne:

- le droit contraignant dérivé des traités instituant les trois Communautés européennes (règlements, décisions, directives);
- le droit complémentaire (accords internes...);
- les accords conclus par les Communautés avec les pays tiers.

Chaque édition du Répertoire reprend le titre, la source (*Journal officiel des Communautés européennes*) et les modifications des actes législatifs ou assimilés.

Pour chaque acte, les modifications qu'il a subies sont indiquées, avec renvoi à l'acte modificateur et à la source.

Les références sont classées par matière. Celles relatives aux actes concernant plusieurs matières apparaissent dans chacune des rubriques concernées.

Le Répertoire analytique est assorti de deux index, un par numéro de document en ordre chronologique, l'autre par mots clés en ordre alphabétique.

Le Répertoire est disponible dans toutes les langues officielles des Communautés européennes.



1 068 p., ECU 83  
ISBN 92-77-77096-1 (volume I)  
ISBN 92-77-77097-x (volume II)  
ISBN 92-77-77098-8 (volumes I et II)  
FX-86-91-001-FR-C  
FX-86-91-002-FR-C

# ÉCONOMIE EUROPÉENNE

*Économie européenne* paraît quatre fois par an, soit en mars, en mai, en juillet et en novembre. Des communications et des rapports importants de la Commission au Conseil et au Parlement sur la situation et l'évolution économiques, ainsi que sur les activités d'emprunt et de prêt de la Communauté, y sont reproduits. En outre, *Économie européenne* présente des rapports et des études sur des problèmes intéressant la politique économique.

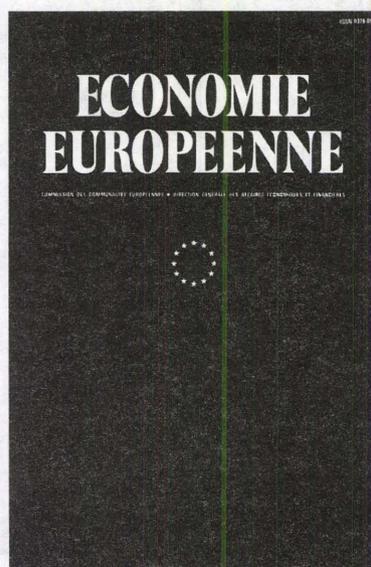
Deux suppléments complètent *Économie européenne*:

- les suppléments de la série A — «Tendances conjoncturelles» décrivent, à l'aide de tableaux et de graphiques, les tendances les plus récentes de la production industrielle, des prix à la consommation, du chômage, de la balance commerciale, des taux de change et d'autres indicateurs. Ces suppléments présentent également les prévisions macro-économiques des services de la Commission, ainsi que des communications de la Commission au Conseil en matière de politique économique. Ils paraissent mensuellement, sauf en août;
- les suppléments de la série B — «Résultats des enquêtes auprès des chefs d'entreprise et des consommateurs» présentent les principaux résultats des enquêtes effectuées dans la Communauté auprès des chefs d'entreprise (commandes, stocks, perspectives de

production, etc.), ainsi que d'autres indicateurs cycliques; ils sont également publiés mensuellement, sauf en août.

Sauf indication contraire, les textes sont publiés sous la responsabilité de la direction générale des affaires économiques et financières de la Commission des Communautés européennes (rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles), à laquelle il y aurait lieu d'adresser toute demande de renseignements, à l'exclusion de ceux concernant la vente et l'abonnement.

Les adresses des bureaux de vente ainsi que les conditions d'abonnement sont indiquées respectivement à la troisième et à la quatrième page de la couverture.



# Le succès en affaires

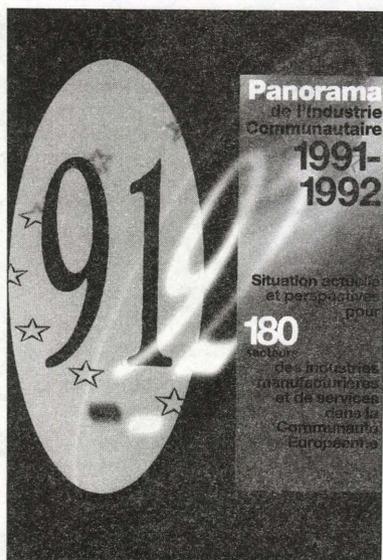
dépend des décisions que vous prenez...,  
qui dépendent des informations que vous recevez...

Assurez-vous que vos décisions se fondent sur une information à la fois précise et complète.

Dans un contexte de changement rapide, les économies nationales fusionnent en une économie européenne sous l'impulsion de 1992. Une information fiable sur la performance de multiples secteurs aux fournisseurs, clients, banquiers et décideurs est donc indispensable.

Petites et moyennes entreprises ont besoin d'accéder à l'information.

Le marché doit être défini, évalué, analysé; l'information sur les capacités de production, les goulets d'étranglement et le développement à venir est nécessaire.



## **Panorama de l'industrie communautaire 1991-1992**

**Situation actuelle et perspectives  
pour 180 secteurs des industries manufacturières  
et de services dans la Communauté européenne**

1 514 p., ECU 110 \* ISBN 92-826-3104-4 \* CO-60-90-321-FR-C

# EUROPE SOCIALE

*Europe sociale*, revue publiée par la Commission des Communautés européennes – direction générale de l'emploi, des relations industrielles et des affaires sociales (DG V), unité de coordination et de politique de l'information –, traite de l'actualité sociale européenne.

La revue de base paraît trois fois par an. Elle est complétée par plusieurs suppléments et dossiers consacrés à une étude approfondie et plus spécifique de thèmes précis.



# ÉNERGIE

## UN DÉFI POUR L'EUROPE ET POUR LE MONDE

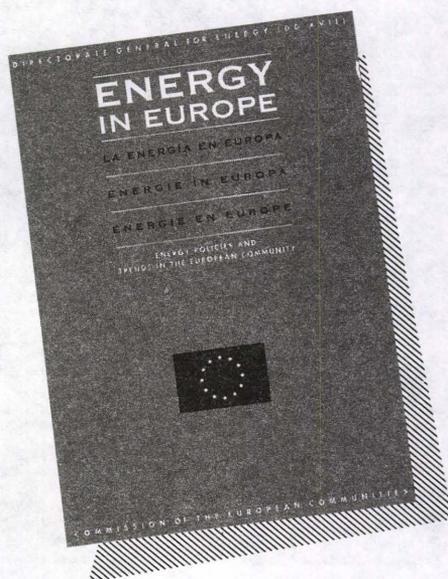
Depuis sa première parution en 1985, la publication **Energy in Europe** s'est affirmée comme une précieuse source d'informations sur les lignes directrices et les aspects opérationnels de la politique énergétique de la Communauté européenne. Ses abonnés se recrutent parmi les dirigeants des industries consommatrices ou productrices d'énergie et d'autres décideurs du secteur privé aussi bien que public et parmi d'importantes sociétés de conseil et des établissements de recherche de la Communauté et d'ailleurs.

Dans la situation qui caractérise actuellement la Communauté, à l'heure du marché unique, et compte tenu des immenses problèmes énergétiques de nos voisins de l'Europe centrale et orientale et des États de la Communauté des États indépendants, sans oublier toutefois leur potentiel, le secteur de l'énergie revêt une importance stratégique extrême. Dans de nombreux domaines de l'activité économique, il est indispensable de l'appréhender correctement. Son rôle est également capital au sein d'un débat d'envergure véritablement mondiale, à savoir la protection de l'environnement, et notamment la question du réchauffement de la planète.

**Energy in Europe** assure à ses lecteurs une information suivie sur l'évolution de la situation en matière de politique générale, de marchés, de programmation énergétique ainsi que sur la recherche constante d'une technologie énergétique plus propre et plus efficace.

Les tendances et les perspectives du marché sont analysées dans les deux éditions régulières annuelles ainsi que dans les publications «**Short Term Energy Outlook**», éditée au premier semestre, et «**Annual Energy Review**», paraissant à la fin de l'année. Dans cette dernière publication, on examine la situation énergétique mondiale région par région, dont les États membres de la CE, on présente les perspectives énergétiques à court terme pour la Communauté et on passe en revue les tendances sur dix ans, exprimées par les principaux indicateurs. Des **éditions spéciales** sont publiées à l'occasion d'événements marquants, telles des conférences internationales ayant trait ou touchant au secteur énergétique.

**Energy in Europe** paraît en anglais, mais chaque numéro contient des traductions en français, en allemand ou en espagnol d'articles précédemment publiés.



Également disponibles :

### **Traité sur l'Union européenne**

253 p. \* ECU 9 \* ISBN 92-824-0960-0 \* RX-73-92-796-FR-C — 1992

### **Mesures nationales de transposition pour la mise en œuvre du livre blanc de la Commission sur l'achèvement du marché intérieur — Situation au 31 octobre 1992**

456 p. \* ECU 47 \* ISBN 92-826-4974-1 \* CM-76-92-875-FR-C — 1992

### **1992: une année charnière (discours du président Jacques Delors devant le Parlement européen) — De l'Acte unique à l'après-Maastricht: les moyens de nos ambitions — Programme de travail de la Commission pour 1992 — Supplément 1/92 — Bull. CE**

48 p. \* ECU 5 \* ISBN 92-826-3842-1 \* CM-NF-92-001-FR-C — 1992

### **La recherche après Maastricht: un bilan, une stratégie Supplément 2/92 — Bull. CE**

50 p. \* ECU 5 \* ISBN 92-826-4308-5 \* CM-NF-92-002-FR-C — 1992

### **L'Europe et le défi de l'élargissement — Supplément 3/92 — Bull. CE**

24 p. \* ECU 5 \* ISBN 92-826-4525-8 \* CM-NF-92-003-FR-C — 1992

### **SCAD Bibliographies — Transports**

184 p. \* ECU 20 \* ISBN 92-826-3126-5 \* CM-77-93-788-FR-C — 1993

### **La Communauté européenne et les droits de l'homme**

63 p. \* ECU 8 \* ISBN 92-826-5084-7 \* CM-76-92-407-FR-C — 1993

### **L'ouverture des marchés publics**

46 p. \* ECU 6 \* ISBN 92-826-5131-2 \* CO-77-92-085-FR-C — 1993

### **Emploi en Europe — 1992**

206 p. \* ECU 11,25 \* ISBN 92-826-4560-6 \* CE-75-92-106-FR-C — 1992

### **Les facteurs de résistance à la marginalisation dans les zones de montagne et défavorisées méditerranéennes communautaires**

226 p. \* ECU 24 \* ISBN 92-826-4572-X \* CH-75-92-720-FR-C — 1992

**Recueil des décisions de la Commission en matière  
de concurrence — 1989/1990**

247 p. \* ECU 12 \* ISBN 92-826-3869-3 \* CV-73-92-772-FR-C — 1992

**Guide pratique de la coopération transnationale**

121 p. \* ECU 10 \* ISBN 92-826-2798-5 \* CT-70-91-992-FR-C — 1992

**XXI<sup>e</sup> Rapport sur la politique de concurrence — 1991**

500 p. \* ECU 29 \* ISBN 92-826-3851-0 \* CM-73-92-247-FR-C — 1992

**XXVI<sup>e</sup> Rapport général sur l'activité des Communautés européennes —  
1992**

556 p. \* ECU 20 \* ISBN 92-826-5341-2 \* CM-76-92-681-FR-C — 1993

**EUR 13914 — Coopération européenne dans le domaine de la  
recherche scientifique et technique, secrétariat Cost avec  
l'assistance de J.-L. Roland**

86 p. \* ECU 16,50 \* ISBN 92-826-4372-7 \* CG-NA-13914-FR-C — 1992

**EUR 14326 — Le marché européen de l'analyse de la valeur**

138 p. \* ECU 15 \* ISBN 92-826-4131-7 \* CD-NA-14326-FR-C — 1992

**EUR 14487 — Du laboratoire aux réseaux — Le travail scientifique  
en mutation, D. Vinck**

511 p. \* ECU 51 \* ISBN 92-826-4825-7 \* CG-NA-14487-FR-C — 1992

**Europe en chiffres — 3<sup>e</sup> édition**

256 p. \* ECU 16,50 \* ISBN 92-826-3372-1 \* CA-70-91-895-FR-C — 1992

**Inventaire des impôts perçus dans les États membres  
des Communautés européennes — 14<sup>e</sup> édition**

752 p. \* ECU 80 \* ISBN 92-826-0418-7 \* CM-59-90-855-FR-C — 1992

**La transmission des exploitations agricoles et l'installation  
des agriculteurs dans la CEE**

142 p. \* ECU 15 \* ISBN 92-826-3651-8 \* CM-73-91-376-FR-C — 1992

**Le développement social urbain** — *Europe sociale* — *Supplément 1/92*

127 p. \* ECU 9 \* ISBN 92-826-4014-0 \* CE-NC-92-001-FR-C — 1992

**Aspects commerciaux et humains du secteur informatique jusqu'à l'an 2000** — *Europe sociale* — *Supplément 2/92*

111 p. \* ECU 9 \* ISBN 92-826-4538-X \* CE-NC-92-002-FR-C — 1992

**Vers une Europe des solidarités: le logement** — *Europe sociale* — *Supplément 3/92*

152 p. \* ECU 9 \* ISBN 92-826-4568-1 \* CE-NC-92-003-FR-C — 1992

**La réglementation des conditions de travail dans les États membres de la Communauté européenne** — Volume I (*Europe sociale* — *Supplément 4/92*)

123 p. \* ECU 9 \* ISBN 92-826-4997-0 \* CE-NC-92-004-FR-C — 1992

**Un marché commun des services** — *Situation au 1<sup>er</sup> janvier 1993*  
*Banques • Assurances • Marché des valeurs mobilières • Services de transport • Nouvelles technologies et services • Mouvements de capitaux • Libre circulation des travailleurs et des membres des professions libérales*  
(Marché intérieur — Volume 1)

198 p. \* ECU 19 \* ISBN 92-826-5260-2 \* CO-10-93-001-FR-C — 1993

**Suppression des contrôles aux frontières** —  
*Situation au 1<sup>er</sup> janvier 1993*  
*Contrôle des marchandises • Contrôle des personnes • Taxe sur la valeur ajoutée • Droits d'accises* (Marché intérieur — Volume 2)

140 p. \* ECU 19 \* ISBN 92-826-5269-6 \* CO-10-93-002-FR-C — 1993

**Conditions propres à faciliter la coopération entre entreprises** —  
*Situation au 1<sup>er</sup> janvier 1993*  
*Droit des sociétés • Propriété intellectuelle • Fiscalité des entreprises*  
**Des marchés publics ouverts**  
**Le marché intérieur de l'énergie**  
(Marché intérieur — Volume 3)

108 p. \* ECU 19 \* ISBN 92-826-5278-5 \* CO-10-93-003-FR-C — 1993

**Politique sociale de la Communauté** — *Marché du travail • Emploi et rémunération • Amélioration des conditions de vie et de travail • Libre circulation des travailleurs • Protection sociale • Liberté d'association et de négociation collective • Information, consultation et participation des travailleurs • Égalité de traitement entre hommes et femmes • Formation professionnelle • Protection de la santé et de la sécurité dans le milieu de travail • Droits et protection des enfants et des adolescents • Personnes âgées • Personnes handicapées*

(L'achèvement du marché intérieur — Volume 6)

325 p. \* ECU 34 \* ISBN 92-826-3610-0 \* CO-62-91-006-FR-C — 1992

**Livre vert sur le développement du marché unique des services postaux (communication de la Commission) — COM(91) 476 final**

390 p. \* ISBN 92-77-45008-8 \* CB-CO-92 263-FR-C — 1992

**Concurrence et coopération dans le transport aérien en Europe**

179 p. \* ECU 19 \* ISBN 92-826-4283-6 \* CV-74-92-815-FR-C — 1992

**L'harmonisation du droit des sociétés dans la Communauté européenne** — *Mesures adoptées et proposées* — État des travaux au 1<sup>er</sup> mars 1992

518 p. \* ECU 54 \* ISBN 92-826-4315-8 \* C1-74-92-831-FR-C — 1992

**L'Europe de l'énergie — Objectif 1992 et perspectives 2010,**

Guy de CARMOY et Georges BRONDEL

171 p. \* ECU 18 \* ISBN 92-826-3275-X \* CM-72-91-269-FR-C — 1992

**Un espace financier européen,** Dominique SERVAIS, 3<sup>e</sup> édition

63 p. \* ECU 8 \* ISBN 92-826-0257-5 \* CB-58-90-473-FR-C — 1992

**L'ordre juridique communautaire,** Jean-Victor LOUIS, 5<sup>e</sup> édition revue et mise à jour

201 p. \* ECU 10,50 \* ISBN 92-826-0833-6 \* CB-56-89-392-FR-C — 1992

**Économie européenne, n° 44, «Marché unique, monnaie unique»**  
Une évaluation des avantages et des coûts potentiels de la création d'une Union économique et monétaire

379 p. \* ECU 18 \* ISSN 0379-0983 \* CB-AR-90-044-FR-C — 1992

**Économie européenne, n° 48, « Concurrence équitable dans le marché intérieur: la politique communautaire des aides d'État — L'écu et son rôle dans le processus vers l'Union monétaire »**

163 p. \* ECU 20 \* ISSN 0379-0983 \* CM-AR-91-048-FR-C — 1992

**Économie européenne, n° 51, « Le défi climatique — Aspects économiques de la stratégie communautaire proposée pour limiter les émissions de CO<sub>2</sub> »**

269 p. \* ECU 23,50 \* ISSN 0379-0983 \* CM-AR-92-051-FR-C — 1992

**Établissements de crédit — Recueil des actes communautaires adoptés ou proposés — Situation: août 1992**

356 p. \* ECU 37 \* ISBN 92-826-4843-5 \* C1-76-92-293-FR-C — 1992

**Guide pratique des aspects juridiques de la sous-traitance industrielle dans la Communauté européenne — Volume I — Le contrat de sous-traitance**

84 p. \* ECU 11,25 \* ISBN 92-825-9594-3 \* CB-27-89-001-FR-C — 1992

**Guide pratique des aspects juridiques de la sous-traitance industrielle dans la Communauté européenne — Volume II — Le cadre juridique de la sous-traitance dans les douze États membres**

81 p. \* ECU 9 \* ISBN 92-826-4652-1 \* CB-27-89-002-FR-C — 1992

**La réglementation des médicaments dans la Communauté européenne — Volume I — La réglementation des médicaments à usage humain dans la Communauté européenne**

228 p. \* ECU 20 \* ISBN 92-826-3167-2 \* CO-71-91-631-FR-C — 1992

**La réglementation des médicaments dans la Communauté européenne — Volume II — Avis aux demandeurs d'autorisation de mise sur le marché de médicaments à usage humain dans les États membres de la Communauté européenne**

176 p. \* ECU 16,50 \* ISBN 92-825-9504-8 \* CB-55-89-293-FR-C — 1992

**La réglementation des médicaments dans la Communauté européenne — Volume III — Addendum n° 2 — Mai 1992 — Notes explicatives sur la qualité, la sécurité et l'efficacité des médicaments à usage humain**

206 p. \* ECU 23 \* ISBN 92-826-4551-7 \* CO-75-92-558-FR-C — 1992

**La réglementation des médicaments dans la Communauté européenne**  
— Volume IV — **Bonnes pratiques de fabrication de médicaments**

177 p. \* ECU 19,50 \* ISBN 92-826-3181-8 \* CO-71-91-760-FR-C — 1992

**La réglementation des médicaments dans la Communauté européenne**  
— Volume V — **Les médicaments vétérinaires dans la Communauté européenne**

157 p. \* ECU 14,25 \* ISBN 92-825-9644-3 \* CB-55-89-972-FR-C — 1992

**Sécurité sociale des personnes qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté** — *Europe sociale, n° 3/92*

154 p. \* ECU 19 \* ISSN 0255-0792 \* CE-AA-92-003-FR-C — 1992

**Les nouvelles technologies de l'information dans l'éducation** — France

116 p. \* ECU 13 \* ISBN 92-826-4772-2 \* CY-03-92-007-FR-C — 1992

**Les nouvelles technologies de l'information dans l'éducation** — Luxembourg

118 p. \* ECU 13 \* ISBN 92-826-4778-1 \* CY-03-92-010-FR-C — 1992

**Droit de choisir et impulsion économique** — L'objectif de la politique européenne des consommateurs,

Eamonn LAWLOR, 2<sup>e</sup> édition

83 p. \* ECU 8 \* ISBN 92-826-0153-6 \* CB-56-89-869-FR-C — 1992

**Le système monétaire européen** — Origines, fonctionnement et perspectives, Jacques van YPERSELE avec la collaboration

de Jean-Claude KOEUNE, 3<sup>e</sup> édition revue et mise à jour

173 p. \* ECU 10,50 \* ISBN 92-825-8517-4 \* CB-PP-88-D03-FR-C — 1992

**Suppression des obstacles fiscaux à l'activité transfrontalière des entreprises** — *Supplément 4/91 — Bull. CE*

67 p. \* ECU 4,25 \* ISBN 92-826-3026-9 \* CM-NF-91-004-FR-C — 1992

**Les agricultures européennes** — Évolution — Contraintes — Perspectives

105 p. \* ECU 7 \* ISBN 92-826-0477-2 \* CM-60-90-418-FR-C — 1992

**Économie européenne, n° 35, «1992 : la nouvelle économie européenne»**

235 p. \* ECU 16 \* ISSN 0379-0983 \* CB-AR-88-035-FR-C — 1992

**Économie européenne, n° 40, «Concentration horizontale, fusions et politique de concurrence dans la Communauté européenne»**

106 p. \* ECU 16 \* ISSN 0379-0983 \* CB-AR-89-040-FR-C — 1992

**Économie européenne, n° 43, «Transformation économique en Hongrie et en Pologne»**

233 p. \* ECU 18 \* ISSN 0379-0983 \* CB-AR-89-043-FR-C — 1992

**Économie européenne, n° 45, «Stabilisation, libéralisation et dévolution de compétences»** — Évaluation de la situation économique et du processus de réforme en Union soviétique

203 p. \* ECU 18 \* ISSN 0379-0983 \* CB-AR-90-045-FR-C — 1992

**Économie européenne, n° 50, «Rapport économique annuel 1991-1992»** — Renforcer la croissance et améliorer la convergence

303 p. \* ECU 20 \* ISSN 0379-0983 \* CM-AR-91-050-FR-C — 1992

**Économie européenne** — Europe sociale (*numéro spécial 1990*),

«L'impact sectoriel du marché intérieur sur l'industrie : les enjeux pour les États membres»

357 p. \* ECU 18 \* ISBN 92-826-1819-6 \* CM-59-90-887-FR-C — 1992

**Europe sociale 3/91** — L'égalité des chances entre les femmes et les hommes

201 p. \* ECU 18 \* ISSN 0255-0792 \* CE-AA-91-003-FR-C — 1992

**Europe sociale** — *Supplément 1/92* — Le développement social urbain

127 p. \* ECU 9 \* ISBN 92-826-4014-0 \* CE-NC-92-001-FR-C — 1992

Commission des Communautés européennes  
**BUREAUX**

**BELGIQUE/BELGIË**

*Bruxelles/Brussel*

Commission des Communautés européennes  
Commissie van de Europese Gemeenschappen  
Bureau en Belgique/Bureau in België

Rue Archimèdestraat 73 – B-1040 Bruxelles/Brussel  
Tél. (32-2) 295 38 44  
Fax (32-2) 295 01 66  
Télex 26657 COMINF B

**FRANCE**

*Paris*

Commission des Communautés européennes  
Bureau de représentation en France

288, boulevard Saint-Germain – F-75007 Paris  
Tél. (33-1) 40 63 38 00  
Fax (33-1) 45 56 94 17/18/19  
Télex (042) 202271F

*Marseille*

Commission des Communautés européennes  
Bureau à Marseille

2, rue Henri-Barbusse – F-13241 Marseille Cedex 01  
Tél. (33) 91 91 46 00  
Fax (33) 91 90 98 07  
Télex (042) 402538 EURMA

**LUXEMBOURG**

Commission des Communautés européennes  
Bureau au Luxembourg  
Bâtiment Jean Monnet

Rue Alcide De Gasperi – L-2920 Luxembourg  
Tél. (352) 43 01  
Fax (352) 43 01 44 33  
Télex 3423/3446/3476 COMEUR LU

**SUISSE**

*Genève*

Commission des Communautés européennes  
Bureau de presse et d'information

Case postale 195  
37-39, rue de Vermont – CH-1211 Genève 20 C.I.C.  
Tél. (41-22) 734 97 50  
Fax (41-22) 734 22 36  
Télex (045) 414 165 ECOM CH

**BELGIË****Brussel**

Commissie van de Europese  
Gemeenschappen  
Bureau in België  
Archimèdestraat 73  
B-1040 Brussel  
Tel. (32-2) 295 38 44  
Telecopie (32-2) 295 01 66  
Telex 26657 COMINF B

**SCHWEIZ/SVIZZERA****Genève**

Kommission der Europäischen  
Gemeinschaften  
Presse- und Informationsbüro  
Commissione delle Comunità europee  
Ufficio stampa e informazione  
Case postale 195  
37-39, rue de Vermont  
CH-1211 Genève 20 C.I.C  
Tel. (41-22) 734 97 50  
Fax (41-22) 734 22 36  
Telex (045) 414 165 ECOM CH

**DEUTSCHLAND****Bonn**

Kommission der Europäischen  
Gemeinschaften/Vertretung in der  
Bundesrepublik Deutschland  
Zitelmannstraße 22  
D-W-53113 Bonn 1  
Tel. (49-228) 53 00 90  
Fax (49-228) 530 09 50/12  
Telex (041) 886648 EUROP D

**Berlin**

Kommission der Europäischen  
Gemeinschaften/Vertretung in der  
Bundesrepublik Deutschland  
Außenstelle Berlin  
Kurfürstendamm 102  
D-W-10711 Berlin 31  
Tel. (49-30) 896 09 30  
Fax (49-30) 892 20 59  
Telex (041) 184015 EUROP D

**München**

Kommission der Europäischen  
Gemeinschaften/Vertretung in der  
Bundesrepublik Deutschland  
Vertretung in München  
Erhardtstraße 27  
D-W-80331 München 2  
Tel. (49-89) 202 10 11  
Fax (49-89) 202 10 15  
Telex (041) 5218135

**DANMARK****København**

Kommissionen for De Europæiske  
Fællesskaber  
Kontor i Danmark  
Højbrohus  
Østergade 61, Postbox 144  
DK-1004 København K  
Tlf. (45-33) 14 41 40  
Telefax (45-33) 11 12 03/14 13 92  
Telex (055) 16402 COMEUR DK

**EIRE - IRELAND****Dublin**

Commission of the European Communities  
Office in Ireland  
Jean Monnet Centre  
39 Molesworth Street  
Dublin 2  
Tel. (353-1) 71 22 44  
Fax (353-1) 71 26 57  
Telex (0500) 93827 EUCO EI

**UNITED KINGDOM****London**

Commission of the European  
Communities  
Office in the United Kingdom  
Jean Monnet House  
8 Storey's Gate  
London SW1P 3AT  
Tel. (44-71) 973 19 92  
Fax (44-71) 973 19 00/19 10  
Telex (051) 23208 EURUK G

**Belfast**

Commission of the European  
Communities  
Office in Northern Ireland  
Windsor House  
9/15 Bedford Street  
Belfast BT2 7EG  
Tel. (44-232) 24 07 08  
Fax (44-232) 24 82 41  
Telex (051) 74117 CECBEL G

**Cardiff**

Commission of the European  
Communities  
Office in Wales  
4 Cathedral Road  
Cardiff CF1 9SG  
Tel. (44-222) 37 16 31  
Fax (44-222) 39 54 89  
Telex (051) 497727 EUROPA G

**Edinburgh**

Commission of the European  
Communities  
Office in Scotland  
9 Alva Street  
Edinburgh EH2 4PH  
Tel. (44-31) 225 20 58  
Fax (44-31) 226 41 05  
Telex (051) 727420 EUEDING

**UNITED STATES OF AMERICA****Washington**

Commission of the European  
Communities  
External Delegation  
2100 M Street, NW (Suite 707)  
Washington DC 20037  
Tel. (1-202) 862 95 00  
Fax (1-202) 429 17 66  
Telex (023) 64215 EURCOM NW

**New York**

Commission of the European  
Communities  
External Delegation  
3 Dag Hammarskjöld Plaza  
305 East 47th Street  
New York NY 10017  
Tel. (1-212) 371 38 04  
Fax (1-212) 758 27 18  
Telex (023) 01 2396 EURCOM NY

**JAPAN****Tokyo**

Commission of the European  
Communities  
External Delegation  
Europa House  
9-15 Sanbancho  
Chiyoda-Ku  
Tokyo 102  
Tel. (81-3) 239 04 41  
Fax (81-3) 239 93 37  
Telex (072) 28 567 COMEUTOK J

**ESPAÑA****Madrid**

Comisión de las Comunidades Europeas  
Oficina en España  
Calle de Serrano, 41, 5ª planta  
E-28001 Madrid  
Tel. (34-1) 435 17 00  
Telecopia (34-1) 576 03 87/577 29 23  
Télex (052) 46818 OIPE E

**Barcelona**

Comisión de las Comunidades Europeas  
Oficina en España  
Avenida Diagonal, 407 bis, 18ª planta  
E-08008 Barcelona  
Tel. (34-3) 415 81 77  
Telecopia (34-3) 415 63 11  
Télex (052) 97524 BDC E

**VENEZUELA****Caracas**

Comisión de las Comunidades Europeas  
Delegación  
Calle Orinoco, Las Mercedes  
Apartado 67 076, Las Américas 1061A  
Caracas  
Tel. (58-2) 91 51 33  
Telecopia (58-2) 91 88 76  
Télex (031) 27298 COMEU VC

**ΕΛΛΑΔΑ****Αθήνα**

Επιτροπή των Ευρωπαϊκών Κοινοτήτων  
Γραφείο στην Ελλάδα  
Βασιλίσσης Σοφίας 2  
Τ8 30284  
Αθήνα 10674  
Τηλ. (30-1) 724 39 82/83/84  
Τέλεφαξ (30-1) 724 46 20  
Τέλεξ (0601) 219324 ECAT GR

**ITALIA****Roma**

Commissione delle Comunità europee  
Ufficio in Italia  
Via Poli, 29  
I-00187 Roma  
Tel. (39-6) 699 11 60  
Telecopia (39-6) 679 16 58 / 679 36 52  
Telex (043) 610184 EUROMA I

**Milano**

Commissione delle Comunità europee  
Ufficio a Milano  
Corso Magenta, 59  
I-20123 Milano  
Tel. (39-2) 48 01 25 05  
Telecopia (39-2) 481 85 43  
Telex (043) 316200 EURMIL I

**NEDERLAND****Den Haag**

Commissie van de Europese  
Gemeenschappen  
Bureau in Nederland  
Korte Vijverberg 5  
2513 AB Den Haag  
Tel. (31-70) 346 93 26  
Telecopie (31-70) 364 66 19  
Telex (044) 31094 EURCO NL

**PORTUGAL****Lisboa**

Comissão das Comunidades Europeias  
Gabinete em Portugal  
Centro Europeu Jean Monnet  
Largo Jean Monnet, 1-10.<sup>o</sup>  
P-1200 Lisboa  
Tel. (351-1) 350 98 00  
Telecopiador (351-1) 350 98 01/2/3  
Telex (0404) 18810 COMEUR P